

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU *Lac Sept-Îles*

Volume **32** 2005

# L'Alouette

Spécial CLUB NAUTIQUE



**ST-RAYMOND**  
**TOYOTA**

585, Côte Joyeuse, Saint-Raymond  
(Québec) G3L 4B2

Téléphone : (418) 337-6745

Sans frais: 1-800-463-3445

Accès Total : 990-0115

Télec. : (418) 337-8441

Site internet :

[www.st-raymondtoyota.com](http://www.st-raymondtoyota.com)



*Une vision  
d'avenir*

Réception de Service



**VENTE • SERVICE • RÉSEAUTIQUE**



# **MB** MicroBytes

CENTRE D'ORDINATEURS

**l'imbattable dans les prix**

Patrick Gingras propriétaire

670 rue Bouvier suite 100, Québec

**628-7575**

[www.microbytes.com](http://www.microbytes.com)

[quebec@microbytes.com](mailto:quebec@microbytes.com)



Dépositaire autorisé 

**TOSHIBA**

## MOT DE L'ÉDITEUR



Le retour des beaux jours et des oiseaux exotiques caractérise le début de l'été. Pour nous, du lac Sept-Îles, c'est plutôt le retour de *L'Alouette*. Il me fait plaisir de vous en présenter le trente-deuxième numéro.

La page couverture parle d'elle-même. Le Club nautique y est en évidence. Elle annonce qu'une partie importante de ce numéro sera consacrée à « notre Club », à son histoire tout autant qu'à sa rénovation. Il a déjà fière allure notre Club, encadré par les couleurs de l'automne dernier, dans cette photo prise par ma conjointe Ginette D'Amour. Mais, découvrez avec moi, dans les pages suivantes, ce qu'il deviendra à la suite du projet que vous présente le Bureau de direction.

Aussi, dans ce numéro, les premières pages sont consacrées à vous faire connaître le programme d'activités qui vous sont offertes pendant l'été. Vous aurez l'embarras du choix, car leur variété veut répondre à tous les goûts. Conservez le calendrier à portée de main pour ne pas les oublier au cours de l'été.

Nul doute que vous saurez lire avec intérêt les chroniques de Jacques-A. Bilodeau sur le recrutement et sur la pêche. Dans un même ordre d'idées, Florent Laberge vous propose, dans sa chronique, de redécouvrir la perchaude non seulement pour la pêche sportive, mais aussi comme mets succulent.

La populaire chronique « Un peu de tout » d'Antoine Lacoursière est de retour, mais faute de participants, vous ne trouverez plus celle intitulée « Nous avons grandi au lac ... et au Club » qui présentait ce qu'étaient devenus celles et ceux qui ont fréquenté le Club il y a une quinzaine d'années. Un merci à Antoine pour m'avoir aussi fourni la liste des décès et pour s'être montré disponible et attentif, comme à son habitude, à ce que ce numéro soit exempt d'erreurs.

La protection de l'environnement conserve toujours une place de choix. D'abord, un important article sur les résultats d'une étude très récente sur la teneur en phosphore des eaux de notre lac. Suivent des articles sur le recyclage et sur les conditions pour garder en bon état votre fosse septique. La sécurité nautique n'est pas en reste. Vous trouverez dans ce numéro des articles sur le plan de balisage et sur la sécurité en motomarine. Plusieurs aimeront se replonger dans le passé en lisant la description, humoristique d'ailleurs, de l'événement

qu'était la procession de la fête de l'Assomption, il y a de ça bien des années. Enfin, comme il se doit, les dernières pages sont consacrées à votre Bureau de direction, à la dernière assemblée générale et à nos règlements.

Je vous souhaite donc une bonne lecture en vous rappelant que la qualité et la distribution gratuite de *L'Alouette* ne pourraient être possibles sans la généreuse contribution des commanditaires qu'on y retrouve. Nul doute que vous vous ferez un devoir de les encourager.

En terminant, j'ajoute une touche plus personnelle. Depuis maintenant quatre ans, j'ai le privilège, en tant qu'éditeur, de préparer et de vous présenter cette revue qui fait l'orgueil de notre association et l'envie de bien des autres. Ce n'est pas une tâche facile, mais elle est riche de connaissances des diverses réalités de notre milieu et florissante de contacts humains chaleureux avec tous celles et ceux qui y ont collaboré pendant ces quatre années. Je veux remercier ici tous les chroniqueurs qui m'ont facilité la tâche en me faisant parvenir des articles et les autres, nombreux, qui m'ont fourni de la documentation.

Enfin, toute ma gratitude va à Antoine Lacoursière qui, non seulement m'a initié à la complexité de la tâche, mais a su me seconder par ses conseils tout au long de ces quatre années, animé par son souci d'une publication de qualité. Bien non Antoine, je ne suis pas aussi résistant à la tâche que toi qui as su mener à bon port douze numéros. Vous comprendrez par là que je ne serai pas l'éditeur du prochain numéro.

Je ne serai pas non plus, à compter de l'élection du 14 août, à nouveau directeur et secrétaire de l'APLSI. Des obligations toutes personnelles, et les surcharges qu'elles m'imposent, m'amènent à prendre cette décision bien à contre-cœur. J'ai consacré bien de mes moments de loisirs aux tâches de secrétaire au cours des sept dernières années. Des moments de plaisir que j'ai partagé avec les autres membres du Bureau de direction, tous ensemble motivés pour assurer un renouveau à votre association et à ses équipements.

Je quitte donc avec la fierté du travail accompli en faisant appel à la relève. N'hésitez pas à vous impliquer : c'est ce qui fait la réussite de votre association.

Pour moi, ce n'est pas un adieu, « ce n'est qu'un au revoir » comme le dit la chanson.

Bon été!!!  
André Martin

# Spécialiste de la MARINE

**Cloutier Sports**  
418 337 2216  
ST-RAYMOND

**CENTURION**  
MARQUE DÉPOSÉE - DÉTACHÉMENT



**Du choix...  
du service !**

*Silverline*



**SOUTHLAND**  
gas français



**MERCURY**  
MerCruiser



**MINN KOTA**

**SUZUKI**  
MARINE



LA VOITURE  
**Sportspal**  
MARQUE DÉPOSÉE - DÉTACHÉMENT



*Hyperlite*

**CONTOUR**  
MARQUE DÉPOSÉE - DÉTACHÉMENT



**VENTE • SERVICE À DOMICILE  
• ENTREPOSAGE INTÉRIEUR**

101, Rosaire-Robitaille  
Saint-Raymond (Québec) G3L 4S7  
(près de Ti-Oui Snack Bar)

Tél. : (418) 337-2216  
Fax : (418) 337-3824  
[www.cloutiersports.com](http://www.cloutiersports.com)

## MOT DU PRÉSIDENT



Chaque année, l'arrivée de l'été marque une étape importante pour la communauté du lac Sept-Îles. Les estivants viennent retrouver leurs amis et leurs voisins qui ont fait du lac leur résidence permanente.

Chaque été marque aussi l'arrivée parmi nous de nouveaux résidents attirés par la vie bucolique qu'offre le lac.

À titre de président et de résident à l'année, il me fait plaisir de souhaiter aux uns un agréable retour dans la nature et aux autres la bienvenue dans notre communauté.

C'est bien une réalité; nous formons toutes et tous une véritable communauté inspirée par les mêmes objectifs de respect et de conservation de la nature, une communauté fondée sur le bon voisinage et sur l'entraide. Une communauté qui a su se doter d'un outil de représentation et d'action fort et efficace, d'un instrument de vision sur l'avenir et sur le développement, d'un moyen capable de répondre aux besoins de ses membres et d'influencer collectivement les décisions qui nous concernent tous. Cet instrument, c'est votre association, l'APLSI.

Notre communauté a su aussi, au cours des ans, se doter et maintenir un équipement collectif d'une valeur exceptionnelle qui sert à la fois de point de service et de lieu de ralliement ouvert et accueillant, notre Club nautique.

Ce n'est pas un hasard si le présent numéro de *L'Alouette* est un « spécial Club nautique ». Au cours des trois dernières années, inspiré par les résultats du sondage de 2002 et motivé à répondre le mieux possible aux décisions de l'assemblée générale qui a suivi, votre Bureau de direction a multiplié les efforts pour assurer au Club nautique un regain de vie après ses cinquante-cinq années d'existence.

Le poste d'essence, unique du genre dans la région de Québec, a été refait de même que la façade du bâtiment. Mais surtout des activités nouvelles y ont été organisées, activités dont la popularité a grandement contribué à animer les lieux et à consolider notre esprit communautaire. Nous continuons sur cette lancée en vous offrant une gamme d'activités qui vous sont

présentées dans les pages qui suivent. Nous espérons qu'elles sauront vous plaire.

Mais, l'été 2005 sera aussi marqué par un tournant important dans la remise à neuf du Club. Encouragés par cette vie communautaire retrouvée, les membres du Bureau de direction, avec la collaboration efficace de Pierre Gauvin, directeur responsable de la rénovation, n'ont pas ménagé leurs efforts pour préparer un projet global de rénovations respectueux des décisions prises lors de l'assemblée générale spéciale de 2002.

Il s'agit d'un projet d'envergure qui viendra couronner notre volonté collective d'assurer la sauvegarde de notre lieu communautaire de ralliement. Nous le voulons profondément appuyé par une adhésion la plus large possible. Ce projet et les modalités de financement qu'il suppose feront l'objet de discussions majeures lors de la prochaine assemblée générale du 14 août prochain.

Nous voulons que tous puissent en connaître les tenants et les aboutissants. Vous pourrez en prendre connaissance dans la section spéciale que lui réserve le présent numéro de *L'Alouette*. Vous pourrez aussi en examiner la maquette, réalisée par l'habile directeur Alain Bardenet, en vous rendant au Club nautique. Profitez de votre visite au Club pour mieux vous informer auprès de l'un ou l'autre des membres du Bureau de direction et soyez nombreux le 14 août pour en discuter.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour remercier les membres du Bureau de direction qui ont consacré de nombreuses heures au cours de l'année pour prendre charge de la poursuite des dossiers dans des domaines aussi importants que la protection de l'environnement, la sécurité nautique et nos relations avec la ville de Saint-Raymond pour améliorer les services offerts à tous, en gardant en tête que près de la moitié des résidences sont maintenant occupées à l'année.

Un merci spécial à toutes les directrices et tous les directeurs ainsi qu'aux bénévoles qui se dévoueront cet été pour organiser les activités qui vous sont offertes. Je suis assuré que vous y participerez en grand nombre.

Denis Cayer

La Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond,

*fidèle partenaire*  
de vos **projets!**

*faire affaire  
avec nous,*

c'est rencontrer des  
experts qui sauront vous  
démontrer leur  
savoir-faire en demeurant  
à l'écoute de vos besoins  
et en s'y adaptant.



**Desjardins**

Caisse populaire  
de Saint-Raymond

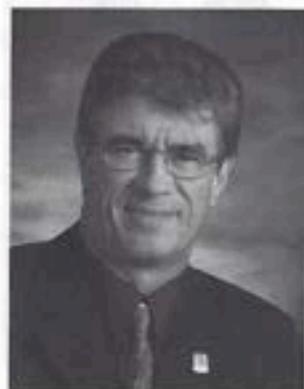
SIÈGE SOCIAL

225, avenue Saint-Maxime  
Saint-Raymond (Québec) G3L 3W2

Centres de services :

Saint-Léonard  
Rivière-à-Pierre  
Sainte-Christine

Un seul numéro :  
(418) 337-2218



Résidents et villégiateurs du lac Sept-Îles,

Membres de l'Association des propriétaires du lac Sept-Îles inc.,

C'est encore une fois avec un grand plaisir que je vous adresse ce «Mot du maire» de la revue annuelle l'Alouette. Nous avons depuis de nombreuses années développé une grande collaboration entre l'Administration de la Ville de St-Raymond et le bureau de l'Association des propriétaires

du lac Sept-Îles. Cette collaboration nous permet de bien comprendre les problématiques et les besoins des villégiateurs et des propriétaires de votre secteur. Notre complicité nous a permis de réaliser de beaux projets et nous permettra sans aucun doute de nous associer dans d'autres initiatives bénéfiques pour votre milieu de vie.

Fidèles à nos bonnes habitudes, nous avons tenu notre rencontre annuelle le 5 avril 2005 entre les représentants de la Ville et ceux de l'Association. Plusieurs sujets ont été discutés. Je vous présente ci-dessous les orientations données aux principaux sujets.

#### **Le balisage du lac Sept-Îles**

La Ville et l'Association désirent mettre de l'avant le projet de balisage du lac. Toutefois, ce dernier ne peut se réaliser pour l'instant compte tenu des propositions de couverture en assurance-responsabilité civile qui nous ont été offertes jusqu'à maintenant. Ces conditions imposent des primes annuelles et des franchises par événement qui entraîneraient des coûts d'exploitation démesurés eu égard à l'envergure du projet de balisage. Nous avons déjà tenté d'obtenir des modifications législatives qui permettraient de réaliser le projet sans devoir entraîner pour la Ville la responsabilité civile de la navigation sur le lac. Nos demandes sont restées sans suite. Nous avons convenu avec les représentants de l'Association du lac Sept-Îles de poursuivre nos démarches de sensibilisation auprès des instances nationales sur cette problématique.

#### **Subvention à l'égard des loisirs au lac Sept-Îles**

Les membres du bureau de l'Association ont sollicité auprès de la Ville une contribution financière au maintien des activités de loisir au centre nautique, notamment à l'égard des terrains de tennis. La Ville possède et maintient plusieurs équipements sportifs, culturels et communautaires destinés à l'ensemble des raymondoises et raymondois. La Ville évite de fractionner ces équipements considérant les coûts importants d'exploitation. Toutefois, la Ville contribue déjà au maintien par des comités de bénévoles de deux patinoires de quartier. Déjà, des membres de l'Association travaillent bénévolement

## **MOT DU MAIRE**

à l'aménagement d'un rond de glace sur le lac Sept-Îles. Les représentants de la Ville se disent favorables à une contribution municipale pour cet équipement hivernal apprécié des gens du secteur et de plusieurs autres citoyens de la Ville. Il a été convenu que les représentants de l'Association exploreront cette avenue et feront état de leur orientation à cet égard auprès de la Ville.

#### **Conteneurs à ordures**

La Ville met à la disposition des citoyens ne bénéficiant pas de la récolte des ordures en front de leur propriété des conteneurs positionnés stratégiquement. Ces conteneurs sont vidés régulièrement. Toutefois, des débordements surviennent suite à la mauvaise utilisation de ces installations. Les représentants de la Ville et de l'Association ont convenu de poursuivre leur effort de sensibilisation au bon usage de ces conteneurs. Je mets la main à la pâte en vous rappelant que ces conteneurs sont destinés aux matières résiduelles domestiques et aux matières recyclables. Ils ne doivent pas être utilisés pour de gros rebus ou pour des amas de branches ou de matériaux de construction. Un seul de ces chargements peut empêcher quelques heures après la vidange l'utilisation des conteneurs pour l'usage domestique pour lequel ils sont destinés. Le site d'enfouissement sanitaire situé sur le chemin Bourg-Louis est maintenu en opération le samedi pour plus de commodités. Je vous invite à l'utiliser. Vous pouvez également y recycler vos restes de peinture, vos pneus et vos batteries. Son utilisation est gratuite.

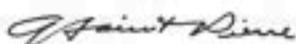
#### **Les améliorations prévues au chemin du Lac-Sept-Îles**

Nous avons entrepris depuis plusieurs années la réfection du chemin du Lac-Sept-Îles. Cette réfection s'effectue par tronçon. Cette année, nous procéderons à la reconstruction de la fondation et la pose d'un nouveau pavage sur une distance de 600 mètres. La réfection s'effectuera entre les numéros civiques 5431 et 5640. Cette réfection nécessitera un investissement de 100 000 \$. Pour préserver la quiétude du secteur, les travaux s'effectueront à l'automne.

J'espère que ces quelques nouvelles de notre administration municipale auront pu vous intéresser. N'hésitez pas à communiquer avec nos divers services pour tout renseignement. Vous pouvez nous joindre au 337-2202. Vous pouvez aussi consulter notre site Internet à l'adresse suivante : [www.ville.st-raymond.qc.ca](http://www.ville.st-raymond.qc.ca).

Je termine en remerciant les bénévoles qui travaillent à votre Association. Je leur porte toute mon admiration et leur adresse mes félicitations. Acceptez, Mesdames, Messieurs, les salutations de l'équipe des gestionnaires et des élus de la Ville de Saint-Raymond.

Le maire,



Gérald Saint-Pierre

**DES PASSIONNÉS À L'ÉCOUTE DE VOS  
BESOINS 7 JOURS SUR 7!**



**LA JARDINERIE  
COMPLÈTE LA  
PLUS PRÈS DE  
CHEZ VOUS.**

**AMBIANCE  
DES PLUS  
AGRÉABLES**



**FLEURS FRAÎCHES  
ET BOUTIQUE  
CADEAUX  
TOUJOURS PLUS  
ORIGINALE.**



Livraison partout  
dans le monde

**AMÉNAGEMENT  
PAYSAGER  
À LA HAUTEUR  
DE VOS  
ATTENTES**

Paysagiste  
CERTIFIÉ



**aux  
Prime  erts**  
**centre·jardin | fleuristerie | paysagiste**

667, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond 337-7797

### **Un programme d'activités renouvelé**

En consultant la programmation de l'été 2005, vous pourrez constater que la fréquence des très populaires « vendredis 5 à 7 » a été considérablement augmentée.

De même, des sessions de conditionnement physique vous sont maintenant offertes trois fois par semaine à la suite d'une initiative prise l'an dernier par quelques membres. Nous croyons qu'elles sauront plaire à plusieurs d'entre vous qui désirez « garder la forme » durant la période estivale.

Le souper aux huîtres, qui arrivait tard en fin de saison, a été remplacé par une activité spéciale qui sera tenue lors de la fête du Travail. Il vous sera donné de participer à une véritable « foire artistique » où la créativité des uns laissera place à l'admiration des autres.

Par contre, vous avez pu constater, en consultant le *Mini-Alouette*, que trois activités ont disparu de notre programmation : le Camp de jour, le tournoi de pêche et la ligue de pétanque.

Cet abandon est avant tout le fait d'une baisse notable des inscriptions au cours des dernières années. Avec une participation trop peu abondante, le temps consacré à leur organisation était devenu trop onéreux pour les membres du Bureau de direction et pour les bénévoles qui les organisaient.

### **Signature du registre pour la descente à bateaux**

La signature d'un registre par le membre sera maintenant exigée à chaque fois que ce membre désirera mettre à l'eau une embarcation, en plus de la présentation de la carte de membre. Le Bureau de direction pourra dorénavant mieux s'assurer que seuls les bateaux des membres ont accès à la descente et intervenir au besoin, si des cas d'abus étaient signalés.

Pourquoi un registre? Parce que nous avons pu constater que certains membres utilisaient leur carte pour donner accès au lac à des bateaux dont ils n'étaient pas propriétaires, privant ainsi votre association de revenus substantiels en plus du risque d'accroître considérablement le nombre d'embarcations qui circulent sur le lac si cette pratique se généralisait, comme c'est déjà le cas pour d'autres lacs de la région.

### **Un nouveau partenariat, de nouveaux gardiens**

Cette année, il y aura du nouveau au Club nautique. En effet, le gardiennage et toutes les tâches qui l'entourent seront confiés à une équipe dirigée par Vincent et

Guillaume du Manoir du Lac Sept-Îles. Votre Bureau de direction a accepté l'offre de partenariat du Manoir parce qu'il devenait de plus en plus difficile de recruter deux personnes pour être présentes en même temps aux heures d'ouverture du Club.

Les nouveaux gardiens, Aster Bégin et Yannick Larouche, deux jeunes de Saint-Raymond, vous accueilleront donc cet été. Ils seront, sous la direction de Vincent Caron pour vous faire bénéficier de l'amabilité et de l'efficacité qui fait déjà la renommée du Manoir.

C'est Claude Plamondon qui assume, au sein du Bureau de direction, la responsabilité de la gérance du Club.

### **Un permis d'alcool permanent pour le Club nautique**

À compter de la fin juillet, l'APLSI sera détentrice d'un permis permanent de vente d'alcool. C'est un avantage, car nous pourrions maintenant offrir le service d'alcool pour toutes les activités spéciales de l'APLSI ainsi que pour les locations aux membres qui n'auraient pu être planifiées des mois à l'avance et ce, sans augmentation de coût pour notre association.

L'obtention d'un tel permis est aussi devenue nécessaire parce que la Régie des alcools, des loteries et des jeux n'émettra plus de « permis de réunion pour vendre » comme c'était le cas par les années passées pour des organismes comme le nôtre.

De plus, il nous faudra être respectueux des règlements qu'un tel permis exige et ne permettre au Club que la vente de « produits timbrés » obtenus chez les fournisseurs officiels.

Nous conserverons toutefois la politique d'offrir aux meilleurs prix les produits de consommation du bar tout en nous rappelant que les profits qu'ils génèrent sont une source importante de revenus qui permettent à votre association de vous offrir des services de qualité.

### **Le code d'éthique pour la navigation continue à s'appliquer**

Le code d'éthique du conducteur d'embarcation, expérimenté pour la première fois l'an passé, a eu un certain succès. Plusieurs riverains nous ont fait part que, l'été passé, il y a eu une amélioration tangible de la tranquillité sonore et de la sécurité de la part des conducteurs d'embarcation qui s'approvisionnent à notre poste d'essence.

La ville de Saint-Raymond offre aux raymondois une panoplie d'activités pendant la période estivale. Profitez des aménagements physiques et des activités de la programmation pour passer un bel été.

## AMÉNAGEMENTS PHYSIQUES

### Piste cyclable

- 68 km
- Accès par la cour arrière de l'école Saint-Joseph et par l'avenue Saint-Alexis

### Parc riverain :

- Aux abords de la rivière Sainte-Anne
- Marche ou vélo
- Vue imprenable sur la rivière, ses deux ponts et l'estacade.



### Parc St-Jean-Baptiste-de-Lasalle

- Cour arrière de l'école Saint-Joseph
- Aire de jeu pour les 10-13 ans
- Espace vert de repos
- Aire de jeu pour le basket-ball à 3 contre 3, le deck-hockey ou le roller hockey

### Parc de l'école Marguerite d'Youville

- École Marguerite d'Youville
- Aire de jeu pour les moins de 10 ans

### Parc de l'amitié

- Avenue Perrin
- Croquet, pétanque, shuffleboard, etc
- Bienvenu aux retraités ou aux aînés.
- Possibilité de réserver le parc pour un organisme de Saint-Raymond



### Terrains de tennis

- Côte Joyeuse (voisin du salon de quilles)
- 4 courts éclairés et entourés de toiles coupe-vent
- Surface asphaltée et recouverte d'une peinture acrylique qui donne un aspect caoutchouté.
- Information et réservation : 873-5972 (cellulaire)



## ACTIVITÉS SPÉCIALES



**Festival de la Grosse Bûche**  
 (15, 16, 17 juillet 2005)

Un événement estival axé sur nos ressources naturelles et la musique. C'est un festival familial qui tiendra sa 25<sup>e</sup> édition cette année au cœur d'une région vibrante d'activités touristiques où nature et attraits se confondent.

**Programmation régulière  
 du Service des loisirs  
 (informations supplémentaires :  
 337-2202 poste 3)**

• Tennis	• Mini-football
• Vélo de montagne	• Roller hockey
• Flag-football	• Soccer
• Balle	• Camps de jour
• Peinture	• Bingo

## DU NOUVEAU EN 2005 (suite)

La crainte de ne plus pouvoir s'approvisionner en essence au Club y est certainement pour quelque chose dans le changement de comportement de certains. Mais nous croyons plutôt que le code d'éthique a constitué une prise de conscience et un rappel à tous ceux qui s'approvisionnent au poste d'essence, puisque le code y est affiché. On oublie parfois que des comportements peu respectueux des autres sont une nuisance à la tranquillité et à la sécurité que tous souhaitent.

Le code d'éthique reste donc en fonction, mais il n'apparaît plus nécessaire d'utiliser la dispendieuse vignette autocollante pour favoriser son respect. Nous sommes convaincus que chaque utilisateur du poste d'essence continuera donc à se faire un devoir de l'observer lors de ses balades sur le lac.

Il a été légèrement amendé pour tenir compte de l'absence de vignette pour l'été 2005. À titre de rappel nous le reproduisons ici.

L'utilisateur du poste d'essence reconnaît que le service d'essence est un privilège associé à l'obligation du respect du présent code d'éthique et que ce privilège peut être suspendu par le Bureau de direction de l'APLSI si des manquements répétés au respect de ce code sont observés.

L'utilisateur s'engage à appliquer, ou à faire appliquer par tout conducteur de son embarcation, les règles suivantes :

1. respecter la réglementation gouvernementale concernant la sécurité nautique;
2. respecter le règlement de l'APLSI concernant l'utilisation du service d'essence;
3. réduire la vitesse à 10 Km/h à moins de 30 mètres de distance des rives, excepté pour le ski nautique (ou autres activités semblables : tripes, wakeboard, etc.) lorsque l'embarcation suit une trajectoire perpendiculaire à la rive;
4. réduire la vitesse dans les zones de vitesse restreinte identifiées au plan de balisage, en particulier devant le Club nautique, devant le Camp de Portneuf, dans la « passe » du lac au Chien et dans le lac des Aulnaies;
5. accorder la priorité de passage aux embarcations non motorisées (voiliers, canots, chaloupes, pédalos, etc.) et respecter une distance sécuritaire à l'approche de ces embarcations ou de toute embarcation de pêcheurs;
6. bannir l'utilisation de moteurs bruyants et de dispositifs permettant l'annulation des effets normaux des silencieux;
7. restreindre le bruit causé par les systèmes de son à l'approche des rives et en soirée ou pendant la nuit;
8. éviter d'entreprendre ou de participer à toute course entre embarcations;
9. porter assistance aux navigateurs et plaisanciers en détresse.

### HEURES D'OUVERTURE DU CLUB NAUTIQUE

<b>Fins de semaines du printemps</b>	Samedi 14 et dimanche 15 mai	<b>10 h à 17 h</b>
	Samedi 21, dimanche 22, lundi 23 mai	<b>10 h à 17 h</b>
	Samedi 28 et dimanche 29 mai	<b>10 h à 17 h</b>
	Samedi 4 et dimanche 5 juin	<b>10 h à 17 h</b>
	Samedi 11 et dimanche 12 juin	<b>10 h à 17 h</b>
	Samedi 18 et dimanche 19 juin	<b>10 h à 17 h</b>
<b>Du 24 juin au 17 juillet</b>	Samedis, dimanches et jours fériés	<b>10 h à 20 h 30</b>
	Du lundi au vendredi	<b>12 h à 20 h 30</b>
<b>Du 18 juillet au 31 juillet</b>	Samedis et dimanches	<b>10 h à 20 h 30</b>
	Du lundi au vendredi	<b>10 h à 20 h 30</b>
<b>Du 1er au 14 août</b>	Samedis et dimanches	<b>10 h à 20 h 30</b>
	Du lundi au vendredi	<b>12 h à 20 h 30</b>
<b>Du 15 août au 11 septembre</b>	Samedis et dimanches et 5 septembre	<b>10 h à 17 h</b>
	Du lundi au vendredi	<b>FERMÉ</b>

# PARADIS SPORTS

VÉHICULES RÉCRÉATIFS



Propriétaire  
Éric Paradis

**POLARIS**  
L'évasion plein air

**MERCURY  
INBOARDS**



**GLASTRON**



**SUN Party**



**VENTE ET RÉPARATION**

**PIÈCES ET ACCESSOIRES  
DE TOUTES MARQUES**

• Nous réparons sur place •

208, Route 138, St-Augustin-de-Desmaures, Québec

Tél.: (418) 878-1284 Fax: (418) 878-1684

[www.paradissports.ca](http://www.paradissports.ca)

## LE CALENDRIER DES ACTIVITÉS 2005

---

<u>14 mai, samedi, à 10 h :</u>	ouverture du Club nautique et corvée d'ouverture
<u>24 mai, mardi de 12 h à 16 h :</u>	ouverture de la descente à bateaux
<u>26 mai, jeudi, de 12 h à 16 h :</u>	ouverture de la descente à bateaux
<u>31 mai, mardi de 12 h à 16 h :</u>	ouverture de la descente à bateaux
<u>2 juin, jeudi, de 12 h à 16 h :</u>	ouverture de la descente à bateaux
<u>6 juin, lundi, à 10 h :</u>	début du conditionnement physique
<u>24 juin, vendredi à 17 h :</u>	vendredi « 5 à 7 »
<u>26 juin, dimanche, de 13 h à 16 h :</u>	Foire du livre usagé
<u>26 juin, dimanche, à 13 h :</u>	ouverture de la bibliothèque
<u>28 juin, lundi, à 19 h :</u>	début des lundis dansants
<u>1<sup>er</sup> juillet, vendredi, à 17 h :</u>	Vendredi « 5 à 7 »
<u>2 juillet, samedi :</u>	<b>MÉGA-JOURNÉE D'OUVERTURE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Marché aux puces de 9 h 30 à 12 h 30</li><li>▪ Activité « 5 à 7 »</li><li>▪ Parade de bateaux : 21 h départ du Club nautique</li><li>▪ Activité spéciale à la fin de la parade</li></ul>
<u>8 juillet, vendredi, à 17 h :</u>	Vendredi « 5 à 7 »
<u>15 juillet, vendredi, à 17 h :</u>	Vendredi « 5 à 7 »
<u>23 juillet, samedi, à 18 h :</u>	Souper des membres
<u>29 juillet, vendredi, à 17 h :</u>	Vendredi « 5 à 7 »
<u>5 août, vendredi, à 17 h :</u>	Vendredi « 5 à 7 »
<u>12 août, vendredi, à 17 h :</u>	Vendredi « 5 à 7 »
<u>14 août, dimanche, à 9 h 30 :</u>	Assemblée générale annuelle au Club nautique
<u>4 septembre, dimanche à 18 h :</u>	Mini-festival artistique
<u>11 septembre, dimanche:</u>	Fermeture du Club et corvée d'hivernage

# C'est le JOUR et la NUIT

Menu du jour  
Table d'hôte  
Menu à la carte

Des repas savoureux  
pour tous les goûts

2 salons privés  
pouvant accueillir  
jusqu'à 250 personnes  
en toute occasion

Restaurant

Salons

Bistro-pub convivial  
pour les 5 à 7 entre amis  
ou soirée

Pop-corn  
Foyer

Billard

Écrans de télé

Une équipe  
attentionnée  
et courtoise  
vous y attend.

Bistro-Pub

HOTEL  
ROQUEMONT

## LES ACTIVITÉS SPÉCIALES OFFERTES EN 2005

### **La foire du livre usagé du dimanche 26 juin**

Le dimanche 26 juin, de 13 h à 16 h, venez acheter des livres usagés pour un prix dérisoire de 0.50 \$ à 5 \$. Il y aura aussi des *Alouette* des années antérieures pour les collectionneurs intéressés. Venez bouquiner, rencontrer vos bénévoles pour partager votre passion de la lecture. Venez voir les nouveautés de 2005 qui seront disponibles cet été à la bibliothèque et profitez-en pour vous inscrire.

### **La méga-journée d'ouverture du samedi 2 juillet**

Cette journée spéciale qui marque le début de la période estivale vous offre plein d'activités intéressantes. Il y aura marché aux puces, bar sur la terrasse, parade de bateaux et festivités après parade. En cas de mauvais temps, les activités de la Méga-journée seront reportées au dimanche 3 juillet.

### Le marché aux puces au Club nautique

Le début de l'été est souvent l'occasion de faire du ménage et de se débarrasser de ce qui ne sert plus. Ces objets qui vous encombrant peuvent être utiles à d'autres. Nous vous offrons d'en faire profiter vos voisins en participant au marché aux puces organisé au Club nautique.

De 9 h 30 à 12 h, les terrains du Club vous accueilleront pour vous permettre de mettre en vente vos trésors ou de profiter des aubaines que les nombreux membres vous offriront. Réservez votre table (5\$) au Club nautique dès le 5 juin.

### Le spécial « 5 à 7 »

Quoi de plus agréable que de poursuivre cette journée d'ouverture par un « 5 à 7 », formule qui a fait ses preuves et qui vous permettra de vous préparer à participer à la parade de bateaux tout en prenant un verre entre amis et en dégustant le « plat surprise » que nous aura préparé l'équipe du Manoir pour la circonstance. Soyez du nombre dès 17 h.

### La parade de bateaux

La parade de bateaux des dernières années a été un succès : les participants (plus de 60 bateaux) ont égayé cette soirée en faisant le tour du lac et nombreux furent les riverains à les acclamer au passage et même à y aller de feux d'artifice pour souligner le passage de la parade.

Le rassemblement des bateaux se fera en face du Club nautique vers 20 h. Décorez votre bateau et surtout, mettez des lumières sur votre embarcation pour agrémenter la parade autour du lac. Assurez-vous que votre embarcation est conforme aux normes (lumières,

ceintures et autres accessoires). Les résidants pourront aussi se joindre au groupe lorsque la parade passera devant chez eux ou bien faire des feux d'artifice pour saluer les plaisanciers de la parade. Venez en grand nombre, c'est gratuit.

### L'activité spéciale de fin de parade

Cette année, la fin de notre magnifique balade en soirée qu'est la parade de bateaux se fêtera au Club. D'abord un feu d'artifice bien nourri. Puis, la salle du Club vous accueillera dans une atmosphère de détente afin de finir cette soirée en beauté. Venez vous joindre à nous pour prolonger la fête.

### **Le souper des membres du samedi 23 juillet**

Le « souper bénéfice » est une tradition au lac et la nouvelle formule (repas gastronomique et musique d'ambiance) a été si populaire que plusieurs membres n'ont pu y assister parce qu'il ne restait plus de billets disponibles. Cette année, il n'y aura qu'un seul souper compte tenu du nombre accru des vendredis « 5 à 7 ».

Le 23 juillet, nous vous invitons à être des nôtres pour partager le succulent souper préparé par toute l'équipe du Manoir du Lac-Sept-Îles. Rien à envier aux plus grandes tables du Québec. Le souper sera complété par une soirée de danse pour les plus en forme. Des prix de présence seront accordés.

Saisissez l'occasion de rencontrer des amis ou de faire de nouvelles connaissances. Venez discuter de façon informelle avec les membres du Bureau de direction. Achetez votre carte au Club nautique dès le 1<sup>er</sup> juillet et venez en grand nombre. C'est une occasion unique de rencontrer vos amis et de vous en faire de nouveaux. ET SURTOUT RESERVEZ TÔT : premier arrivé premier servi ET COMME L'AN DERNIER LE NOMBRE DE PLACES EST LIMITÉ.

### **L'activité de clôture de la saison du dimanche 4 septembre**

Pour clore la saison estivale et profiter des premiers jours de l'automne, nous vous convions à UN MINI-FESTIVAL ARTISTIQUE qui aura lieu au Club nautique DIMANCHE LE 4 SEPTEMBRE. Cette innovation sera l'occasion pour les artistes locaux de faire valoir leurs talents variés (musique, peinture, sculpture, photographie, artisanat, poésie, etc.) et à tous les autres de venir admirer les œuvres de leurs voisins tout en dégustant un excellent BRUNCH. Les artistes peuvent s'inscrire en contactant Vincent. Surveillez les affiches au Club nautique pour en savoir plus sur cette activité nouvelle.

**RE/MAX®**RE/MAX CAPITALE  
courtier immobilier agréé  
franchisé indépendant et autonome**ANDRÉE OUELLET**

agent immobilier agréé

Tél : 627-3120

Rés : 337-2107

www.remax-quebec.com



- Résidentielle
- Commerciale
- Industrielle

Prop. : **Paul-Alain Moisan**

Tél. : [418] 337-8611

Télec. : [418] 337-4565

159, du Sentier, Saint-Raymond

G3L 3L1

**Construction Polyvalent inc.**

R.B.Q. 8004-1114-18

**BÉDARD  
GUILBAULT**Société en nom collectif  
comptables agréés**NOS BUREAUX****DONNACONA**110, rue Commerciale  
Donnacoona  
G3M 1W1  
Tél. : 285-1234  
Fax : 285-1242**SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES**1885, av. Bona Dussault  
G0A 4B0  
Tél. : 268-3334  
Fax : 268-3359**SAINT-RAYMOND**423 A, rue Saint-Cyrille  
G3L 4S6  
Tél. : 337-2231  
Fax : 337-2232**NOS SERVICES****Vérification :**compagnies;  
municipalités;  
commissions scolaires;  
institutions de santé et  
de services sociaux;  
etc.**Fiscalité :**consultation et planification;  
demande de subvention;  
planification successorale;  
évaluation d'entreprise;  
évaluation immobilière.**Gestion :**acquisition, vente ou  
fusion d'entreprises;  
réorganisation de structure financière;  
assistance dans le financement;  
analyse de système comptable;  
conseillers en matière d'insolvabilité;  
administrateurs gestionnaires.**Informatique :**implantation de systèmes;  
traitement de données;  
formation et support.Site web : [www.bedardguilbault.qc.ca](http://www.bedardguilbault.qc.ca)**Pour le  
JARDINAGE :**

- Engrais à pelouse et jardin
- Terre à jardinage
- Terre noire
- Insecticides à pelouse et jardin
- Herbicides :
- Fumier de mouton
- Fumier de bétail
- Compost de crevettes

**ROUND UP  
WeedEx****Pour tous vos  
PROJETS :**

- Plomberie
- Électricité
- Taillage de vitres
- Réparation de moustiquaires
- Pompes à eau (vente, réparation et pièces en magasin)
- Peinture Sico

**ET PLUS ENCORE...**

- Chandelles à la citronnelle
- Chasse-moustiques (Off, Raid)
- Nourriture à oiseaux
- etc...



Quincaillerie

**Quincaillerie Jean Denis Ltée**177, Saint-Joseph  
Centre-ville Saint-Raymond  
[www.homehardware.ca](http://www.homehardware.ca)**337-2777****On aime  
rendre service.**

Livraison à domicile

## LES ACTIVITÉS RÉGULIÈRES

### Les sessions de conditionnement physique

L'an dernier, plusieurs membres, soucieuses d'améliorer leur condition physique, ont pris l'initiative de se réunir trois fois la semaine au Club nautique pour pratiquer des exercices de conditionnement à l'aide d'une cassette vidéo et de ballons d'exercice.

Joignez-vous au groupe cette année et venez vous mettre en forme, les LUNDIS, MERCREDIS ET VENDREDIS, de 10 h à 11 h au Club nautique À COMPTER DU 6 JUIN. Hormis votre volonté de vous maintenir en forme et votre bonne humeur, il ne vous en coûtera presque rien, soit l'achat de votre propre ballon.

Pour plus d'informations, contactez Patricia Laferrière (337-3764)

### Les lundis dansants

Les populaires cours de danse des lundis dansants se poursuivent cette année par des cours de danse « western ». Venez vous délier les jambes hebdomadairement en apprenant des nouveaux pas de danse ou en perfectionnant ceux déjà connus dans une atmosphère chaleureuse et détendue créée par notre animatrice et par la joyeuse bande qui l'entoure. Comme exercice, c'est bon et entraînant. Même les adolescents peuvent se joindre aux adultes pour s'amuser. Agréables et chaleureuses, ces soirées font le bonheur de plusieurs personnes. Venez vous amuser avec nous, À COMPTER DU 27 JUIN, TOUS LES LUNDIS À 19 H. Coût de l'inscription : 5\$ par soirée.

Pour information : Louise Tanguay (337-6660).

### Les vendredis « 5 à 7 »

L'an dernier, cette activité nouvelle a permis à plusieurs d'entre vous, jeunes comme plus âgés, de venir débiter la fin de semaine de façon agréable entre amis dans une atmosphère de détente tout en dégustant les excellents « mets sur planche » offerts à prix modiques et préparés par l'équipe du Manoir selon le thème du jour.

La réputation des « 5 à 7 » n'est donc plus à faire. Nous en organiserons donc un plus grand nombre cet été et ce DÈS 17 H LE VENDREDI 24 JUIN. Consultez le calendrier et soyez des nôtres pour partager ces moments de détente.

### La bibliothèque

La bibliothèque du lac Sept-Îles offre aux membres de l'APLSI un choix très intéressant de volumes : best sellers, biographies, romans policiers, contes nouvelles, etc. Il y en a pour tous les goûts et tous les âges. De belles collections autant pour les adultes que pour les enfants. Chaque année, la bibliothèque s'enrichit de nouvelles parutions grâce à la générosité de l'Association, mais aussi grâce aux dons particuliers des membres qui apportent des livres usagés. L'équipe de bénévoles vous attend en grand nombre et se fera un plaisir de vous accueillir. Encouragez vos enfants à venir nous visiter et passez de belles heures de lecture.

La bibliothèque est située à la chapelle du lac Sept-Îles. Elle est ouverte tous les SAMEDIS DE 10 H À 12 H JUSQU'AU 2 SEPTEMBRE.

### Le tennis

Afin de favoriser une pratique familiale du tennis, l'accès au tennis est GRATUIT les avant-midis et les après-midis pour les membres comme pour leurs enfants. Toutefois, les détenteurs d'un abonnement au tennis auront priorité pour l'usage des terrains. L'abonnement, de 25 \$ par personne ou 45 \$ pour un couple, permet de jouer en soirée. L'abonnement pour les étudiants de moins de 18 ans est de 12 \$ et de 18 \$ pour les étudiants de 18 ans et plus. Par contre, ceux et celles qui ne sont pas abonnés au tennis peuvent profiter des terrains en soirée à raison de 3\$ l'heure pour les détenteurs de la carte de membre de l'APLSI et pour 4\$ l'heure pour les non-membres.

SI VOUS VOULEZ PARTICIPER À UNE LIGUE DE TENNIS dont la saison pourrait être clôturée par un tournoi, contactez Sébastien Verreault (337-8579)



PUB ET AUBERGE

*St-Alexis*

**OUVERT 7 JOURS/7**  
de 8 h à 3 h a.m.

**aubergestalexis.com**

251, Saint-Pierre, Saint-Raymond (Québec) G3L 1R1

Tél. : (418) 337-2547 • Fax : (418) 337-2846



**VIDÉO DERY**

INTERNET HAUTE VITESSE

VENTE et RÉPARATION  
D'ORDINATEURS

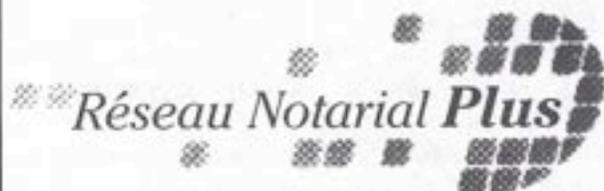
• CONSULTATION

• RÉSEAUTAGE

www.cite.net

gestion@cite.net

131, rue St-Joseph, St-Raymond, Qc G3L 1H4 **337-2413**



**PERRON ET DION NOTAIRES**

**Me Bernard Perron, LL.L., D.D.N. • Me Annie Dion, LL.B., D.D.N.**

**Notaires et conseillers juridiques**

135, avenue Saint-Jacques, suite 200  
Saint-Raymond, Québec G3L 3Y4

Tél. : **337-2621** Fax: 337-2877  
Adresse électronique : bperron@notarius.net

Cessionnaire des greffes de :  
Me Philémon Bergeron, notaire  
Me Marcel LaRue, notaire  
Me Henri LaRue, notaire



**Services :**

- Massothérapie
- Exfoliation
- Enveloppement
- Balnéothérapie
- Infrathérapie
- Pressothérapie
- Parafine
- Épilation laser
- Pédicure
- Manucure
- Facial
- Micro dermabrasion
- Maquillage
- Épilation : cire - électrolyse
- Spray - Tan (auto-bronzant)

**La Cité du Corps - SPA Santé**  
465, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond  
**(418) 337-4373**  
www.citeducorps.com

RECRUTEMENT

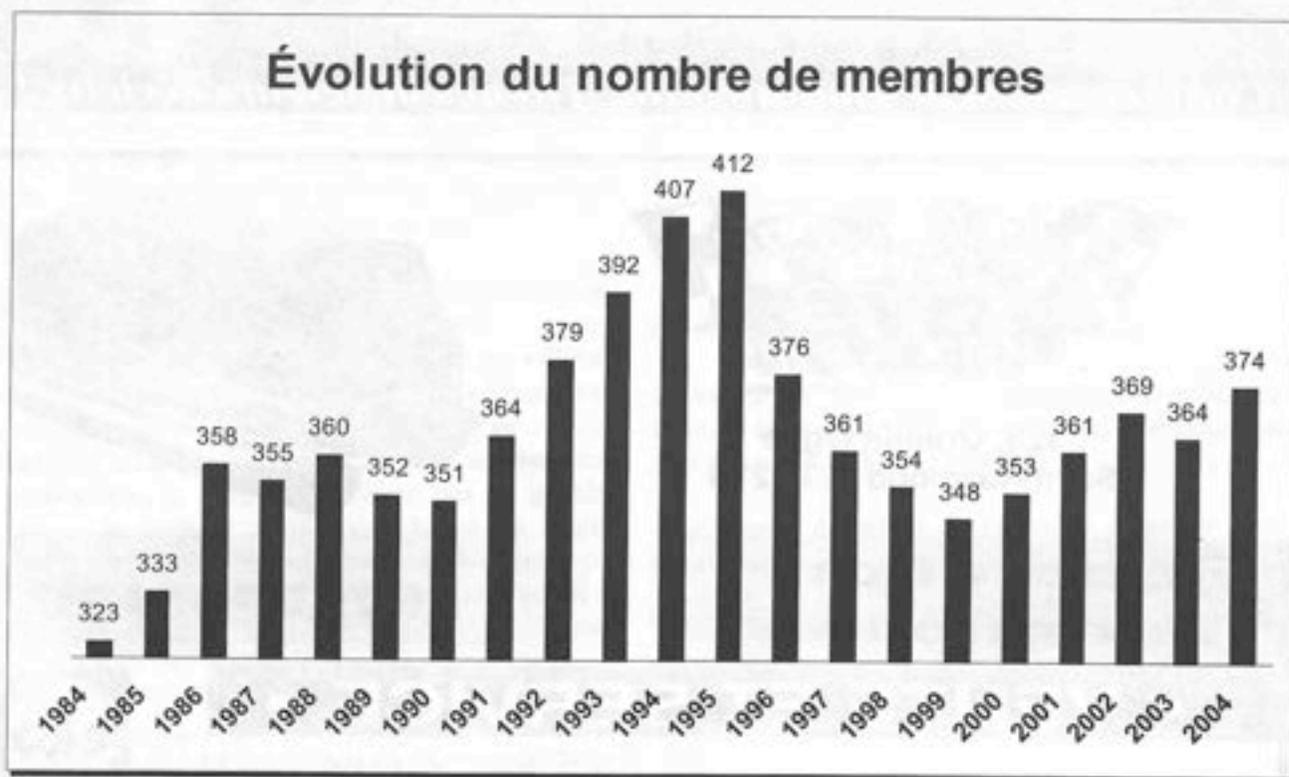


Le nombre de membres en 2004 a augmenté à 374 soit 10 de plus qu'en 2003. On constate que 44 nouveaux membres se sont joints à nous et que 27 membres de 2003 n'ont pas pris leur carte en 2004 même s'ils sont toujours au lac.

La différence est constituée de membres qui ont quitté le lac définitivement. On note aussi que 188 résidents sont maintenant permanents, soit 8 de plus que l'an dernier. De ce nombre, 145 sont membres de l'APLSI soit 77 %. Les permanents représentent maintenant plus de 40 % des résidences au lac. On compte finalement 27 locataires. De ce nombre, 3 sont locataires de la Plage Beau Soleil. Il faut aussi ajouter

22 membres spéciaux de la plage qui ont payé leur vignette de 40\$ pour encourager l'APLSI au niveau du service d'essence. Ceux-ci n'ont pas accès à tous les services de l'APLSI et ne reçoivent pas *L'Alouette*. Le service postal est encore très populaire et a été utilisé par 337 membres soit plus de 90 % du total des membres. Les directeurs ont vendu directement 2 cartes et les responsables du Club nautique ont recruté 35 personnes.

Le graphique présente l'évolution du nombre de membres. La provenance des membres ayant peu changé en 2004, le tableau ne sera pas présenté cette année.



N'oubliez pas de nous transmettre tout changement d'adresse en cours d'année. Vous pouvez nous rejoindre à notre nouvelle adresse postale:

APLSI, 3309 Chemin du Lac Sept-Îles, Saint-Raymond, Québec, G3L 2S3

Vente • Location • Réparation de vélos

## TOUT pour le LAC

- Accessoires nautiques • Vélo de montagne
- Camping / pêche • Sport de raquette
- Jeux d'extérieur • Produits pour piscine et accessoires *et plus*

# INTERSPORT®

220, Saint-Jacques, Saint-Raymond 337-2989



Construction  
**DOMINIQUE BOUCHER** inc.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL  
construction - rénovation

- résidentielle • commerciale • industrielle

R.B.D.Q. NO. 8005-9264-79

132, Du Vieux Chemin  
Saint-Raymond G3L 1Y4

Tél.: (418) 337-4414  
Fax: (418) 337-3814



## Julie Emond

RE/MAX® 1<sup>er</sup> CHOIX  
Courtier immobilier

l'agent de votre Lac

337-3367 • 687-3211



Estimation de la valeur marchande de votre propriété

**Contactez-moi dès maintenant, j'ai des acheteurs sérieux !**



125, Grande Ligne  
Saint-Raymond G3L 2Y4



Réparation  
à domicile

ENTREPOSAGE

• VENTE ET SERVICE •

Ponton



ESSENCE  
AVEC SERVICE

Tél. : (418) 337-8744 • Fax : (418) 337-8745

Courriel : vstar@cite.net • Site : www.performancevoyer.com

## STATISTIQUES DE PÊCHE DE LA SAISON 2004

La saison 2004 n'a pas été bonne, car la majorité des pêcheurs s'en sont plaints. À titre d'exemple, lors du tournoi de pêche, à la mi-juin, peu de pêcheurs ont pris plus d'une ou deux truites, d'autres sont revenus bredouilles.

Plusieurs résidants se sont même demandés si l'APLSI avaitensemencé en 2004. Oui, le 10 mai 2004, on a mis à l'eau pour 2 800\$ de magnifiques truites arc-en-ciel de 11 à 13 pouces. Plusieurs personnes étaient présentes lors de la mise à l'eau et peuvent vous confirmer la qualité de ces très belles truitesensemencées avec précaution.

Que s'est-il passé pour que la saison soit plus difficile que les années antérieures et assurément, selon mes statistiques personnelles, qu'elle soit la pire saison depuis le début de l'ensemencement en 1991? La principale explication serait le mauvais temps. Ainsi, si nos présomptions s'avèrent juste, la saison 2004 passerait à l'histoire comme la moins productive et nous pourrions examiner le tout avec les biologistes du Ministère. Nous espérons fortement que la saison 2005 soit différente et que tous les résidants puissent profiter de ce privilège de prendre de nombreuses belles truites à quelques pas de chez eux. Bonne saison.

## LE TOURNOI DE PÊCHE

Par Jacques-A. Bilodeau

Le tournoi de pêche ouvrait traditionnellement la saison estivale. Toutefois, cette activité a perdu de la popularité au fil des ans et ce, malgré la publicité accrue. Ainsi, l'an dernier, peu de membres ont participé au tournoi et ce nombre n'avait pas augmenté depuis au moins 5 ans. Compte tenu des coûts engendrés, le Groupe de protection des eaux et de la faune a préféré consacrer l'argent des dons pour continuer d'ensemencer le lac.

C'est par un beau samedi ensoleillé que s'est déroulé, le 12 juin 2004, notre traditionnel tournoi de pêche. On y a dénombré 17 pêcheurs, des plus jeunes au plus vieux, qui ont pris place dans 14 embarcations pour taquiner le poisson de 8 h 30 à 16 h.

Le retour de la pêche, clôturé par la cérémonie de pesée et la remise de cadeaux aux gagnants, nous a permis de constater que notre lac abrite une variété de poissons. Félicitations à nos gagnants dans les diverses catégories :

Jacques A. Bilodeau : Plus grosse truite arc-en-ciel  
Claude Piché : Plus grosse truite mouchetée  
Kieren Thomson : Plus grand poids de poissons fourrage (crapets, perchaudes et barbottes)

Les participants



Les gagnants





528, Côte Joyeuse, Saint-Raymond

Tél. : 337-4667

Cell. : 569-7999

Ligne Québec : 888-437-4667

## ACHAT ET VENTE

D'AUTOS ET DE CAMIONS  
D'OCCASION

FAITES CONFIANCE À DES GENS  
D'EXPÉRIENCE

HERVÉ FISET - MARIO FISET  
DANIEL FISET - NICOLAS FISET

**25** ans à votre service!



### SALON DE BEAUTÉ pour véhicules

Nettoyage intérieur - Moteur  
à la vapeur - Cirage

AUTOS • CAMIONS  
BATEAUX • PONTONS

#### VÉHICULES

GARANTIS

INSPECTÉS

Tous nos véhicules  
sont GARANTIS  
pour 6 mois et plus

**UN BEL ÉTÉ À TOUS!**  
**337-4667**

Visitez notre site internet : [www.autofiset.com](http://www.autofiset.com)

Marché **Σclair**

**LIVRAISON  
GRATUITE**

## ÉPICERIE-BOUCHERIE S T - L O U I S INC.

- Méchoui • Viande assaisonnée
- Nombreux produits maison

**OUVERT 7 JOURS / 5 SOIRS**

226, Saint-Louis, Saint-Raymond **337-7818**



**GÉNOIS & Associés**  
arpenteurs-géomètres

Elizabeth Genois, a.g.

Andre Genois, a.g.

135, Saint-Jacques  
Saint-Raymond (Québec)  
G3P 1V2

Tél. :  
(418) 337-7015

Sans frais :  
1 866 337-7015

Télécopieur :  
(418) 337-8540

**DOLLARAMA**

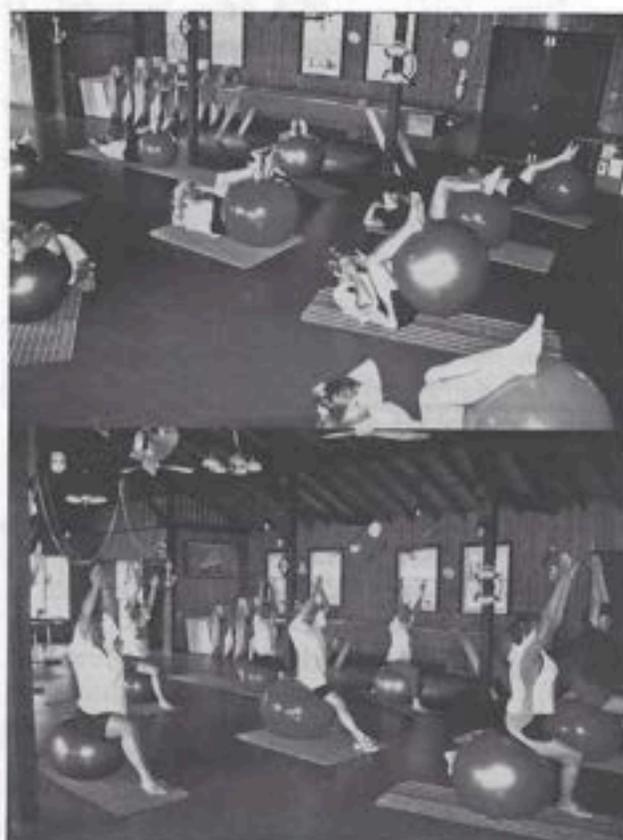
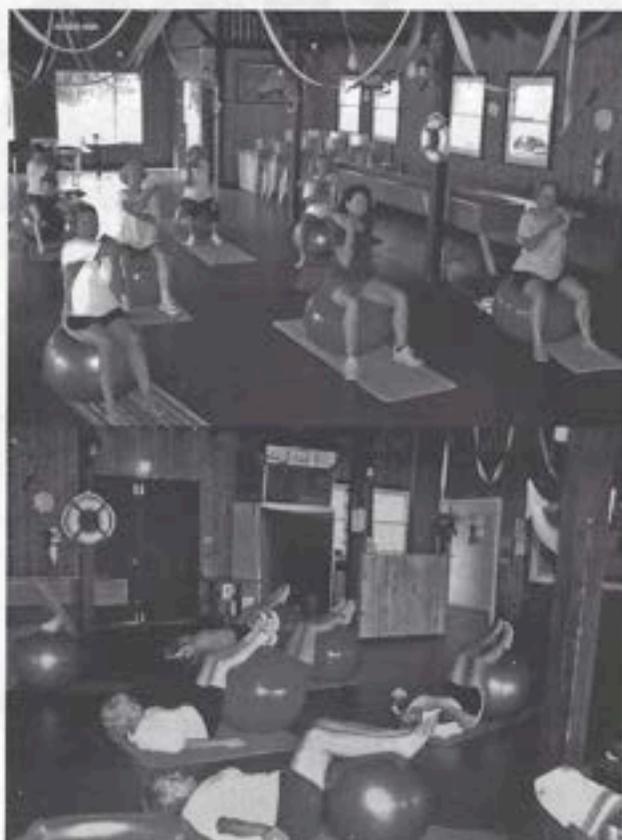
**1\$**

**333, Place Côte Joyeuse  
SAINT-RAYMOND**

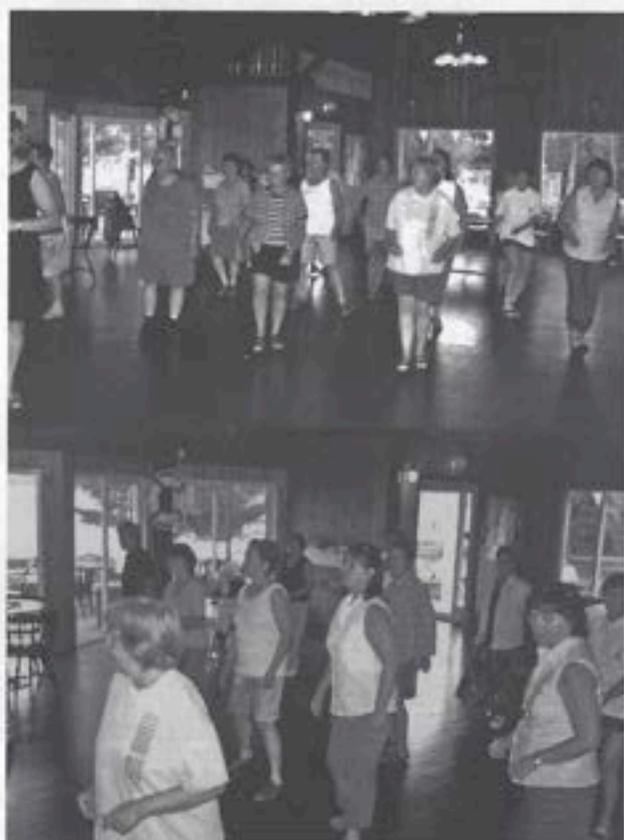
**PLUS D'ESPACE...**

**PLUS DE CHOIX  
DE MARCHANDISE**

## UNE ACTIVITÉ NOUVELLE : LE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE



## UNE AUTRE ACTIVITÉ POPULAIRE : LES LUNDIS DANSANTS



MÉCANIQUE  
**PIRO**  
INC.

106, Saint-Jacques,  
Saint-Raymond G3L 3Y2  
337-7907

- Vente et réparation de matériel hydraulique pompe, valve, cylindre
- Réparation moteur diesel, composante machinerie lourde
- Atelier d'usinage et soudure pour réparation de votre cylindre, - pin -, bushing, etc.
- Conception et fabrication
- Fabrication de boyaux hydrauliques Dayco

Dépositaire  **Husqvarna**  
Scie mécanique et débroussaileuse

 **Centre Dentaire**  
**Dre Elaine Rodrigue, d.m.d.**  
chirurgienne-dentiste  
(418) 337-7693

 **Clinique de denturologie**  
**Yvon Paquet, d.d.**  
denturologiste  
(418) 337-2655

*Nous stérilisons tout, sauf le sourire*  
267, Saint-Maxime, Saint-Raymond, G3L 3W3

# B. MOISAN ENR.

## Service d'appareils ménagers

- RÉPARATION ET VENTE
- VENTE D'APPAREILS USAGÉS RECONDITIONNÉS

656, Grande Ligne,  
Saint-Raymond  
337-4946 bureau



# DION MOTO ST-RAYMOND

*L'endroit  
du service!*

*Certains poussent  
leurs crayons,  
d'autres repoussent  
leurs limites.*

  
**SEA-DOO**

840, Côte Joyeuse, Saint-Raymond (Québec) G3L 4B3  
[www.dionmoto.com](http://www.dionmoto.com) • (418) 337-2776

©2005 Bombardier Produits Recreatifs inc. Tous droits réservés. \* Les marques de commerce et de Sea-Doo sont des marques de Bombardier Produits Recreatifs inc. ou de ses filiales. Toute utilisation sous licence. Conduisez toujours de façon responsable et sécuritaire. Suivez toutes les recommandations de votre manuel de service. L'âge minimum requis pour conduire un produit de Sea-Doo est de 16 ans. Respectez toujours la réglementation et les lois locales applicables. Contactez toujours votre distributeur local pour plus de détails.

AU PROGRAMME DES SOUPERS : BONNE BOUFFE, BON VIN, « RÉGALADE » ...



... DISCUSSIONS ET RIGOLADE



337-2238

# Encore plus d'espace pour mieux vous servir

- **Orthopédie**  
(Vente et location)
- **Médecine douce**  
(Homéopathie produits naturels)
- **Appareils de diagnostic**  
(Diabète, pression artérielle, etc)
- **Dispill**  
(service spécialisé de distribution de médicaments)
- **Photo: passeport, assurance-maladie et arme à feu**
- **Orthésiste sur demande**  
(prothèses, orthèses, semelles moulées)
- **Comptoir photo et loteries**
- **Boutique cadeaux, confiseries**
- **Papeterie, librairie, cosmétiques**
- **Service de télécopieur (fax)**
- **Guichet automatique Desjardins**
- **Accès direct à la clinique médicale**

**UNIPRIX**  
*Lefebvre*  
uniprixlefebvre.com CENTREVILLE ST-RAYMOND

**VÊTEMENTS**  
pour enfants  
0-18 ans



**Lingerie**  
*MO* arquisette

**LINGERIE FINE**  
Marques de renom  
et de confort

201, Saint-Joseph, Saint-Raymond  
337-2289



Offrez-vous la **SANTÉ**  
et la **RELAXATION**  
par un **MASSAGE**

- Massage : - détente  
- neuro-musculaire  
- pour femme enceinte
- Maître Reiki
- Réflexologie

*Céline Drolet* Certificat-cadeau disponible

**Céline Drolet 337-4051**  
1654, Rang Notre-Dame, Saint-Raymond

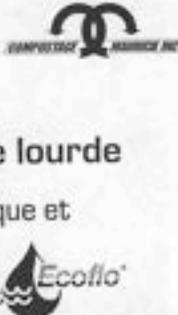
**Victorin Noreau Inc.**  
les entreprises

RÉG : 2327-6058-41

**François Noreau**    **Réjean Noreau**  
(418) 337-6842    (418) 337-4419

Télécopieur : (418) 337-8789  
605, ave. Saint-Louis, Saint-Raymond

- **Vente et transport**  
sable, gravier, pierre concassée, terre à gazon
- **Déneigement**  
commercial et résidentiel
- **Excavation**
- **Location de machinerie lourde**
- **Installation de fosse septique et champ d'épuration**
- **Installateur autorisé**



LES APRÈS-SOUPERS : LA DANSE



... ET NOS ORGANISATRICES DÉVOUÉES QUE NOUS REMERCIONS CHALEUREUSEMENT



Un nom et un numéro à retenir...



Coiffure homme • femme • enfant

**337-2121**

AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS

Place Côte Joyeuse  
Saint-Raymond

Dépositaire  
des produits

**REDKEN**  
THE AVANCEMENT

**HONCO**  
BÂTIMENTS D'ACIER

**Industriel  
Commercial  
Récréatif**



- Fabrication
- Ventes / Estimation
- Ingénierie / Dessins
- Gérance de projets

1190 Chemin Industriel, Saint-Nicolas, Québec, G7A 1B1  
Tél: (418) 831-2245 Fax: (418) 831-6302  
Courriel: honco@honco.ca Site: www.honco.ca

RBC 8311-8029-20



1299, Grande-Ligne  
Saint-Raymond

**337-3253**

9 TROUS POUR

**12 \$**  
/pers.

Valide pour la saison 2005  
Lundi au vendredi excluant les jours fériés

Sur présentation du coupon.

Valide pour la saison 2005.

Valide pour 1, 2, 3 ou 4 personnes.

Non valide pour les tournois  
de groupe.



**St-Raymond**  
Service inc.

Service d'appareils électroménagers  
et de réfrigération de toutes marques  
ACHAT & VENTE

**337-6192**

Raymond Jobin  
Étienne Jobin

877, Côte Joyeuse  
Saint-Raymond G3L 4B5



**Manoir**  
du Lac Sept-Îles



Menu Découverte **17<sup>95</sup> \$**  
(4 services)

Table d'hôte **à partir de**  
(5 services) **25<sup>95</sup> \$**

Panier-Pique-nique-Ponton **11<sup>95</sup> \$**  
(sur commande)

**Traiteur du Lac**  
(petites et grandes occasions)

3679, ch. lac Sept-Îles

**337-8893**

www.manoirdulacseptiles.com

## SOUVENIRS D'UN MOINS JEUNE LA PROCESSION DE LA FÊTE DE L'ASSOMPTION

Par Vincent Bolduc  
Extraits de *L'Alouette* 1978



Cette procession avait lieu le samedi soir le plus près de la fête de l'Assomption. Cette idée originale a débuté il y a fort longtemps, dans le temps de l'Abbé Nadeau ou, sinon, les premiers temps des Pères Saint-Sacrement. Je me rappelle quelque peu, je me vois assis dans notre grosse chaloupe à côté de mes frères et soeurs avec une chandelle dans les mains et j'étais petit, trop petit même pour pouvoir ramer, car les premières processions se faisaient à la rame.

La statue de la Vierge était toujours transportée dans le bateau des Frères des Écoles Chrétiennes et le chœur de chant suivait dans une autre chaloupe. Puis, peu à peu, cela changea. Les processions se faisaient de plus en plus longues, les nouveaux proprios de chalets voulaient le passage de la Sainte-Vierge devant leur chalet et les rameurs devenaient de plus en plus fatigués. On décida de la faire en chaloupe à moteur, mais on permettait aux canots, aux chaloupes, d'y participer.

J'eus l'insigne honneur de transporter le Curé avec son chœur de chant dans mon yacht le "Washan-Shakeikin" (Lac Sept-Îles en Montagnais) dont plusieurs se souviennent et que j'équipais avec microphone et haut-parleur gracieusement fournis par M. Charles Vallières.

Quelques souvenirs me reviennent à la mémoire à propos de ces processions. Plusieurs se rappellent la voix forte et puissante de Monsieur Adjutor Brulotte qui faisait partie du chœur de chant du lac Sept-Îles. C'était le temps où la procession se faisait à la rame. Plusieurs familles amenaient avec eux leurs poupons qu'ils couchaient dans la chaloupe (il faut mentionner surtout que, dans ce temps, il faisait beau en crêpe, des belles soirées y'en avaient).

Alors, je continue ma procession. On entendait les personnes répondre aux prières du curé et puis, après chaque dizaine de chapelet, des chants s'élevaient vers le ciel. Lorsque Monsieur Brulotte commençait à chanter avec sa voix forte, eh bien tous les bébés s'éveillaient et se mettaient à pleurer ensemble...!

Une autre anecdote, celle-ci sous le temps de l'Abbé Morand. Les autorités avaient invité, à l'occasion de la fête, Monseigneur Bilodeau, prélat et curé de Saint-Raymond. Ils avaient déniché un gros fauteuil bourré et tout le tra la la qu'on avait installé dans mon bateau pour asseoir le Monseigneur. L'Abbé Morand était en avant avec moi et dirigeait les chants et les prières. La procession s'ébranla et on se promena, tranquillement pas vite, ballottés par les vagues, si bien que lorsque nous avons accosté au quai de la chapelle, la procession terminée, notre brave Monseigneur s'était profondément endormi..

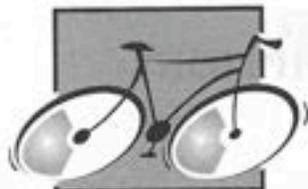
Pour terminer, il ne faut pas oublier celle-ci. Pierre Desrochers et moi, avons décidé de faire la procession à l'ancienne mode, c'est à dire en canot. Le seul canot que nous avons déniché ce fût un « Sponson » de 12 pieds. Alors vous pouvez imaginer, près de 450 livres de viande dans un petit canot... Pierre et moi nous demandions pourquoi le peuple cessait de prier pour pouffer de rire en nous voyant passer. C'est que dans la noirceur on ne voyait plus le canot, mais seulement deux bonshommes qui semblaient assis dans l'eau, qui « avironnaient » et priaient en même temps.

Peut-être avons nous trop ri, la Sainte-Vierge s'est peut-être choquée, elle ne voulait plus se promener sur le lac ou elle voulait peut-être rester à l'abri dans sa chapelle, car durant les dernières processions, on s'est fait prendre par la pluie, des coups de vent se sont élevés. Nous avons dû écourter les processions, et finalement ce fût comme toutes belles choses... elles cessèrent.

---

NDLR : Monsieur Vincent Bolduc est décédé au milieu des années 1970, dans son chalet. Il était l'un des pionniers du lac Sept-Îles.

---



**l'entrepôt du vélo**  
www.entrepotduvelo.com

- Vente
- Réparation
- Location

**SPÉCIALITÉS**

**chasse**  
et **pêche**



Grand choix de  
**feux**  
**D'ARTIFICES**

**QUINCA-TOUT INC.**

205, Saint-Joseph • Centre-Ville Saint-Raymond  
**337-7311**



Shell

**Jean-Guy Cantin inc.**  
*une entreprise privée  
pour un meilleur service*

**337-2705**

*Huile à fournaise - Huile à poêle  
Gazoline - Diesel*

*Huile à moteur - Huile hydraulique*

1409, Rang Notre-Dame, Saint-Raymond G3L 1M9

*Le plus près du Lac Sept-Îles, côté sud...*

**DÉPANNEUR THIQUET ENR.**

**Bière — Vin**

Location de cassettes vidéo

706, Grande-Ligne, Saint-Raymond

**337-6598**

Ouvert  
du  
1<sup>er</sup> juin  
au  
1<sup>er</sup> septembre



Nicole Allard Moisan  
**337-6396**

**Camping**  
**Plage Beau-Soleil**

vous souhaite

*un bel été!*

1850, Rang Notre-Dame, Lac Sept-Îles, Saint-Raymond G3L 1N9

## PETITE HISTOIRE DU CLUB NAUTIQUE

Informations en partie tirées d'un article de Yvon Alain dans *L'Alouette* 1994

L'Association sportive du Lac Sept-Îles a obtenu son existence légale le 8 août 1949. L'archevêché lui a cédé un terrain contigu à la chapelle, située dans le temps sur le bord du lac. La construction du Club nautique a débuté à l'automne 1950, selon les plans gracieusement fournis par l'architecte Léo Turcot. L'inauguration officielle a eu lieu le 8 juillet 1951. Il fut construit grâce aux parts sociales de 100\$ chacune, vendues à des estivants ainsi qu'à un emprunt de 8 000\$ à la Caisse populaire de Saint-Raymond. La construction a été rendue possible grâce à l'apport de nombreux bénévoles et à la contribution de commerçants des environs.

Après quelques années d'opération, incapable de rembourser sa dette, l'Association sportive cède ses biens à l'Archevêché, le 5 octobre 1959. Cette dette sera effacée le 7 août 1964, suite aux quêtes spéciales organisées à la chapelle et lors des visites paroissiales de l'abbé Léonard Morand (curé de la déserte).

En 1964, la chapelle (voisine du club sur les rives du lac) est déménagée à son emplacement actuel, de l'autre côté du chemin. La nouvelle Association des propriétaires du Lac-Sept-Îles, créée en 1974, signe un bail avec la Corporation épiscopale catholique romaine de Québec. Le bail est d'une durée de 20 ans, prenant effet le 1<sup>er</sup> avril 1974, et coûte 1\$ à l'Association.

Les premiers travaux d'amélioration furent le défrichage d'un terrain pour l'aménagement des tennis.

Par la suite, pour les aménagements successifs, l'Association a dû acquérir un terrain contigu à la chapelle pour respecter les conditions du bail prévoyant un stationnement minimum de 50 places. L'aménagement paysager du terrain et le « revampage » du chalet ont été réalisés en 1983 et les quais ont été refaits l'année suivante tandis que l'auvent est venu orner la façade en 1987.

C'est finalement le 4 juillet 1995, après de longs pourparlers, que l'APLSI devient officiellement propriétaire du Club nautique en vertu d'un acte d'échange avec la Corporation épiscopale catholique romaine de Québec, en échange du terrain de stationnement contigu à la chapelle.

Comme le souhaitait notre ami Yvon Alain, dans la conclusion de son article : « Maintenant à la relève de préserver adéquatement le travail des ancêtres dont quelques-uns doivent se trouver dans ces photos de 1951 ».

Avouons qu'il reste encore beaucoup de travail avant de concrétiser complètement le souhait de notre ami Yvon.

### Inauguration du club nautique en 1951





- BOIS de QUALITÉ selon vos besoins
- BOIS pour camping

# NOUVEAU

**CÈDRE OU MÉLÈZE**  
idéal pour  
**FABRICATION de PATIO**  
2x4, 2x6 ou  
sur mesure

Visitez notre site : [www.econaud.ca](http://www.econaud.ca)

Sylvain Naud **337-8717**

245, route du Moulin, Saint-Léonard G0A 4A0



On trouve de tout... même un ami! ♥

Michaël Gariépy, pharmacien-affilié

**OUVERT 7 JOURS**

Lundi au vendredi 9h à 21h  
Samedi et dimanche 9h à 18h

**LIVRAISON GRATUITE**  
du lundi au vendredi

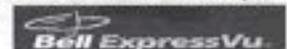
service à l'auto [www.jeancoutu.com](http://www.jeancoutu.com)

212, rue Saint-Jacques, Saint-Raymond 337-3030

- Antenne parabolique

La télévision satellite de radiodiffusion directe (SRD)

- Cellulaire **PRIX COMPÉTITIF**



✓ TOSHIBA



✓ PANASONIC

La clef de sol

**Les Entreprises  
Gilles Plamondon Itée**

592, Saint-Joseph, Saint-Raymond 337-7807

*La beauté qui défie le temps*



Les parements de fibrociment **WeatherBoards** de **CertainTeed**

- Revêtement de fibrociment
- Garantie transférable de 50 ans
- Apparence de cèdre naturel
- Résistance au feu classée A1



**SmartSide**  
Revêtement de bois d'ingénierie pour l'extérieur

- Revêtement de bois d'ingénierie pour l'extérieur
- Garantie limitée de 30 ans
- Système complet incluant déclin lap & lock, panneaux, moulures et soffites
- Apparence de cèdre naturel



LES REVÊTEMENTS DE BOIS  
**TRADITION** GOODFELLOW

- Revêtement de pin ou cèdre
- Garantie 30 ans contre la carie
- Patrons personnalisés
- Couleurs opaques ou semi-transparentes

Choix de couleurs illimité sur tous nos revêtements grâce au procédé MaxColor™ d'Olympic



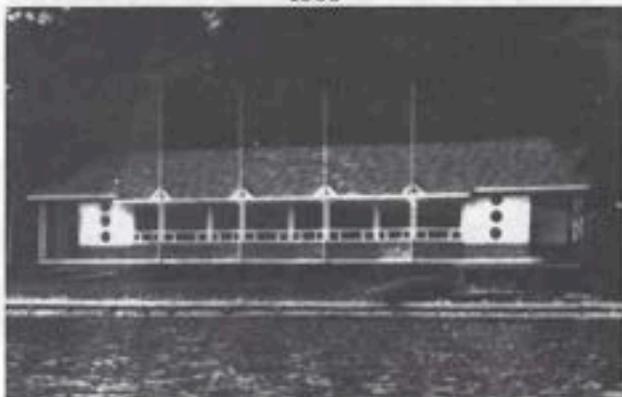
**GOODFELLOW**  
SPÉCIALISTES DU BOIS



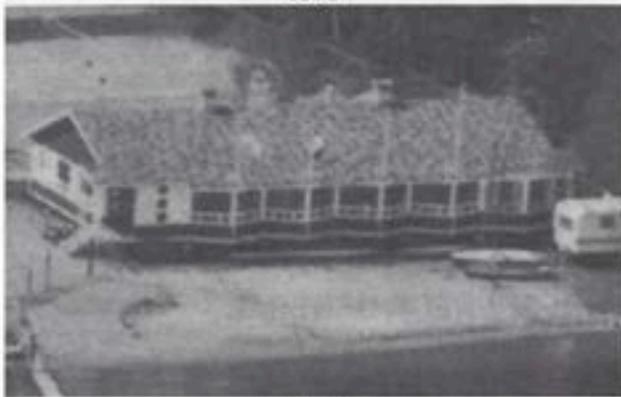
Pour information, contactez:  
Michel BRUNET ou Claude DEVOST  
(418) 650-5100  
[www.goodfellowinc.com](http://www.goodfellowinc.com)

## ÉVOLUTION DU CLUB À TRAVERS LE TEMPS

1955



1976



1983



FAÇADE 2000



CÔTÉ OUEST 2000



NOUVELLE FAÇADE 2002



CÔTÉ OUEST 2003



LE CLUB EN 2004



# NOUS SOMMES DÉMÉNAGÉS

LES HABITATIONS

*La différence ...*

**G. JUNEAU INC.**

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL  
CONSTRUCTIONS NEUVES OU RÉNOVATIONS

**GÉRARD JUNEAU**

5723, Chemin du Lac-Sept-Îles

St-Raymond

Tél. : (418) 337-2798

www.habitationsgjuneau.com

*Maître  
Constructeur*



*Vous avez des projets ...  
nous pouvons les réaliser pour vous.*

**Nous vous garantissons la qualité**

R.R.Q. : 3525-8469-23

# Carl Beaupré CAMIONNEUR



**Sable • Gravier • Terre  
Pierre concassée  
Nivelage • Excavation**

RBQ : 8236-3086-20

1231, Rang Notre-Dame  
Saint-Raymond

**Tél. : (418) 337-6497**

**Cell. : (418) 657-9380**

# SUBWAY

# DÉMÉNAGÉ

**AU 181 rue Saint-Cyrille**  
(ancienne bâtisse Cloutier Sports)

- **Plus grand • Plus accessible • Nouveau décor •**  
et toujours au Centre-ville de Saint-Raymond

## 337-3666

## LA RÉNOVATION DU CLUB : UNE NÉCESSITÉ APPUYÉE PAR UNE VOLONTÉ DE TOUS

Au début des années 2000, le bâtiment du Club nautique et ses équipements majeurs ont plus de 50 ans. Certes, des corvées successives auront permis d'assurer un entretien périodique. Pendant toutes ces années, les membres du Bureau de direction, assistés de membres bénévoles, de moins en moins nombreux d'ailleurs, auront su conserver l'essentiel et le maintenir dans un assez bon état.

Toutefois, en ce début de nouveau siècle, il a fallu se rendre à l'évidence, notre club avait subi « du temps, l'irréparable outrage ».

C'est d'ailleurs le constat qui s'est imposé aux nouveaux directeurs élus en 2001. Le bilan de notre joyaux collectif, effectué au cours de cette année-là, montrait une situation peu reluisante.

### **Une détérioration inéluctable**

Le bâtiment du Club était très détérioré. La dernière rénovation (peinture) datait de près de 10 ans. L'annexe (toilettes) était pourrie. La devanture et la fenestration avant et celle du côté ouest étaient aussi atteintes de pourriture; il fallait les refaire. La toiture pouvait encore attendre, mais elle serait aussi à refaire d'ici 3 à 5 ans. Le Club n'avait pas de puits pour assurer l'approvisionnement en eau potable. Ajoutons à cela que le Club ne répondait plus aux normes pour un pareil bâtiment ouvert au public.

Le poste d'essence était aussi à refaire. Les assureurs avaient émis l'avis qu'il n'était plus « assurable » à compter de juillet 2003, à moins que le vieux réservoir, datant de 1986, ne soit remplacé par un neuf.

Le quai en ciment est très détérioré. Rongé par les vagues et le gel, il risque de s'écrouler à moyen terme. De plus, il n'est pas conforme aux normes environnementales. On ne peut obtenir de permis pour le rénover sans se conformer à ces normes. On devra éventuellement le refaire à neuf.

### **Une décision qui s'appuie sur un sondage de tous les membres**

Fallait-il ou laisser tranquillement mourir à petit feu le Club nautique ou investir dans une rénovation majeure pour « préserver adéquatement le travail des ancêtres » comme le souhaitait notre ami Yvon Alain?

Le Bureau de direction ne pouvait prendre une décision sans consulter tous les membres. Et c'est ce qu'il a fait par un sondage réalisé au printemps de 2002.

Les résultats du sondage ont prouvé hors de tout doute que tous les membres étaient prêts à un investissement majeur pour redonner au Club son air de jeunesse. Les trois quarts des quelques 200 membres qui ont répondu ont jugé essentiel de conserver le bâtiment du Club et son poste d'essence. Bien plus, 83% ont favorisé une hausse de la carte de membre, alliée à une location occasionnelle du Club à des membres.

### **Une décision qui s'appuie sur la volonté de l'Assemblée générale des membres.**

Une assemblée générale spéciale fut tenue exclusivement sur le sujet le 22 juin 2002. On y a adopté un plan quinquennal de rénovation du bâtiment selon les étapes suivantes :

- 2002- remplacement des fenêtres avant, redressement de la galerie, amélioration de l'aménagement intérieur;
- 2003- démolition de l'annexe existante et re-localisation des toilettes;
- 2005- réfection de la toiture;
- 2006, creusage d'un puits.

Les prévisions budgétaires qui accompagnaient ce plan quinquennal faisait état d'un déboursé de 80 000\$ pour la rénovation du bâtiment, mais il était aussi résolu que ces travaux se réaliseraient uniquement selon les disponibilités budgétaires.

Les prévisions budgétaires comprenaient aussi environ 20 000\$ pour la rénovation du poste à essence et 16 000\$ pour le quai.

Pour financer le coût de ces diverses rénovations, l'Assemblée générale a adopté le principe de la hausse de la carte de membre et de la tarification pour la descente à bateaux, de la vente des voiliers qui n'étaient plus utilisés ainsi que de la possibilité de la location de la salle aux membres pour des réceptions privées. L'Assemblée autorisait aussi que soit affecté à la rénovation un montant de 25 000\$ pris à même le fonds de réserve à la condition qu'il y demeure une liquidité de 10 000\$ pour parer aux imprévus.



Excavation de bâtiment  
de tous genres : résidentiel,  
commercial, industriel

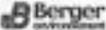
- Travaux de pelle hydraulique
- Aqueduc égout
- Champ d'épuration
- Fosse septique
- Démolition

## EXCAVATION GÉNÉRALE

VENTE: TERRE - SABLE - GRAVIER

Installateur du système



Choisissez la solution bio-logique 



Contactez-nous  
pour une  
évaluation

Louis Cayer  
Richard Déry,  
estimateurs

74, AVE SAINT-JACQUES  
SAINT-RAYMOND G3L 3X8

Licence RBQ : 3089-7888-20

Tél. : (418) 337-7956

Fax. : (418) 337-8338

[www.paxexcavation.com](http://www.paxexcavation.com)

- BIZOU
- COMPTOIR SEARS
- CORDONNERIE BJ
- DOLLARAMA
- CENTRE VISION
- LIBRAIRIE  
ÉTOILE FILANTE
- TABAGIE JOSÉE
- RESTAURANT  
LE PARADIS
- SAAN
- ULTRAMAR
- VIDÉO ALOUETTE
- ZABÉ JEANS
- STUDIO MODE
- SAQ
- STUDIO 333  
COIFFURE ET ESTHÉTIQUE
- MÉTRO



PLACE

CÔTE  
JOYEUSE

333, CÔTE JOYEUSE, SAINT-RAYMOND  
(418) 337-4143

## LA RÉNOVATION DU CLUB - LES ÉTAPES FRANCHIES :

### Une première étape : la devanture

Les premiers travaux de réfection de la façade et de la galerie furent entrepris à l'automne 2002. Comme cela arrive bien souvent lors de rénovations, quelques surprises nous attendaient. Les poutres supportant les portes-à-faux de la devanture étaient pourries et la moitié de la galerie n'était pas adéquatement supportée de sorte que son poids reposait sur les assises du chalet; les bases et les pilotis supportant la structure du chalet étaient de force et de conception inégales. Il a d'abord fallu renforcer la structure du mur porteur en ajoutant une poutre structurale avec colonnes et empattement de béton armé en surface du sol avec assise en pierre concassée. La galerie a été dégagée du mur porteur du chalet. Ces correctifs qu'il fallait faire ont apporté un coût additionnel à notre budget d'environ 10 000\$.

Par la suite, la façade a été rénovée par la pose de neuf portes-patio permettant une meilleure aération tout en améliorant le coup d'oeil sur le lac. Le côté ouest a aussi été transformé, les fenêtres pourries et la porte ont aussi été remplacées et le mur a été isolé et un nouveau parement, comme celui de la façade, a été apposé.

### Une deuxième étape : le poste d'essence

Au printemps 2003, ce fut au tour du poste d'essence de subir d'importantes transformations. Le vieux réservoir souterrain a été remplacé par un réservoir tout neuf hors terre. Une nouvelle pompe à essence (ré-usinée pour éviter les dépenses inutiles) est venue remplacer notre vieille pompe qui nécessitait trop souvent de coûteuses réparations. Un rampe facilitant l'approvisionnement des motomarines a aussi été ajoutée. De plus, les quais flottants ont été relocalisés afin de permettre un meilleur accès au poste d'essence. Enfin, l'acquisition d'un filtre

commercial aura permis d'approvisionner le club en eau potable sans qu'il soit besoin de se lancer dans l'importance dépense, pourtant prévue au plan quinquennal, du creusage d'un puits artésien.

### 2004 : un temps d'arrêt

L'année 2004 a marqué un temps d'arrêt au niveau du programme de rénovations majeures compte tenu de l'engagement pris de respecter les disponibilités budgétaires. Toutefois, l'équipement du Club nautique a été modernisé pour assurer à notre salle communautaire un aspect plus fonctionnel et plus accueillant. Munie de nouveaux luminaires, notre salle s'est enrichie de tables neuves pour les réceptions, d'un bar portatif, d'un réfrigérateur à boisson et d'un congélateur ainsi que d'un nouveau système de son. La terrasse s'est vu dotée de tables et de chaises plus adéquates.

### Un Club plus attirant et plus vivant

Cet effort de rénovation porte déjà ses fruits. Les membres et leurs invités profitent en plus grand nombre de sa nouvelle allure. Les soupers des membres sont toujours très fréquentés. Des activités nouvelles y sont organisées : les populaires vendredis « 5 à 7 », les sessions de conditionnement physique. Les membres profitent pleinement de la possibilité de location de la salle redécorée pour l'organisation de réceptions privées tant et si bien que, pour l'été 2005, le calendrier des fins de semaine est déjà plein. La fréquentation du poste d'essence s'accroît si bien qu'au cours des deux dernières années on y a noté des ventes record.

L'investissement en valait donc la peine et le Club commence sa seconde vie.

## QUELQUES DONNÉES FINANCIÈRES SUR LES ÉTAPES FRANCHIES

	Prévisions budgétaires de l'A.G. spéciale de 2002	Dépenses réelles en 2002 et 2003
Rénovation du poste d'essence	19 700\$	23 000\$
Rénovation du bâtiment (Projet global 80 000\$)	19 500\$	23 500\$
Approvisionnement en eau potable	6 000\$	500\$
Rénovation de la façade, de la galerie et côté ouest	13 500\$	23 000\$
<b>TOTAL</b>	<b>39 200\$</b>	<b>46 500\$</b>

NOTE : Le dépassement budgétaire du poste d'essence est principalement dû à l'acquisition, non prévue aux prévisions budgétaires, de la rampe d'accès pour motomarines.

La réfection de la façade a coûté environ 10 000\$ de plus que les prévisions budgétaires compte tenu des « surprises » (voir plus haut). Ce dépassement budgétaire a été partiellement comblé par le coût réel de l'approvisionnement en eau potable.

# AGI Itée

## Auto Parts Plus

**SAINT-MARC**

395, boul. Dussault  
268-3548

**SAINT-RAYMOND**

131, Saint-Jacques  
337-2244

**CAP-SANTÉ**

225, Route 138  
285-0411

**PIÈCES ET ACCESSOIRES  
D'AUTOS ET CAMIONS**

# PG P. GINGRAS & FILS

337-2923

Prop. : Sylvain Beaupré

- Réparation de lames de ressort
- Soudure de tous genres
- Travaux de forge
- Attache-remorque

103, Grande Ligne, Saint-Raymond G3L 2Y4

## Victorin Vézina Enr.

Vous désirez une installation  
de FOSSES SEPTIQUES  
Faites appel à nos services :



EXCAVATION - TERRASSEMENT  
CREUSAGE DE FOSSES SEPTIQUES  
GRAVIER - SABLE - PIERRES  
TERRE À GAZON



**ESTIMATION GRATUITE**

234, ave Noreau  
Saint-Raymond, Québec G3L 3M7

Tél. : (418) 337-2084



# CINÉMA ET CLUB VIDÉO ALOUPETTE

*De tout pour  
agrémenter vos soirées...*

### Entre amis! Cinéma Alouette

- 2 salles climatisées
- Les plus récents films à l'affiche
- **Programmation** publiée dans les chroniques cinéma du Journal de Québec, Le Soleil, Le Nouveau Martinet (journal local) et sur Internet ( [www.cinemaalouette.com](http://www.cinemaalouette.com) )

Des prix beaucoup plus avantageux qu'à Québec: que ce soit sur le prix d'un billet pour enfant à l'adulte, Tout le monde y gagne au CINÉMA ALOUPETTE et de plus, une catégorie privilégiée: étudiant (13-19 ans) venez comparer!

**Chez soi ! Club vidéo Alouette**  
... maintenant 2 clubs vidéo pour mieux vous servir

380, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond • 337-2465  
333, Place Côte Joyeuse, Saint-Raymond • 337-3456 (à côté de Sears et Saan)

- Accumulez vos points à chaque location et obtenez des films gratuits
- VHS, DVD
- Jeux (PS2, X-BOX, GAME CUBE)
- Jeux (PS, Nintendo 64, Super Nintendo) seulement 1,74\$ + taxes (pour 3 jours)
- 2/1 après 21h (non valide sur réservation) vendredi et samedi
- 2/1 après 20h du dimanche au jeudi

Pour un bon moment cinématographique... je choisis le **CINÉMA ET CLUB VIDÉO ALOUPETTE.**

**380, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond 337-2465**

## UNE RÉNOVATION À TERMINER

### **Un temps d'arrêt bénéfique pour la planification**

L'année 2004 a été marquée par une pause dans les travaux de rénovation. Cette pause aura permis à la fois un réexamen des priorités et une planification en profondeur du reste des travaux à réaliser.

D'abord un examen minutieux de l'état du quai de façade nous a permis de constater que le danger d'écroulement de la structure de béton ne présentait pas un risque à court terme comme nous l'avions cru au point de départ. Certes, sa surface externe est abîmée mais l'ensemble de la structure demeure solide et sa rénovation peut attendre encore plusieurs années. De plus, le quai pourrait être éventuellement restauré et solidifié, plutôt que remplacé, à un coût nettement inférieur au coût prévu à l'origine.

### **Des rénovations essentielles pour le bâtiment**

D'autre part, le reste de la rénovation prévue au bâtiment du chalet ne peut attendre guère que quelques années. Les fondations des salles d'aisance sont à ce point pourries qu'il faut les refaire à neuf tout en respectant les normes d'accès et d'hygiène qui sont imposées pour un édifice public, tant par les règlements municipaux que par ceux de la Régie des alcools des courses et des jeux, en particulier pour l'adaptation aux besoins des personnes handicapées.

De plus, la majorité de la poutre de soutien du mur arrière est elle aussi atteinte de pourriture et il faudra non seulement la remplacer, mais refaire toute la structure qui soutient la partie arrière. C'est donc tout le mur arrière de l'édifice qui est à refaire.

Enfin, la toiture a besoin d'être refaite d'ici peu et il y aurait avantage à isoler le toit, comme l'ont été les parties déjà rénovées, puisque les activités commencent de plus en plus tôt en début de saison et se terminent de plus en plus tard en fin de saison. L'auvent qui protège une partie de la terrasse est sur le point de rendre l'âme et son remplacement coûtera au bas mot 15 000\$.

Le Club nautique devenant de plus en plus un lieu où se déroulent des soupers élaborés, organisés par l'Association ou par ses membres lors des locations, de nouveaux besoins se font sentir. En particulier, la préparation des mets servis aux convives ne peut plus se faire à « l'ancienne », c'est-à-dire dehors à la merci du vent et de la pluie.

L'obligation que nous fait dorénavant la Régie de détenir un permis permanent de vente d'alcool nécessite (selon les termes même de la Régie) un « point de service » ou un bar bien délimité et adéquat aux fonctions de services d'alcool.

### **Un plan d'avenir proposé à la discussion**

Au cours de la dernière année, votre Bureau de direction a examiné les différentes alternatives préparées par l'équipe de Pierre Gauvin, directeur responsable de la rénovation. Et c'est sur l'adoption d'un plan global, préparé avec l'aide d'un architecte, monsieur Paul Nolet, que les directeurs et directrices ont arrêté leur choix.

Le principe qui a guidé les directeurs et directrices est simple : puisqu'il faut pratiquement tout refaire l'arrière de l'édifice, aussi bien en profiter pour proposer un plan qui puisse satisfaire les nouveaux besoins. Il ne s'agit donc plus uniquement de la conservation en bon état d'un édifice qui date des années 1950, mais d'une adaptation pour l'avenir.

En gros, ce plan global comprend d'abord la démolition de l'annexe actuelle qui loge les salles d'aisance puis la reconstruction d'une nouvelle annexe, plus grande, qui couvrirait l'espace occupé par l'annexe actuelle et qui s'étendrait jusqu'à la limite de la dalle de béton formant le « patio » arrière.

L'ajout de cet espace permettrait d'y loger des salles d'aisance conformes aux normes, particulièrement pour les personnes handicapées, et d'ajouter un local pour le bar et un autre qui servirait de cuisine d'appoint pour la préparation des mets. De plus, une toiture neuve serait érigée au dessus de l'ancienne et couvrirait la toiture actuelle et la nouvelle partie. On en profiterait pour la prolonger de façon à couvrir la partie de la terrasse protégée à l'heure actuelle par l'auvent. L'isolation de l'entretoit compléterait l'ensemble.

La page suivante vous présente le plan d'aménagement projeté. De plus, vous pourrez admirer, en pages centrales, les photos d'une magnifique maquette du projet, œuvre du directeur Alain Bardenet.

Cette maquette sera en montre tout l'été au Club nautique. Venez constater par vous-mêmes et examiner, en trois dimensions, l'allure nouvelle que pourrait prendre votre club.



• SALLE  
À MANGER  
• COMPTOIR

Heures d'ouverture

Lundi, mardi :	16 h 00 à 21 h 00
Mercredi :	11 h 00 à 21 h 00
Jeudi :	11 h 00 à 22 h 00
Vendredi :	11 h 00 à 23 h 00
Samedi :	11 h 00 à 22 h 00
Dimanche :	11 h 00 à 21 h 00

*Découvrez une ambiance  
décontractée et conviviale!*



**LIVRAISON**  
Jeudi au dimanche  
de 16 h 00 à la fermeture  
**(418) 337-1515**

251 A, rue Saint-Pierre, Saint-Raymond  
(Situé dans l'ancien Salon Rouge)

**Accomodation  
Marie-Claude inc.**

**SERTARD //**

**OUVERT  
DÈS 6 h 00  
sur SEMAINE  
et 7 h 00 la  
FIN DE SEMAINE**

**GRANDE VARIÉTÉ  
DE PRODUITS  
DUO CAFÉ/MUFFIN  
frais 1,57\$ + tx  
BIÈRE À PRIX  
COMPÉTITIF**

**EXCLUSIF**  
DROIT D'ACCÈS pour la ZEC BATISCAN NEILSON  
Station d'enregistrement de gros gibier  
Réservation de pêche secteur Tourilli  
• VERS • GLACE

*Les 1<sup>er</sup> à vous  
accueillir  
avec le sourire*

**Bon été!**

775, Saint-Joseph, Saint-Raymond, Québec G3L 1M4  
Tél. : (418) 337-2868 • Fax : (418) 337-2208

**REMORQUAGE**  
24h



ASSISTANCE routière  
SIKES CANADA

**CARROSSERIE**



**NETTOYAGE**  
par jet de sable

**DELNEUF**  
SAINT-RAYMOND  
CARROSSIER  
337-7937

Daniel Trudel, prop.

*Plus de 30 ans  
à votre service*

931, Côte Joyeuse  
Saint-Raymond  
**337-7937**

**REPARATION**  
fibre de verre  
**BATEAU**



**CARROSSERIE**



**VEHICULE LOURD**



## LES MODALITÉS DE FINANCEMENT : UN SUJET MAJEUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

On se rappellera que les prévisions budgétaires présentées lors de l'Assemblée générale de juin 2002 étaient de 80 000\$ pour l'ensemble de la rénovation du bâtiment du Club nautique et ne comportaient toutefois pas l'ajout projeté. De ces prévisions globales, environ 24 000\$ ont déjà été dépensés pour la réfection de la façade et du mur ouest. Il resterait donc, selon les prévisions de 2002, un montant de 56 000\$ pour terminer la rénovation du bâtiment. Le nouveau projet entraînera toutefois un déboursé supplémentaire non prévu aux prévisions de 2002.

Cette somme supplémentaire ne constitue pas un dépassement des coûts par rapport au projet d'origine qui consistait uniquement à remettre en état le bâtiment actuel. Il s'agit plutôt d'une valeur ajoutée au projet présenté en 2002. En effet, on ajoute des espaces nouveaux qui confèrent au Club une fonctionnalité accrue essentielle aux nouveaux besoins de son utilisation par les membres.

### Les prévisions budgétaires

Au cours des prochaines semaines, l'équipe de directeurs responsables du projet, coordonnée par Pierre Gauvin, établira de façon détaillée les prévisions budgétaires du projet, avec l'aide de spécialistes. Puisque le bâtiment est de nature commerciale, ces prévisions tiendront compte que la majorité des travaux à réaliser ne peut être confiée à des bénévoles agissant « en corvée », mais qu'ils devront obligatoirement être confiés à un ou des entrepreneurs qualifiés. Toutefois, certaines étapes,

comme la démolition par exemple, pourra être confiée à des bénévoles, ce qui réduira les coûts.

### Une campagne de financement au cours de l'été

Le Bureau de direction a aussi mis sur pied un comité de financement qui verra à solliciter, au cours de l'été, la commandite des membres et des commerçants des environs qui peuvent contribuer au projet en offrant des rabais et même des dons de matériel ou en fournissant de l'équipement et de la main-d'oeuvre. Ce comité verra aussi à mettre en branle une campagne de souscription volontaire auprès des marchands locaux et des membres. Les résultats de cette sollicitation seront connus lors de la prochaine assemblée générale.

### Un projet à approuver, un plan de financement à discuter

En tenant compte du montant restant de 56 000\$ approuvé pour la rénovation du bâtiment, des résultats de la campagne de financement et des surplus annuels d'opération des dernières années (plus de 10 000\$ annuellement provenant principalement des revenus de la vente d'essence, des locations et des profits du bar) et, votre Bureau de direction élaborera une stratégie de financement pour fin de discussion à la prochaine assemblée générale du 14 août prochain. Un plan de financement sera donc proposé pour adoption par l'assemblée générale.

**Nous comptons sur une présence « record » pour en discuter et l'approuver.**

Plan intérieur de l'ajout arrière- Architecte Paul Nolet

De gauche à droite

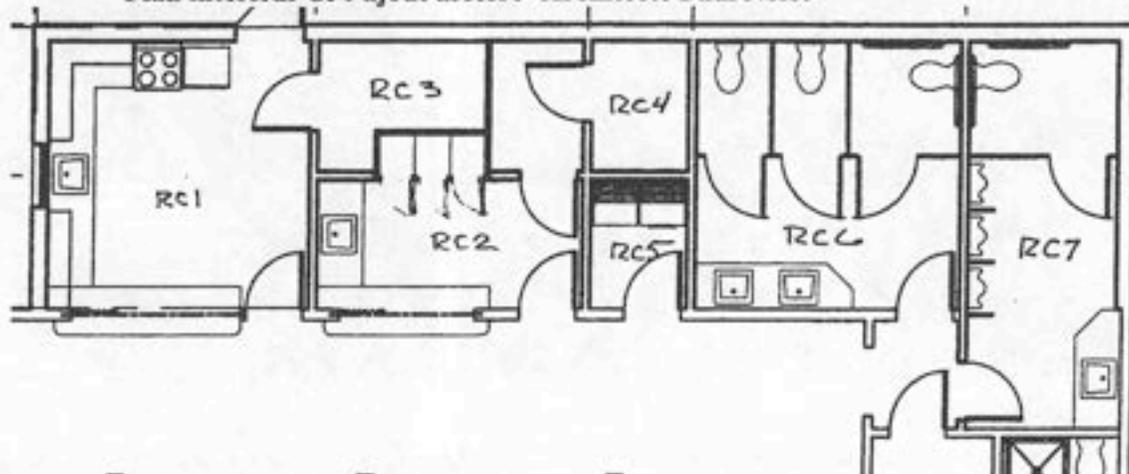
RC1 : Cuisine  
d'appoint

RC2 : Bar

RC6 : Salle  
d'aisance  
Femmes

RC7 : Salle  
d'aisance  
Hommes

RC3, RC4 et RC5  
Rangement



## LE PROJET DE RÉNOVATION EN MAQUETTE

La façade avec sa rampe d'accès pour handicapés



L'ajout de la partie arrière



Intérieur : nouvelle partie arrière sans cloison



Les cloisons de la partie arrière



Le Bureau de direction étudie la maquette



L'artiste et sa maquette



Cette magnifique maquette, réalisée par notre habile collègue Alain Bardenet, peut être examinée sous tous ses angles au Club nautique. Venez en discuter avec l'un des membres du Bureau de direction.

AUX VENDREDIS « 5 À 7 », IL Y A TELLEMENT DE MONDE SUR LA TERRASSE...



... QUE ÇA DÉBORDE SOUVENT SUR LE TERRAIN !



**Fiset  
&  
Marcotte**  **inc.**

Manufacturier de  
portes et fenêtres  
- Fenêtres P.V.C.  
- Portes d'acier  
- Portes de garage

Lévy Marcotte, président  
Pierre Fiset, vice-président

**Tél. et télécopieur  
(418) 329-2850**

84, av. D'Auteuil, C.P. 236, Saint-Basile (Québec) G0A 3G0

Licence R.B.Q. : 8293 6105-90

## CLINIQUE DENTAIRE DUBÉ & DUFOUR



**Dubé & Dufour**

- DR FRANÇOIS DUBÉ
- DR PIERRE DUFOUR
- DRE AUDREY DUBOIS

Tél.: 418-337-4641

200, boulevard Cloutier, SAINT-RAYMOND G3L 3M8  
FIN DE SEMAINE URGENCES (PAGETTE) 418-873-6500



*Où la  
différence est  
remarquée*

*Service  
personnalisé  
et courtois*



*À l'avant  
garde  
de la mode*

**Certificat-  
cadeau  
disponible**

*Qualité prix  
remarquable*

*Depuis 18 ans  
au service de  
la femme*



Centre-ville Saint-Raymond • **337-6776**



# MEUBLES

# Giguère

*Ma source de confort...  
et d'inspiration!*

**Meubles et électroménagers  
Boutique cadeaux**

**4 étages entièrement  
réaménagés présentant un nouveau  
concept personnalisé**

*Depuis 1944 à votre service.*

**240, Saint-Jacques, Saint-Raymond (418) 337-2722**

Par Tony Lacoursière



### Réflexions.

Une première de Pablo Neruda : «La nature s'est imposé un cruel châtement..., l'homme».

Une deuxième de Hubert Reeves : «Plus la science progresse, plus elle donne raison à la nature ».

**Le lac Sept-Îles en métrique.** Selon Hugues Tremblay qui a utilisé un logiciel à cette fin, voici certaines mesures intéressantes. Le périmètre du lac, quand on en suit rigoureusement la rive, serait de 13 km. La superficie totaliserait 3,85km carrés. La distance entre la charge de la rivière Gosford (J.-P. Giguère) et le fonds de la baie Vachon serait de 3,9km. Autres calculs : l'île Genois mesurerait 504m par 300m. et l'élévation du lac par rapport au niveau de la mer se situerait à + ou - 209m.

**Toute une prise.** Lors du tournoi de pêche de juin 2004, le président, Denis Cayer, a fait toute une capture au tournant nord de l'île Wasat. Il a remonté du fond une ligne dormante d'une trentaine de mètres. Les hameçons, disposés à tous les 60 cm, ne montraient pas de traces de rouille. Du matériel assez récent quoi! Une couple d'années tout au plus. Sus au braconnage!

**Le wakeboard.** Cette nouvelle activité nautique semble procurer beaucoup de plaisir à ses adeptes. Bravo! Amusez-vous bien! Cependant, des riverains constatent que l'embarcation amarrée à leur quai ou dans leur abri à bateau se fait royalement brasser par la vague générée par votre passage, vague d'une hauteur supérieure à cause de la vitesse à laquelle vous devez circuler pour la pratique de votre sport. Les riverains concernés apprécieraient que tous les Moombas, Mobius, Master Craft et autres mangeurs de rive de ce type se métamorphosent en ogres du large. Au lieu d'emprunter une trajectoire parallèle à la rive, pourquoi ne pas y aller perpendiculairement, i.e. vers le centre du lac, surtout que maintenant vos prouesses sont reconnues. On vous aime quand même, mais au loin. Merci de votre compréhension.

**Les journaux le disent.** Il faut parfois se méfier des informations contenues dans les journaux. Ainsi, un article du journal *La Tribune* de Sherbrooke disait : «Le phénomène d'eutrophisation des lacs est heureusement réversible, en autant que nous acceptons de changer nos

habitudes de vie et que des actions concrètes soient prises en partenariat.»

Archifaux! répond la FAPEL. Le phénomène de vieillissement des lacs (eutrophisation) n'est pas «heureusement réversible», mais **irréversible**. Il faut savoir que les lacs subissent deux types de vieillissement : le vieillissement naturel et le vieillissement accéléré dû aux activités humaines. On ne peut rien contre le vieillissement naturel, mais il est faux de croire que, si on stoppe le vieillissement accéléré dû aux activités humaines, le lac va rajeunir, c'est-à-dire qu'il va pouvoir se retrouver dans l'état où il était il y a plusieurs années. Les torts faits aux lacs sont là pour rester. On ne renverse pas le phénomène d'eutrophisation d'un lac en changeant ses habitudes de vie, comme l'affirme *La Tribune*, on ne fait que le ralentir, c'est-à-dire lui permettre de reprendre son taux naturel de vieillissement. Il ne cesse donc pas de vieillir, pas plus qu'il ne rajeunit. Le rajeunissement d'un lac, c'est un rêve! L'immortalité ne fait pas partie de leur programme génétique!

**Anti-fourmis.** Ingrédients : 15 ml (1 c. à table) d'huile essentielle de menthe poivrée (*mentha piperita*), 10 ml (2 c. à thé) d'huile essentielle de thym CT thujanol. Déposez quelques gouttes de ce mélange dans les régions infestées et sur les rebords des portes extérieures. En prévention, vous pouvez également verser quelques gouttes d'huile essentielle de clou de girofle (*Eugenia caryophyllata*) sur le bord de vos fenêtres et de vos portes.

**Anti-moustiques.** Ingrédients : 10 ml (2 c. à thé) d'huile essentielle d'eucalyptus citronné (*Eucalyptus citriodora*) et 250 ml (1 tasse) d'huile d'amande douce. Mélangez bien et conservez le tout dans une bouteille teintée, à l'abri de la lumière et de la chaleur. Brassez bien le mélange avant chaque application sur la peau à découvert, derrière les oreilles, dans le cou et sur les chevilles, par exemple. Évitez d'utiliser près des yeux. Cette recette convient aussi bien aux enfants qu'aux adultes.

**Gel du lac.** Le 2 décembre 2004 au matin, le lac était gelé sur toute sa surface. La veille, les canards, rassemblés dans la partie non gelée du lac, nous avaient donné le signal d'une nuit très froide... et ils avaient raison.

Le look   
le confort de 

Découvrez  
l'alliance parfaite

**NOUVEAU**  
chez  
Émile Denis





**EMILE DENIS** Inc.

Centre-ville Saint-Raymond  
337-7042

**BIENTÔT**

**provigo**



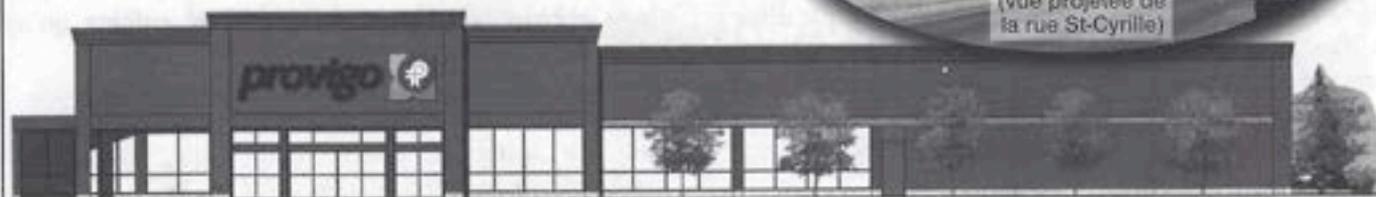
*dans de  
nouveaux  
locaux*

vous offrant de nombreux **AVANTAGES !**

Plus grande superficie... plus d'espace...

plus de produits... plus de variétés.

Toujours avec le même service attentionné !



**OUVERT**  
7 jours/7 de 8h à 21h

260, rue Saint-Cyrille, Saint-Raymond  
337-2278

## UN PEU DE TOUT (suite)

**Installations septiques.** Un terrain trop petit, un sol inadéquat? Le système suggéré c'est Écoflo. Sachez qu'il existe maintenant d'autres alternatives toutes aussi valables et demandant moins d'entretien, i.e. pas de tourbe à changer tous les huit ans. Pour en savoir plus sur le sujet, vous pouvez consulter les sites suivants : [www.bionest-tech.com](http://www.bionest-tech.com) ou [www.enviro-septic.com](http://www.enviro-septic.com) ou encore [www.roseau-epurateur.com](http://www.roseau-epurateur.com). Ce dernier système utilisant les roseaux vous montrera que la nature sait bien faire les choses.

**Drôle d'hiver!** Beaucoup de neige en décembre, puis à peu près aucune précipitation significative en janvier. Entre le 28 décembre et le milieu de février, les *souffleuses* ont retenu leur souffle. Sans compter le temps clément avec des températures au-dessus des moyennes saisonnières. Il faut remonter à l'hiver 1982-83 pour constater une rareté de précipitations. À preuve, une photo dans *L'Alouette* de 1983, en page 55.

**Questionnaire.** Vous êtes-vous déjà demandé quelles étaient les conséquences de votre mode de vie sur la nature? Non? Alors répondez à 15 questions simples que vous trouverez sur le site <http://www.myfootprint.org/>

**Planchers flottants. Attention!** Le plancher flottant est composé de fibres de bois collées au formol qui émet du formaldéhyde, un gaz très irritant et cancérigène. Il serait sage d'éviter d'installer ce produit dans une chambre à coucher, sinon d'opter pour un plancher flottant satisfaisant la norme E-1 pour ses faibles émissions de formaldéhyde. Source : *La maison du 21<sup>e</sup> siècle*.

**Les acariens. Saviez-vous que?** Un lit peut contenir jusqu'à 2 millions d'acariens. 1400 acariens peuvent se nourrir dans 1 gramme de poussière. Après 2 ans, 10% du poids d'un oreiller est composé d'acariens morts. Les excréments des acariens sont responsables des allergies telles l'asthme. Les matières fécales des acariens sont en permanence dans l'air. L'humain adulte perd 1,5 g de peau morte par jour ce qui est suffisant pour nourrir 1 million d'acariens. Il existe un produit anti-acariens 100% biodégradable et non dommageable pour la santé, Le CitrOnet, disponible en pharmacie. Source : *La Maison du 21<sup>e</sup> siècle*.

**Le lac a «calé».** Au printemps 2005, le lac a «calé» le 2 mai. Cette année, poussée par des vents violents et à la faveur d'une semaine de pluies diluviennes, la glace a causé des dommages importants à plusieurs quais et quelques abris à bateaux. Il est inutile de chercher des coupables. Seule la force de la nature est en cause.

## CAPSULES

Par André Martin

### Les chiens aussi, ça pollue

Quoi de plus agréable qu'une balade sur le lac par une belle journée ensoleillée d'hiver, accompagné de son fidèle compagnon!!! Mais, les chiens ont un défaut, ils laissent ici et là de petits cadeaux. Au printemps, quand la neige fond, le spectacle en devient désolant. À certains endroits, la glace prend l'allure d'un champ de bataille où gisent des monceaux de cadavres. En plus, ça pollue drôlement le lac quand la glace cale. S.V.P. un peu de civisme : munissez-vous d'un petit sac quand votre chien vous accompagne...et servez-vous-en!!!

### La Sûreté du Québec nous aime

Cet hiver, plusieurs riverains ont pu admirer, sur la surface du lac, les prouesses des « as conducteurs » de la Sûreté du Québec pratiquant la conduite sur glace ou les dérapages contrôlés. Espérons que ces vaillants protecteurs de l'ordre public auront apprécié le lac à ce point qu'ils y reviendront fréquemment cet été pour le bénéfice de la sécurité nautique.

### Danger au printemps : les trous dans la glace

Bien que la pêche sur la glace du lac ne soit pas permise avant l'hiver 2008, certains s'y adonnent déjà. Des riverains nous ont signalé le danger des trous percés trop près des aires de circulation. Ils s'agrandissent avec la fonte de la neige et ils constituent des pièges presque aussi menaçants que des pièges à ours lorsque la « fausse glace » les recouvre. Encore ici, le civisme est de mise : percez vos trous loin des aires de circulation et balisez-les, en prenant soin de ramasser tout ce qui traîne avant que le lac « cale ».

### Des riverains serviables

Monsieur Florent Laberge nous prie de remercier les bons samaritains « anonymes » qui lui ont rapporté son pédalo parti à la dérive lors d'une tempête de vent à l'été 2004. Il vous en est très reconnaissant, car c'était pour lui plus qu'un pédalo; c'était un souvenir qui appartenait à son épouse, maintenant décédée. Encore une fois merci!!!



## GARAGE L.J.A. PLAMONDON inc.

613, Saint-Joseph, Saint-Raymond

**337-2221**

Prop. : Gervais Moisan

Tél. (rés.) : **337-4479**

- ✓ Alignement **NOUVEAU**
- ✓ Mécanique générale
- ✓ Injection électronique
- ✓ Freins
- ✓ Direction
- ✓ Suspension
- ✓ Silencieux
- ✓ Climatisation
- ✓ Pneus toutes marques
- ✓ Antirouille
- ✓ Véhicules de courtoisie

*Mécaniciens d'expérience  
Équipement spécialisé*

*L'endroit du bon service*

**AUTOPRO**  
MÉCANIQUE

**IRVING**

**MEGA**  
PNEU

ALIMENTATION  
**DUPLAIN**

• Bière • Loto • Glace • Vin  
• Vers • Propane • Timbre

OUVERT 7 JOURS  
6h00 à 23h00

ÉPICERIE  
LICENSÉE

Permis de chasse et pêche  
Centre d'enregistrement

Propriétaires: Hélène et Leandro Plamondon

710, Côte Joyeuse (Québec) Saint-Raymond  
G3L 4B1 • Tél./Télec. : 337-4240

**CLINIQUE VÉTÉRINAIRE  
SAINT-RAYMOND**

*Dr Michel Potvin, M.V.*

118, rue Saint-Pierre, Saint-Raymond, Qc G3L 1P6  
Tél. : (418) 337-8140

*Concept Beauté  
Marie-Jo*

• Coiffure homme, femme, enfant  
• Esthétique • Électrolyse

Josée Lapointe  
propriétaire  
Esthéticienne  
Électrolyse

Nathalie Cloutier  
Coiffeuse

Jacinthe Voyer  
Coiffeuse

Valérie Cloutier  
Coiffeuse

**HORAIRE**

Mardi : 9 h à 17 h  
Mercredi : 9 h à 20 h  
Jeudi : 9 h à 21 h  
Vendredi : 9 h à 17 h 30  
Samedi : 8 h à 12 h

• CLAYTON SHAGAL

**DÉPOSITAIRE des produits de coiffure :**

- L'Oréal professionnel
- BIOSILK
- WELLA
- TIGI

*L'avenir de la beauté commence ici.*

**716, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond 337-6364**

## DÉCÈS 2004-2005



**Goulet Miron, Suzanne**, épouse de M. Lucien Goulet, décédée le 25 juin 2004, à l'âge de 60 ans. Elle était la mère de Josée, Michel, Chantal et Patrick. Suzanne a été une des pionnières de l'équipe du bingo de l'APLSI. (E)



**Dufour, Jacques**, époux de dame Michelle Gravel, décédé le 29 août 2004, à l'âge de 60 ans et 3 mois. Jacques a été un bénévole assidu aux diverses corvées de l'APLSI. (D)



**Lippé, Sœur Carmen**, des Sœurs de la Charité de Saint-Louis, décédée le 16 juillet 2004, à l'âge de 90 ans, après 69 ans de vie religieuse. Elle était originaire de la paroisse St-Sauveur (Québec). (B)



**Smith Martel, Mae**, épouse de feu Georges Martel, décédée le 29 août 2004, à l'âge de 85 ans. (D)



**Trépanier, Sœur Blandine**, des Sœurs de la Charité de Saint-Louis, décédée le 24 août 2004, à l'âge de 86 ans. Elle était native de la paroisse de St-Ludger de Frontenac. (B)



**Savary Provencher, Marguerite**, décédée le 26 février 2005 à l'âge de 93 ans, épouse de André Provencher. (E). Voir *L'Alouette* 1995, page 15.



**Marcoux, frère Philibert, F.É.C.**, décédé à Sainte-Foy, le 6 décembre 2004, à l'âge de 90 ans et 11 mois. Ceux qui ont fréquenté le collège de Saint-Raymond dans les années 1960 se souviendront sans doute du frère qui venait faire passer des tests de Q.I. dans les classes de 7<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> années.



**Cayer, Henri**, époux de dame Marie-Alice Turgeon, décédé le 30 mars 2005, à l'âge de 88 ans. M. Cayer a été propriétaire au 5753 et au 3559 en plus d'avoir été un généreux collaborateur lors de la construction des courts de tennis. Il était le père de Reine, Henriette et Denis qui demeurent au lac.



**Pelletier, Jean-Paul**, époux de feu Juliette Blais, décédé le 12 mai 2005 à l'âge de 88 ans. Les habitués de la messe à la chapelle, dans les années 1960 et 1970, se rappelleront que M. Pelletier effectuait la quête. Il avait autrefois un chalet sur l'île Génois, aujourd'hui propriété de M. Warrens Fortin. (E)



**Lavallée, Sœur Gabrielle**, des Sœurs de la Charité de Saint-Louis à Pont-Rouge, décédée le 21 mai 2005, à l'âge de 90 ans. Native de Sainte-Christine, elle était la fille de feu M. Godfroy Lavallée et de feu dame Florida Bizier. (B)

**Lussier, André**, époux de dame Henriette Comptois, décédé le 6 janvier 2005, à l'âge de 78 ans. Il était résidant permanent au lac depuis le 8 septembre 1980. (D)

**Correction :** M. Raymond Pacaud est décédé en février 2004 et non en 2003 tel qu'indiqué dans *L'Alouette* de l'an dernier. Toutes nos excuses.

Aux familles touchées par ces décès, *L'Alouette* offre ses condoléances et celles des membres de l'APLSI.



www.luxotohyundai.com

484, CÔTE JOYEUSE Tél. : (418) 337-2234  
SAINT-RAYMOND Ext. : 990-0283  
Fax : (418) 337-2235

LISE BÉDARD  
PROPRIÉTAIRE

TÉL. : 337-2724

*Gaz Propane Lise Bédard Enr.*

**GAZ PROPANE et VENTE DE PIÈCES**

155, AV. DU JARDINIER  
SAINT-RAYMOND G3L 3K3

JEAN-GUY BÉDARD  
PRÉPOSÉ AU SERVICE



### Vente et services

- SCIE À CHAÎNE
- TONDEUSE
- SOUFFLEUSE À NEIGE
- DÉBROUSSAILLEUSE

129, SAINT-JACQUES, SAINT-RAYMOND G3L 3Y4 • TÉL. : **337-2891** • FAX : 337-3476



- **MEILLEUR PRIX**
- **SERVICE RAPIDE et COURTOIS**
- **SUIVI de votre DOSSIER un SEUL NOM...**

# Sani St-Basile (1998) inc.

**NETTOYAGE :** • Fosses septiques • Bassin d'épuration, sable, cendre  
• Grilles d'égout • Etc.

**PROPRIÉTAIRE : DENIS PERRON**  
29, Delage, C.P. 3002, Saint-Basile (Québec) G0A 3G0

**329-2775**

Télec. : 329-3562

*Merci d'appeler,  
votre clientèle est appréciée !  
Bonne saison estivale à tous !*

## SÉCURITÉ NAUTIQUE ET PLAN DE BALISAGE

NDLR : Depuis plusieurs années, l'APLSI tente d'améliorer la sécurité nautique par l'adoption d'un plan de balisage identifiant les écueils, mais aussi les restrictions de vitesse aux endroits dangereux.

Jusqu'à maintenant, les pourparlers entrepris avec la Ville n'ont pas permis d'en arriver à une solution satisfaisante. (voir à ce sujet le procès-verbal de l'assemblée générale d'août 2004).

Mais tout n'est pas que question du coût des assurances. Tout plan de balisage doit respecter les règlements de la Garde côtière canadienne. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que cet organisme fédéral n'encourage pas les municipalités à prendre des mesures pour favoriser la sécurité nautique et l'application de son propre règlement.

Voici deux articles, tirés du site de la FAPEL, qui en disent long sur le sujet

### La Garde côtière canadienne trahit les citoyens!

Dans le cadre du *Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux*, la Garde côtière publie un «*Guide des administrations locales*» dans le but d'aider les municipalités à déterminer «si l'imposition de restrictions à la conduite des bateaux est la meilleure solution» et les «persuader d'envisager d'autres moyens pour régler leurs problèmes».

De toute évidence, la Garde côtière n'a pas encore réalisé qu'au Québec, ce sont en grande majorité les associations de citoyens en bordure des lacs, ET NON PAS LES MUNICIPALITÉS, qui font appel au règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux pour contrôler la navigation sur leurs lacs.

Plutôt que d'aider les citoyens à se prévaloir des dispositions du *règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux*, le Guide des administrations locales de la Garde côtière canadienne :

- suggère aux municipalités «qu'il est important d'examiner d'autres solutions que la restriction à la conduite des bateaux».

*Le message de la Garde côtière est clair: pas de Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux!*

- propose «la persuasion» comme solution d'échange aux restrictions à la conduite des bateaux et «l'adoption d'un code de conformité volontaire» plutôt que de véritables restrictions à la conduite des bateaux.

*Le message de la Garde côtière est clair: elle encourage les villégiateurs à se doter d'un code de restrictions volontaires, sans force de loi.*

- propose que les règles des codes de conduite volontaire «soient appliquées par les utilisateurs eux-mêmes».

*Le message de la Garde côtière est clair: à vous de faire la police.*

- propose que «tous les intéressés participent à la rédaction des règles et s'entendent pour les observer». Mais la Garde côtière canadienne avoue candidement que cela ne signifie pas pour autant que les utilisateurs s'y conformeront!!!

*Le message de la Garde côtière est clair: formulez vous-mêmes vos propres règles de contrôle, en bordure des lacs, même si de son propre aveu, elle croit que les villégiateurs ne s'y conformeront pas.*

- rappelle «que la personne qui présente la demande de restriction à la conduite des bateaux assume le rôle d'un fonctionnaire du Gouvernement fédéral». (!!!)

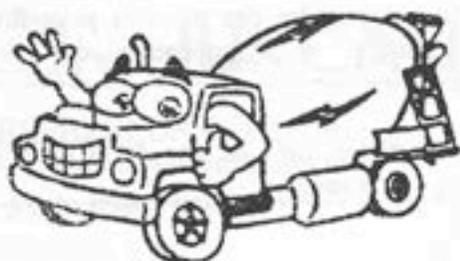
*Le message de la Garde côtière est clair: si vous insistez pour présenter une demande en vertu de son Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux, vous devenez un fonctionnaire fédéral.*

- incite les municipalités à se tenir loin du règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux en leur posant une question qui en dit long sur les orientations de la Garde côtière canadienne: «Qui est intéressé à respecter encore un autre règlement?»

*Le message de la Garde côtière est clair: elle encourage les municipalités à ne pas se prévaloir des dispositions de son Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux.*

Un service **solide**  
et **coulé** dans le

**BÉTON**



**mini-mix**

SAINT-BASILE INC

Guy Germain, propriétaire

**329-2619**

Plus de  
**20 ans**  
à votre  
service

**Germain**

SAINT-RAYMOND



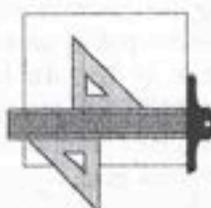
CHEVROLET

560, Côte Joyeuse, Saint-Raymond

**337-2226**

Sans frais : 1-866-700-2226

France Marcotte enr.  
TECHNICIENNE EN ARCHITECTURE



Conception de  
**PLAN DE MAISON**

Pour prendre un rendez-vous : (418) 873-6112  
53, rue du Bocage, Pont-Rouge G3H 2E3



**votre marché du coin**

Le spécialiste des  
**FRUITS ET LÉGUMES**

PRODUITS  
*Maison*



**BIÈRE**  
**VIN**



**OUVERT**

7 jours / 7 soirs  
de 7 h à 21 h

734, rue Saint-Joseph  
Saint-Raymond

**337-7936**

## SÉCURITÉ NAUTIQUE ET PLAN DE BALISAGE (suite)

Le 15 août 2004, l'Assemblée générale de l'Association des propriétaires du Lac Sept-Îles adoptait la résolution suivante au sujet du plan de balisage :

*Attendu que le plan d'eau du lac Sept-Îles est du domaine public, qu'il est situé sur le territoire de la ville de Saint-Raymond et que la Loi confie à la ville de Saint-Raymond la responsabilité de la sécurité sur son territoire, l'Assemblée annuelle de l'APLSI demande à la Ville d'assumer l'entière responsabilité de la mise en place et du maintien du plan de balisage projeté et ce, à même ses budgets réguliers sans recours à une taxe de secteur.*

Certains pourront croire que votre Association se défile de sa responsabilité de contribuer à l'adoption de mesures qui la regarde.

Comme vous pourrez le constater dans ce second article, que la FAPEL destine aux associations comme la nôtre, la participation éventuelle de notre Association à la mise en place d'un plan de balisage risque de coûter cher tant à l'Association qu'à ses administrateurs.

Voici donc cet avis de la FAPEL.

### DES BOUÉES QUI PEUVENT COÛTER CHER!

Pensez-y bien ! Vous courez de gros risques en installant vous-mêmes des bouées de navigation sur votre lac

#### Le premier risque

Le premier risque est celui des poursuites. En cas d'accident, une association peut être tenue responsable et poursuivie au civil. Vous seriez dans de jolis draps! D'autant plus que, depuis la révision du Code civil, les administrateurs d'une association à but non lucratif (incorporée ou pas) engagent maintenant leur responsabilité personnelle lorsqu'ils posent un geste au nom de l'association.

S'il y a, sur votre lac, un chenal étroit, des hauts fonds, des écueils à fleur d'eau ou des zones à vitesse réduite, établis en vertu du *Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux*, et qui méritent d'être balisés sur votre lac, mieux vaut laisser cette responsabilité aux autorités municipales! Mais n'allez pas croire que votre municipalité va s'empresser de se porter volontaire! Elle tentera plutôt de vous refiler la patate!

Certaines vont même jusqu'à offrir des subventions aux associations pour les aider (?) à défrayer l'achat et l'installation des bouées. Elles veulent être bien sûres que vous allez mordre à l'hameçon, c'est-à-dire que vous lui serez reconnaissants et que vous la remercirez publiquement pour sa si belle collaboration! Ne tombez pas dans le panneau! Pensez-y! Pourquoi votre municipalité se porterait-elle volontaire pour prendre ses responsabilités alors que les villégiateurs sont tout prêts à se mettre volontairement la tête sur le billot?

La première chose à faire dans une telle situation est d'indiquer clairement à votre municipalité qu'il y a des risques à naviguer sur le lac et que vous vous attendez à ce qu'elle prenne les mesures qui s'imposent pour installer des bouées et assurer la sécurité des citoyens. N'est-ce pas ce qu'elle fait d'ailleurs lorsqu'il y a des risques d'accident sur son territoire? Elle pose des affiches! Le rôle d'une association n'est pas de remplacer la municipalité chaque fois qu'elle refuse d'agir. Son rôle est d'informer la municipalité lorsque les citoyens courent des risques. Vous risquez gros si vous choisissez de remplacer la municipalité plutôt que de voir à ce qu'elle vous donne tous les services auxquels vous êtes en droit de vous attendre!

#### Le deuxième risque

Le deuxième risque est que vous vous retrouviez dans une situation d'illégalité, et sujet aux amendes! Eh! oui! Vous ne le saviez peut-être pas, mais il existe un règlement sur les bouées privées. Gare à ceux qui l'enfreignent! Ce règlement, tout comme le règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux, a été édicté en vertu de la Loi sur la marine marchande. Il s'applique, lui aussi, dans toutes les eaux canadiennes.

Il est important de souligner que le règlement sur les bouées privées n'interdit pas l'installation des bouées. Mais toutes les bouées doivent être conformes aux dispositions du règlement! Vous voyez déjà le problème? Vous installez des bouées, elles ne sont pas conformes au règlement sur les bouées privées et il se produit un accident. Double catastrophe! Vous risquez toujours d'être poursuivis au civil, mais il y a de fortes chances qu'en plus, vous soyez mis à l'amende. Sans oublier que le fait d'avoir installé des bouées illégales ne vous aidera certainement pas le jour du procès!



625, Côte Joyeuse  
Saint-Raymond

Tél. : (418) 337-6777  
Télec. : (418) 337-2090  
Accès total : 990-0124



**FER-DI-MO INC.**

110, Saint-Jacques, C.P. 1467  
Saint-Raymond, Québec  
G3L 3Y2



**ATELIER DE SOUDURE GÉNÉRALE :**  
Aluminium, Mig, Rod

Prop. : Guy Moisan      Tél. : (418) 337-8078  
Rés. : (418) 337-4009

**PUITS ARTÉSIENS**  
**Ovila Paquette & Fils Inc.**

410, Principale, Grondines  
**268-8464**

FORAGE DE PUIITS  
VENTE ET INSTALLATION DE POMPES  
SERVICE 24 HEURES  
OUVRAGE GARANTI  
ESTIMATION SUR DEMANDE

Licence RBQ : 1815-9566-05




*Joyeuse saison estivale !  
Profitez du bon temps et soyez  
prudents dans vos déplacements.*



**Ti-Oui  
Snack-Bar  
Bar Laitier inc.**  
Saint-Raymond

*Merci de nous  
faire confiance  
depuis plus  
de 30 ans!*

## LES MOTOMARINES ET LA SÉCURITÉ

Par Transport Canada

Les motomarines représentent l'un des segments des activités de plaisance qui accusent la plus forte croissance en Amérique du Nord. Comme il s'agit d'embarcations à haute performance, il faut posséder certaines compétences et avoir de l'expérience pour les conduire en toute sécurité. Les conducteurs de motomarines doivent avoir 16 ans et plus. À compter du 15 septembre 2002, ils devront posséder une preuve de compétence à bord. Avant de prêter votre motomarine, vous devez vous assurer que le conducteur sait l'utiliser en toute sécurité.

Avant de partir, suivez les conseils de base suivants: Portez en tout temps un vêtement de flottaison individuel (VFI) homologué au Canada. Un VFI de couleur voyante améliorera vos chances d'être vu par les autres plaisanciers. Si l'eau est froide, portez une protection thermique. Souvenez-vous que les VFI gonflables ne sont pas permis.

Lisez le guide du fabricant avant de partir. Les motomarines ont des caractéristiques de manoeuvrabilité fort différentes de celles des embarcations plus classiques - rappelez-vous, vous devez mettre les gaz pour faire virer la motomarine. Attachez solidement la ligne d'arrêt du moteur à votre poignet ou à votre VFI. Respectez les limites de vitesse et toute autre restriction à la conduite des embarcations. Soyez prudent et courtois.

De nombreux groupes considèrent le bruit des motomarines comme une nuisance lorsqu'elles sont utilisées constamment au même endroit. Respectez vos voisins. Soyez conscient des répercussions de votre motomarine sur l'environnement. Évitez de l'utiliser à haute vitesse près des berges. Conduisez prudemment. À grande vitesse, il est très difficile d'apercevoir des nageurs, des skieurs nautiques, des plongeurs ou d'autres utilisateurs de motomarine. Alors, laissez-leur toute la place voulue. Évitez de couper les sillages ou de passer à proximité d'autres embarcations.

Ne conduisez pas après la tombée du jour ou lorsque la visibilité est réduite. Assurez-vous d'avoir à bord votre permis d'embarcation et vérifiez que votre numéro de permis est inscrit visiblement sur votre motomarine.

Les vapeurs d'essence peuvent provoquer des incendies ou des explosions. Ne démarrez pas votre motomarine s'il

ya des vapeurs ou de l'essence liquide dans le compartiment moteur. Remplacez toujours le capot du moteur ou le siège avant de démarrer la motomarine.

### CONSEILS:

**Informez le conducteur des règles de conduite.** Les propriétaires/opérateurs de bateaux de plaisance ou de motomarines devraient informer les passagers et/ou opérateurs futurs avant de quitter le quai, sur la façon de conduire l'embarcation de façon sécuritaire, de l'endroit où se trouve l'équipement de sécurité et comment l'utiliser.

**Munissez-vous de tout équipement adéquat.** C'est relativement simple, et les gens qui prennent leur sport au sérieux portent leur équipement. Les VFI font partie de l'équipement, tout comme de bonnes lunettes de soleil et des vêtements appropriés. Les pagaies, les sifflets et les signaux pyrotechniques de détresse, les lignes d'attrape flottantes constituent de l'équipement obligatoire.

**Attachez votre veste de sauvetage.** Environ 90 p. 100 des plaisanciers qui se noient dans des incidents nautiques ne portaient pas de dispositif de flottaison. Saviez-vous que si vous êtes impliqué dans un grave incident de navigation, les risques de noyade sont cinq fois et demie moins importants si vous portez votre VFI ou un gilet de sauvetage? Les parachutistes attachent les harnais de leur parachute. Les alpinistes et les grimpeurs attachent leur harnais de sécurité. Les plaisanciers attachent leur gilet de sauvetage.

**Regardez d'abord** signifie regarder avant d'agir. Au Canada, des milliers d'accidents nautiques surviennent chaque année par manque d'attention de la part des conducteurs. Si vous avez de la chance, vous vous en sortirez avec une coûteuse réparation. Mais en prenant une seconde pour **regarder d'abord**, vous pourriez épargner plus qu'une facture de réparation.

**Conduisez sans boire.** En raison des effets du soleil, du vent ou du mouvement de l'embarcation, un verre à bord équivaut à trois verres sur la terre ferme. En d'autres termes, si vous buvez quand même, alors ne manoeuvrez pas. Ne conduisez pas de voiture ou d'embarcation. Un point c'est tout!!!



**CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS**  
AVOCATS - S.E.N.C.

**Stéphane Martin**  
Avocat  
Agent de marque de commerce

580, Grande-Allée Est, bureau 440  
Québec (Québec) G1R 2K2  
Téléphone : (418) 522-4580 • Télécopieur : (418) 529-9590  
stephane.martin@clcw.qc.ca

**LOCATION  
ÉCONOMIQUE**  
M.Paquet inc.

Location - Vente  
Réparation d'outillage  
Sciage de béton (sans poussière)



**POUR VOS PARTYS :**  
ballons, tables,  
chaises, toilettes  
chimiques, etc.

À votre service depuis 10 ans !

144, Saint-Jacques, Saint-Raymond **337-8101**



**LES PUIITS  
DU QUÉBEC**

1-866-653-4582  
653-4582

854 John W. Weston  
www.lespuitsqc.ca



- Révisions
- Hydrotest et  
d'inspection
- Système de pompage  
à gravité
- Appareils de sondage
- Puits  
franchisés
- Système  
d'égout



BBQ 1158-6146-06

**RÉPARATIONS  
ET VENTE**

Tél. : (418) 832-7999

Fax. : (418) 832-6443

Lundi au Vendredi : 7 h à 12 h

12 h 30 à 16 h

- HÉLICES
- PIEDS MOTEURS
- ANCRÉS GALVANISÉS
- SOUDURE DE TOUS GENRES



**FABRICATIONS A. OUELLETTE inc.**

820, De la Rive, Saint-Jean Chrysostome G6Z 2L1  
Direction : autoroute de la Beauce # 73, sortie 128



**GESTION SANITAIRE PORTNEUF**

Nettoyage, grilles d'égouts, drains  
Creusage de puits de surface

Pompage, fosses septiques, bassins d'épuration  
Bran de scie, sable, cendre

*Nous vous assurons un service rapide et courtois par des  
gens du comté à un prix compétitif*

**Michel Faucher  
et Ghislaine Denis, propriétaires**

**873-2201**  
ou sans frais : 1 800 463-4895

851, route 365, Neuville  
G0A 2R0

## UN PEU DE TOUT EN PHOTOS

ESPÉRONS QU'ELLES MORDRONS PLUS QUE CELLES DE L'AN DERNIER



AU LAC... TROIS GÉNÉRATIONS DE GODIN



LA PRÉSIDENTE ET ... LA SAGESSE



DE LA VISITE D'HOLLYWOOD?  
Non, c'est Walter!!



DE LA VISITE CHEZ ALBERT ALLARD (4795)  
et sa prise de 18 pouces



L'HIVER A SURPRIS CEUX-CI...



... MAIS PAS CEUX-LÀ





[www.pronautique.ca](http://www.pronautique.ca)

1884, boul. Wilfrid-Hamel, Québec  
(418) 682-6188



**BRUNSWICK :**  
La plus grande stabilité et  
les meilleures garanties  
de l'industrie

FINANCEMENT  
SUR PLACE



BAYLINER



PRINCECRAFT

MAXUM  
The style that separates.



HABITATION



AUTOMOBILE



ENTREPRISES



VOYAGE



VIE



SERVICES  
FINANCIERS

**PMT**  
ASSURANCES ET  
SERVICES FINANCIERS  
**ROY**

Nous connaissons l'assurance  
Permettez-nous de vous connaître

**Saint-Marc-des-Carières** 750, boul. Dussault  
268-3591 • 1 800 463-3833

**Saint-Raymond** 292, rue Saint-Joseph  
337-2294 • 1 800 463-7301

## ENVIRONNEMENT : COMMENT PROLONGER LA VIE DE VOTRE INSTALLATION SEPTIQUE

Tiré du site de la FAPEL

*Pierre est propriétaire d'un chalet La famille est au complet et le chalet est bondé d'invités qui ont passé la nuit. Il est 8h00 du matin. Déjà 5 personnes ont pris une douche [455 litres], les cabinets d'aisances ont reçu 6 visiteurs [120 litres], la vaisselle de la veille se fait savonner dans le lave-vaisselle [41 litres] et l'évier de la cuisine coule à plein pour la préparation du petit déjeuner [environ 25 litres]. Un peu moins de 650 litres d'eaux usées évacuées d'un coup sec! Le double de ce que l'installation septique peut accepter [325 litres].*

*Vingt minutes plus tard, la voisine frappe à la porte. Elle se pince le nez. Il y a des odeurs d'égout dans le coin. Elle informe Pierre qu'un liquide suspect coule vers le lac. Ça y est ! Surcharge! L'installation septique de Pierre n'a pas tenu le coup. Sniff! Sniff!*

Les installations septiques coûtent chères, tout le monde le sait ! Qu'il faille en prendre soin, personne n'en doute. Mais combien de villégiateurs savent comment? Lorsqu'ils sont à la campagne, ils ont la fâcheuse tendance d'oublier que la disposition des eaux usées ne se fait pas aussi facilement qu'en ville. En ville, il suffit d'actionner la chasse d'eau et le tour est joué. Les eaux usées disparaissent comme par magie et sont prises en charge par les services municipaux. Au chalet aussi les eaux disparaissent dès qu'on actionne la chasse d'eau, mais elles ne font que disparaître de la vue. Elles sont toujours là, sur votre terrain, à deux pas du chalet, en train de s'épurer. Il faut donc constamment penser à son bon fonctionnement et, pour prolonger sa durée de vie, il faut apprendre à la gérer.

**Gare aux surcharges** Votre installation septique a une capacité limitée. On ne peut donc pas lui donner plus que ce que le sol peut absorber, c'est-à-dire quelques centaines de litres d'eau à la fois. Gare aux dégâts, si vous la surchargez! Elle pourrait bien ne jamais s'en remettre et vous risquez fort de contaminer les eaux de votre lac. Sans compter que, dans de telles circonstances, vous vous en doutez bien un peu, il y a une jolie facture qui vous attend pour les réparations. Ça pourrait bien vous arriver un jour. Pensez aux week-ends, aux belles journées chaudes de l'été ou au temps des fêtes alors que le chalet est bondé d'invités. Ça fait bien du monde! Et plus il y a de monde dans un chalet, plus la consommation d'eau augmente et plus le risque de surcharge de votre installation septique est élevé. Elle n'est pas équipée pour fêter!

**Une question de dosage!** Gérer sa consommation d'eau, c'est donner à son installation septique le temps de bien digérer ce qu'on lui donne à épurer. Ça veut dire quoi? Ça veut dire qu'il faut constamment lui accorder des temps d'arrêt et lui permettre de bien s'oxygéner. Ce sont les microbes qui épurent les eaux usées. Et, comme nous, ils ont besoin d'oxygène pour vivre. Ils ne sont efficaces que dans un milieu bien aéré. Plus on leur donne de la matière à épurer, plus ils sont actifs. Et plus ils sont actifs, plus ils consomment d'oxygène. De là, la nécessité de laisser le sol respirer entre les charges et de répartir le travail des microbes sur l'ensemble de la journée pour leur donner le temps de bien faire leur travail.

**Des habitudes à changer!** La période de la journée la plus critique pour une installation septique, c'est le matin. Dans une maison bondée d'invités, le brouhaha de la levée du corps n'épargne personne et il est plus qu'inévitable de trouver une file d'attente pour la douche et les cabinets d'aisances. Rien de bien grave lorsqu'on est en ville. Tout est évacué par le collecteur d'égout. Mais dans un chalet ou une maison de campagne, tout n'est pas si simple. Si l'on veut éviter de surcharger son installation, il faut gérer les périodes de pointe et planifier sa journée ainsi que celle de ses invités. Comment? Il faut d'abord établir la quantité maximale d'eaux usées que l'installation septique peut accepter d'un seul trait sans risquer d'être endommagée. Nous avons calculé cette charge pour vous, selon le nombre de chambres à coucher à partir de la consommation d'eau selon les activités. Ainsi prendre un bain ou une douche (avec pomme de douche régulière) peut consommer jusqu'à 91 litres par personne; un lave-vaisselle consomme 41 litres; les cabinets d'aisances, 20 litres par personne et la lessiveuse 136 litres par brassée.

Et voilà! Il ne vous reste plus qu'à consulter le prochain tableau pour connaître les charges permises selon le nombre de chambres à coucher. Votre charge totale ne doit jamais dépasser la charge maximale permise.

Charges maximales permises	
Nombre de chambres	Charge maximale (en litres)
1	145
2	220
3	325
4	435
5	545
6	650

**LE CHOIX**  
Des fromages fins

• Les jours de pluie...  
une vidéo-dégustation  
ca tombe bien !

• Services conseils  
pour vos dégustations  
à la maison

• Paniers-cadeaux personnalisés

- Fromages fins
- Pain cuit sur place
- Épicerie fine
- Terrine - confit
- Moût de pommes
- Gelée de vin



LA BOUTIQUE EST OUVERTE 7 JOURS/7

**337-4287**

Boutique : poste 240 • Horaire : poste 300

71, avenue Saint-Jacques, Saint-Raymond • [www.saputo.com](http://www.saputo.com)

St-Raymond  
**Jabagie**  
**Josée**

Pour un bon  
rafraîchissement



Plusieurs services  
à un seul endroit !

Nombreux groupes  
organisés pour  
différentes loteries



lotto-québec  
Centre de validation

Visitez notre  
salle de montre

**SEARS**

Dépôt nettoyeur

TIMBRES-POSTES

LES PROS DE LA PHOTO  
Service de  
développement  
24 h  
PAR LES PROS

CHOIX DE REVUES  
Unique à Saint-Raymond  
RÉSERVATION ET  
COMMANDES PERSONELLES

Place Côte Joyeuse, Saint-Raymond **337-6761**

**SPÉCIALITÉS**

- ALIGNEMENT
- Suspension voitures  
américaines et importées
- Freins
- Amortisseurs MONROE
- Crémaillère
- Injection
- Mise au point
- Pose et vente de pneus
- Air climatisé (R 134)



**UNI PRO**  
freins  
silencieux  
suspension  
injection

**Garage N. Duplain**



370, Côte Joyeuse, Saint-Raymond

Benoit Hardy, propriétaire **337-2521**

# LE PHOSPHORE, CET ÉLÉMENT À SURVEILLER...

## Résultats d'une étude des eaux du lac Sept-Îles

Par Marie-Hélène Langis, biologiste à la CAPSA

Grâce à la campagne d'échantillonnage annuelle du Réseau de surveillance volontaire (RSV) des lacs de villégiature québécois, le suivi de la qualité de l'eau du lac Sept-Îles est maintenant assuré par les riverains. Cela permet entre autres de voir l'évolution du lac en plus de permettre des comparaisons avec les autres lacs du RSV. Les résultats obtenus en 2003 donnent une bonne idée de l'état de santé du lac Sept-Îles, même s'ils ne montrent pas l'évolution du lac au cours des dernières années. En fait, ces résultats indiquent aux villégiateurs dans quelle mesure des efforts doivent être entrepris afin de s'assurer de la santé du lac à long terme.

La situation du lac Sept-Îles ne semble pas alarmante, mais il importe de poser des actions concrètes avant que la qualité de l'eau ne se détériore. Il est important de comprendre que tous les paramètres analysés par les riverains sont en étroite relation et qu'un résultat peut habituellement en expliquer un autre. Dans le cas du lac Sept-Îles, le seul paramètre classifiant le lac dans la catégorie des lacs mésotrophes (ce qui revient à dire que le lac semble vieillir un peu trop rapidement...) est la chlorophylle *a*. La concentration en chlorophylle *a* dépend de la concentration en phosphore présente dans le lac.

La concentration de chlorophylle *a* est mesurée puisqu'elle constitue un excellent indicateur de la quantité d'algues présentes dans le lac. En effet, la chlorophylle *a* est un pigment présent dans les cellules de toutes les algues qui permet à ces dernières de transformer l'énergie du soleil en carburants énergétiques (photosynthèse). Par conséquent, sa concentration donne une bonne idée de l'abondance d'algues dans les eaux du lac. D'après les résultats obtenus au cours de la campagne d'échantillonnage 2003, le lac Sept-Îles contient une certaine quantité d'algues. Il est important de noter que les algues peuvent être présentes sans être visibles à l'œil nu... En fait, dans les eaux douces des lacs, la majorité des algues sont de taille microscopique!

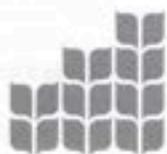
Mais comment expliquer cette présence d'algues dans les eaux du lac Sept-Îles? Pour remonter à la source du problème, il faut d'abord bien comprendre la cause de leur présence. De façon générale, les algues ne sont pas présentes en quantité abondante dans les lacs de la région, car leur croissance s'y trouve limitée par le manque de phosphore disponible dans l'eau. Plus précisément, les algues utilisent la lumière pour obtenir de l'énergie, mais elles doivent également absorber

différents éléments nutritifs présents dans l'eau pour leur croissance. De ces éléments nutritifs, l'azote et, **majoritairement, le phosphore**, se trouvent en faibles concentrations sous des conditions naturelles.

Cela a comme effet de limiter la croissance des algues puisque ces dernières ont besoin de phosphore et d'azote pour se développer. Le phosphore est un élément tellement limitant que même un faible apport dans les eaux du lac peut produire un effet spectaculaire et avoir un très grand impact. Parmi l'ensemble des éléments nutritifs essentiels au développement des algues, c'est le phosphore qui présente le ratio «besoin/disponibilité» le plus élevé, c'est-à-dire que le besoin en phosphore des algues est très grand, mais que la disponibilité en phosphore est très faible dans les eaux naturelles. Habituellement, cette faible disponibilité du phosphore limite la croissance des algues.

Comme la quantité d'algues dépend de la disponibilité du phosphore, leur présence indique un apport extérieur en phosphore et/ou en azote dans le lac. En fait, dans la plupart des lacs, une augmentation de la quantité d'algues et donc, de chlorophylle *a*, résulte généralement d'un ajout de phosphore à l'eau. Ces apports en phosphore peuvent provenir de différentes sources et il est fondamental que les riverains identifient bien la cause de la présence de phosphore en concentration importante dans le lac Sept-Îles. En effet, **avec une concentration de 8,4 µg/L, la concentration en phosphore dans le lac Sept-Îles est plus élevée que celle des lacs Beauport, Sergent et Saint-Joseph. La priorité des riverains devrait donc être de diminuer les apports en phosphore vers le lac.**

Les différentes sources de phosphates solubles, soit du phosphore sous une forme facilement assimilable pour les plantes, peuvent être d'origine domestique, agricole et industriel. Autour du lac, ce sont souvent les riverains qui ont le plus d'impacts sur le plan d'eau. En effet, les fosses septiques non conformes ainsi que les engrais épandus sur les terrains en bordure du lac sont deux sources importantes de nutriments (azote et phosphore). Par exemple, la concentration en phosphore contenue dans les eaux usées d'origine domestique est jusqu'à 1000 fois plus grande, d'où l'importance de traiter ces eaux avant leur rejet dans l'environnement.



# PROMUTUEL

## PORTNEUF-CHAMPLAIN

[www.promutuel.ca](http://www.promutuel.ca)



Catherine Fortin  
Richard Thiboutot  
Line Voyer

Agents en assurance  
de dommages

Promutuel Portneuf-Champlain, société mutuelle d'assurance générale est un cabinet en assurance de dommages et en services financiers.

Saint-Raymond • (418) 337-2002

Assurance • Sécurité financière • Services financiers

## LE PHOSPHORE (suite)

Il faut arriver à réduire directement toutes les sources afin de stopper les apports en azote et phosphore dans le plan d'eau. Les actions à poser doivent donc se concentrer sur la diminution des nutriments favorisant la croissance des algues. Les mesures **correctives** étant peu nombreuses et peu efficaces, il importe d'agir avant que le processus soit trop avancé. La prévention est toujours à privilégier!

Idéalement, toutes les fosses septiques des riverains (comme celle de tous les citoyens d'ailleurs!) devraient être conformes et aucun engrais chimique ne devrait être appliqué sur les terrains. Les engrais chimiques étant très solubles dans l'eau, ils sont extrêmement susceptibles au lessivage par les eaux de pluie. Par conséquent, les nutriments se retrouvent rapidement dans l'eau du lac suite au ruissellement et sont alors présents pour le développement des algues. Aussi, l'utilisation de détergents sans phosphate est fortement recommandée. Plusieurs marques sont actuellement disponibles sur le marché et sont toutes aussi efficaces que les marques avec phosphates!

De plus, l'absence de végétation en bordure du plan d'eau augmente les apports en nutriments vers les eaux du lac puisque les racines des arbres et arbustes absorbent habituellement une partie importante des nutriments lessivés. La meilleure recommandation pouvant être faite aux riverains est de renaturaliser leurs rives en plantant des arbres, arbustes et/ou herbacées sur le bord de l'eau. Une bande riveraine de 10 à 15 mètres représente la solution idéale, mais, si cela s'avère impossible, quelques mètres boisés sont mieux que rien du tout! Quant aux rives artificielles (gazon jusqu'au bord du lac, muret en béton, etc.), elles sont évidemment à proscrire!

Une fois toutes ces étapes accomplies, il serait extrêmement surprenant que le lac montre des signes d'un vieillissement prématuré. Il est encore temps d'agir pour protéger votre lac et le garder en santé! À vous d'y voir...

## LA QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE

Par : André Martin

Un des éléments importants d'un site de villégiature comme le nôtre, caractérisé par les activités nautiques, est la qualité des eaux. La transformation graduelle des rives par la construction de résidences de villégiature ou permanentes a sûrement un impact sur la qualité de l'eau du lac, comme l'indique l'étude sur le phosphore.

Il n'y a pas si longtemps, en 1977, le responsable du Comité de l'environnement du temps, monsieur Maurice Lefavre lançait ce cri d'alarme. « *À notre grande surprise et profond désappointement, nous avons appris, après l'analyse bactériologique de l'eau de notre lac, qu'il était pollué d'une manière alarmante puisqu'à l'heure actuelle, dans la plupart des endroits au lac Sept-Îles, cette eau est impropre à la baignade.... Le rapport qui suit nous a été fourni l'an passé, suite à l'analyse de notre eau.... Comme plus de 80% des résultats de l'échantillonnage dépassent le nombre de 1000 bactéries coliformes par 100 ml d'eau, il n'est pas recommandé de se baigner au lac Sept-Îles.* »

### Qualité de l'eau mesurée en 1977

Nombre de bactéries par 100 ml d'eau	Catégorie	Qualité	% par endroit mesuré
0-100	A	Excellente	0
101-500	B	Bonne	7.6
501-1 000	C	Médiocre	10.7
Plus de 1 000	D	Mauvaise	81.7

Et monsieur Lefavre de conclure : « *Nous l'avons dit à plusieurs reprises, si nous ne nous occupons pas des affaires de notre lac, il n'y en a pas d'autres qui vont s'en occuper pour nous.* »

Et c'est ce qu'ils ont fait tous ces valeureux bénévoles qui se sont dévoués depuis pour que soient adoptés des comportements, des normes et des règlements protégeant l'environnement. Rendons-leur hommage car maintenant, et ce depuis quelques années, la qualité des eaux de baignade est excellente (A) aux deux points de mesure aux extrémités du lac.

BONNE BAIGNADE !!!

## LE RECYCLAGE... QUOI FAIRE ET NE PAS FAIRE

**Faut-il laver les récipients de nourriture?** Il faut faire un rinçage minimum. Les résidus de nourriture attirent la vermine dans les centres de tri et réduisent la valeur marchande des matières. Le lavage final des matières est cependant fait chez le recycleur et non au centre de tri.

**Doit-on enlever les couvercles sur les pots?** Oui, cela facilite le tri. Le verre et les couvercles sont recyclés séparément.

**Doit-on enlever les couvercles sur les pots de plastique?** Oui, parce que ce ne sont pas les mêmes catégories de plastique. Cela facilite également la manipulation.

**Peut-on mettre les sacs de plastique dans le bac à récupération?** Non. Même s'ils sont techniquement recyclables, les sacs de plastique ne sont actuellement pas récupérés à Saint-Raymond. Les types de plastiques récupérés sont ceux codés 1, 2, 4, 5 et 7.

**Doit-on vider le publi-sac?** Oui. Le papier est récupérable, mais pas le sac de plastique tel qu'indiqué précédemment.

**Que fait-on des plastiques sans code?** Ils ne sont pas récupérés. Ce sont surtout des emballages individuels : yogourts, poudings, Minigo, etc.

**Doit-on enlever les couvercles de conserves métalliques?** Le risque de blessures pour les gens qui trient est diminué si le couvercle reste partiellement accroché et qu'il est replié vers l'intérieur de la boîte de conserve. Sinon, il existe des ouvre-boîtes qui ne créent pas de bords coupants.

**Les cartons cirés de lait et de jus sont-ils récupérés?** Présentement, non, pour des raisons économiques. Ils sont potentiellement recyclables, mais le coût du transport est trop élevé pour le volume récupéré.

**Que faire avec les...**

- **Boîtes de carton de céréales, biscuits, etc.?** Enlever le sachet intérieur plastifié et récupérer.
- **Boîtes et enveloppes à fenêtres plastifiées?** Enlever la fenêtre et récupérer.
- **Petits contenants de jus de type Tetra-Pak?** Non récupérés dans la région.
- **Contenants d'huile à moteur?** Un règlement provincial à venir obligera bientôt fabricants et détaillants à offrir un service de récupération. En attendant, on ne récupère pas.
- **Contenants de styromousse?** Non récupérés dans la région, coût du transport trop élevé.

Les vieux jouets, les bouts de tuyaux, les métaux et les plastiques autres que ceux provenant de contenants ou d'emballages et portant le petit dessin triangulaire appelé *code de recyclage* et indiquant qu'ils sont recyclables ne devraient se retrouver dans les bacs de récupération.

## CONNAISSEZ VOUS BIEN VOTRE LAC ?

NDLR : Ces quelques informations vous permettront de mieux connaître votre lac. Une partie des informations ont été tirées du site Internet de Marcel R. Plamondon (<http://st-raymond.com/index/shtml>), résidant du lac depuis de nombreuses années. Pour en savoir plus sur le lac Sept-Îles, vous devez consulter ce site intéressant.

Longueur : 3.4 kilomètres ou 2.1 milles.  
Largeur maximale : 2.3 kilomètres ou 1.4 milles.  
Largeur moyenne : 1.1 kilomètre ou 0,7 mille.  
Surface : 2.2 km<sup>2</sup> ou 1.4 mille<sup>2</sup>.  
Volume en eau : 11 millions de mètres cube.  
Profondeur maximale : 17 mètres ou 57 pieds.  
Profondeur moyenne : 6 mètres ou 20 pieds.

Le lac est alimenté par le lac au Chien et le lac aux Cèdres. Sa décharge est la Rivière Portneuf qui se jette dans le Fleuve St-Laurent à Portneuf.

La première digue a été érigée vers les années 1920. Cette digue a haussé le niveau du lac de 1.5 mètres ce qui a amené la disparition de l'Île aux Cèdres. Pour cette raison, le Lac Sept-Îles ne compte plus que six îles.

Première date de peuplement connue : vers 1920

En 2004, plus de 500 bâtiments ou terrains sont dénombrés au lac Sept-Îles et au lac des Aulnaies. Près de la moitié des résidents y habitent maintenant à l'année.

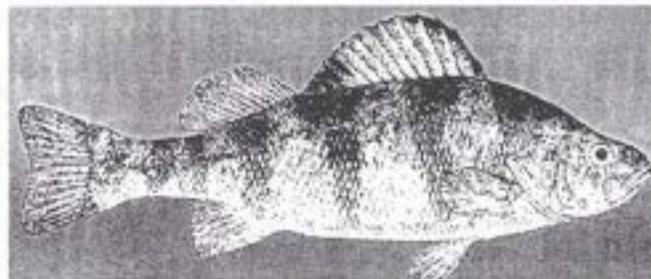
# LA CHRONIQUE DE FLORENT

Par Florent Laberge



## LA PÊCHE À LA PERCHAUDE

La perchaude est facile à pêcher. Tellement facile qu'on croirait qu'elle a été spécifiquement créée pour le plaisir des pêcheurs sportifs.



La perchaude est facile à pêcher parce que, contrairement à la plupart des autres espèces de poissons, elle se nourrit l'hiver comme l'été. Nombreux sont les pêcheurs qui affirment avoir fait leur meilleures prises durant l'hiver.

La perchaude est facile à pêcher parce qu'elle se prend en eau peu profonde, à proximité des rives. À partir du rivage, d'un quai ou d'une modeste embarcation, chacun peut avoir accès en toute sécurité aux bancs de perchaudes. Et les enfants peuvent en pêcher en tout temps sous les yeux attentifs de leurs parents.

La pêche sportive à la perchaude est permise en tout temps. Il n'y a pas de limite quotidienne pour en pêcher. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'on ne peut pêcher au Québec sans avoir un permis de pêche sur soi.

Il n'y a pas d'équipement sophistiqué pour la pêcher. Les moulinets les plus populaires pour en prendre sont les moulinets à lancer léger à tambour fermé. En plus d'être pratiques pour la pêche à l'arrêt, ces moulinets permettent de couvrir une plus grande surface d'eau. On peut ainsi multiplier ses chances de succès. Il faut acheter une canne très souple, la perchaude n'étant pas de grande taille. Ainsi, le pêcheur a plus de chance de sentir rapidement la perchaude qui mord à l'appât. Une ligne de nylon de 4 « livres test » plus souple et un « bob-it » avec hameçon numéro 6 ou 8 constitue un bon équipement pour l'été.

La perchaude se nourrit activement le matin à partir de 7 h et jusqu'au soir à 19 h, très peu ou pas la nuit. Tout l'hiver, elle se nourrit et son régime peut inclure des œufs de poissons. Elle ne touche cependant pas aux œufs d'omble qui ont éclos à l'automne précédent.

Les pêcheurs à la ligne la capturent en grand nombre durant la montaison, se servant de ménés (ou d'imitations) comme appâts.

Quel plaisir trouve-t-on à la pêche à la perchaude? En plus de nous permettre de s'exercer au plaisir de la pêche sportive, la perchaude, découpée en filets et bien apprêtée, constitue un excellent mets.

Voici une recette que je vous encourage à essayer.

### PERCHAUDE AU FOUR

#### *Ingrédients*

1 livre de filets de perchaude,  
Sel et poivre,  
3 c. à soupe d'échalotes hachées,  
2 tomates en quartier,  
1 c. à thé de basilic,  
1 c. à thé de sucre,  
¼ de tasse de beurre fondu

#### *Préparation*

Découper les filets et les séparer les uns des autres. Enlever la peau et les disposer sur un seul rang dans un plat peu profond, beurré ou huilé.

Assaisonner de sel et de poivre et parsemer avec les échalotes.

Tailler les tomates en quartiers, les saupoudrer avec le basilic et le sucre et les placer autour du poisson.

Verser le beurre fondu sur le poisson et les tomates.

Mettre au four, chauffé à 450° F et laisser cuire pendant 10 minutes.

Bonne chance à la pêche à la perchaude et bon appétit!!!

## NOUVELLES BRÈVES DU BUREAU DE DIRECTION

Par : André Martin  
Secrétaire

Cette chronique vise à vous renseigner sur l'évolution des principaux dossiers pris en charge par votre Bureau de direction au cours de la dernière année, outre le dossier majeur de la rénovation du Club nautique, ainsi que sur certains nouveaux développements qui s'amorcent.

### **Une meilleure sensibilisation des campeurs de la Plage Beau Soleil aux objectifs de l'APLSI**

Depuis quelques années, des rapprochements se sont opérés entre l'APLSI et les campeurs de la Plage Beau Soleil, avec la collaboration de la propriétaire, madame Nicole Allard. Nous visons à faire partager par tous les riverains les mêmes objectifs d'adoption de comportements sécuritaires et respectueux des autres et de l'environnement.

Cette année, notre visite aux campeurs, lors de leur réunion de début de saison, sera marquée par un effort accru de sensibilisation. En effet, grâce à la générosité de notre directeur, Alain Thériault, voisin de la plage, un exemplaire de *L'Alouette* sera remis à chaque campeur afin que ceux-ci puissent être mieux sensibilisés à nos préoccupations et à nos objectifs. De plus, un kiosque d'information leur permettra de mieux s'informer sur nos activités et de devenir membres à part entière de l'APLSI en prenant leur carte de membre.

Il s'agit d'une expérience nouvelle qui, nous l'espérons, accroîtra nos relations de bon voisinage avec les campeurs de la plage.

### **La pêche sur la glace, où en sommes nous?**

Lors de l'Assemblée générale du 11 août 2001, une résolution fut adoptée demandant au Bureau de direction d'entreprendre les démarches nécessaires afin de rétablir le plus vite possible la pêche blanche sur le Lac Sept-Îles.

Depuis lors, nous butant à des normes rigides, plusieurs tentatives sont demeurées infructueuses. Toutefois, récemment, nous avons reçu une réponse positive. On peut lire, dans la lettre du 25 avril 2005 signée par le Directeur de l'aménagement de la faune de la Capitale-nationale que : *nous confirmons que ce plan d'eau, situé en territoire libre, rencontre les critères pour permettre une pêche hivernale.*

Ne sortez pas vos lignes tout de suite, il y a un hic. C'est que pour que soit permise la pêche sur la glace de notre lac, il faut que le règlement soit édité. Et pour qu'il soit édité, il faut qu'il apparaisse dans la brochure *La pêche sportive au Québec*. Mais, comme la présente brochure couvre la période 2005-2007, il nous faudra attendre jusqu'en 2008, date de la prochaine parution, avant de pouvoir pêcher sur la glace au lac Sept-Îles.

NDRL : *On se demande pourquoi j'ai honte parfois d'être un ancien fonctionnaire, bien avec ce genre de réponse-là, voilà pourquoi!!!!*

### **La ville et nous**

Lors de la réunion statutaire annuelle des membres du Bureau de direction avec les représentants de la ville de Saint-Raymond, les sujets suivants ont été discutés.

#### *Le plan de balisage*

Les représentants de l'APLSI ont déposé la résolution de la dernière assemblée générale demandant à la Ville de prendre seule à sa charge la mise en place et le financement du plan de balisage, sans recours à une taxe de secteur. De son côté, la Ville a exposé que les coûts exorbitants exigés par sa compagnie d'assurance au niveau de la responsabilité civile posent un véritable problème financier, car ils pourraient atteindre plus de 10 000\$ annuellement. De plus, les coûts annuels d'entretien seraient aussi assez élevés alors que l'investissement initial dans l'achat de bouées pourrait être amorti sur plusieurs années. Le statu quo sera maintenu, mais la Ville s'engage à soumettre aux autres villes la problématique afin de voir s'il serait possible de créer une sorte de mutuelle d'assurance permettant de se couvrir à meilleur compte. Il n'y aura donc aucune bouée officielle sur le lac en 2005.

#### *Contribution aux loisirs au lac Sept-Îles*

La Ville se dit prête à subventionner une patinoire hivernale mais non les tennis puisque cela va à l'encontre de sa politique visant une plus grande utilisation de ses tennis actuels en ville. Les modalités concernant l'éventuelle patinoire et son accès seront discutées entre la Ville et l'APLSI plus tard avant l'hiver 2005-2006.

#### *L'entretien de la route*

Au niveau des travaux publics, en 2006, la route du lac sera refaite du côté nord-ouest sur une assez bonne distance. Divers travaux d'entretien ont aussi été mentionnés pour corriger les bris actuels à la route de ceinture et à la route de traverse. Le nettoyage du printemps sera fait en mai après celui du centre-ville. Pour l'amélioration à l'éclairage de rue, l'APLSI devra suggérer les endroits qu'elle juge prioritaires d'améliorer.

*L'enlèvement des ordures ménagères*

Pour les ordures ménagères, le maire indique les nombreux problèmes liés aux conteneurs qui sont présentement mal utilisés. Il note le peu de respect des usagers concernant les règles de ce qu'ils peuvent y déposer. Outre les ordures ménagères, on y retrouve toutes sortes de matériaux de construction et autres gros rebus qui auraient dû normalement être transportés par les usagers jusqu'au dépot municipal. Pourtant des affiches placées près des conteneurs indiquent la marche à suivre et les règles à observer. Si la situation ne change pas à court terme, la Ville songe à éliminer ce service et à revenir aux bacs individuels partout, et ce, aux frais des résidents. La décision finale de la Ville sera alignée sur celle de la MRC au niveau des nouveaux contrats de cueillette des ordures ménagères.

*Les modifications aux règles d'urbanisme*

Concernant les règles actuelles appliquées par le comité consultatif sur l'urbanisme qui fait des recommandations sur l'application du plan intégré d'aménagement, l'APLSI a souligné des lacunes qui nécessiteraient une révision des règles actuelles. Par exemple, rien n'empêche un résident de construire trop près du lac en brisant la ligne de vue des autres résidences s'il respecte la limite de 10 mètres en partant de la rive. Aussi, certaines rénovations aux allures fort bizarres au plan architectural sont permises alors qu'il faut demander la permission de changer la couleur de son bardeau d'asphalte. Les représentants de l'APLSI ont indiqué qu'il s'agirait de mieux encadrer les règles sur lesquelles doivent s'appuyer les membres du comité. La Ville s'est engagée à revoir le tout et à consulter l'APLSI sur ce sujet. La Ville doit aussi vérifier l'état de sa réglementation concernant la possibilité pour un résident d'avoir un gros réservoir d'essence près du lac.

*Les modifications au barrage*

La Ville a indiqué que les travaux entrepris ce printemps et qui ont nécessité la baisse du niveau du lac pendant une courte période n'avaient pas pour but de modifier la configuration du barrage ou de la vanne d'évacuation. Il s'agissait plutôt de la mise en place d'un système de sécurité qui permettra d'éviter que des plaisanciers qui s'approcheraient trop près du barrage soient aspirés par le fond. La Ville a tout de même profité de l'occasion pour étancher la vanne et pour vérifier la solidité du barrage.

*Le nouveau rôle d'évaluation*

Finalement et non le moindre des sujets, le maire nous a informés qu'un nouveau rôle d'évaluation sera déposé à l'automne 2005. Les élus municipaux savent déjà que les évaluations au lac Sept-Îles vont grimper de façon

importante en raison entre autres du grand nombre de ventes à des prix très élevés qui se sont faites depuis trois ans. Comme ce n'est pas le cas pour le reste de la Ville, il y aura un problème d'équité dont on devra tenir compte pour éviter que le compte de taxe n'explose pour tous au tour du lac. C'est à suivre mais chacun est responsable individuellement de contester son évaluation s'il le juge à propos. Soyons vigilants.

**Merci à nos gardiens de l'an passé**

Ce n'est pas à cause d'insatisfactions si les gardiens des deux dernières années, Éric Jobin et Christine Roy ne sont pas de retour parmi nous. Au contraire, tous ont pu apprécier la serviabilité et l'amabilité de Christine et d'Éric qui ont contribué à conférer au Club une atmosphère de jeunesse. Les changements opérés en cours d'année dans la gestion du Club et le rallongement du calendrier auront plutôt milité en faveur de personnes résidant à proximité. Un grand merci à Christine et Éric pour tous les services qu'ils nous ont rendus.

**Un grand secrétaire de l'APLSI nous quitte**

Lors de leur réunion du 22 mai 2005, les membres du Bureau de direction de l'APLSI ont été stupéfaits d'apprendre que monsieur André Martin, secrétaire de l'APLSI depuis le bureau de direction 1999-2000 et responsable depuis quatre ans de la préparation et de l'édition de *L'Alouette*, doit nous quitter pour des raisons personnelles et temporaires. Il est important de souligner la contribution des bénévoles mais particulièrement lorsque leur dévouement, comme celui d'André, a dépassé de façon exceptionnelle les attentes de tous. La bonne préparation des réunions du Bureau de direction ou de l'Exécutif, la grande qualité de ses textes, la diligence à préparer les lettres officielles pour le président, l'introduction de la gestion du secrétariat grâce à internet (pour rejoindre les directeurs et directrices) sont tous des éléments ayant contribué au règlement rapide et efficace des dossiers de l'APLSI. Le suivi des activités va permettre de laisser des traces pour la postérité. Il faut dire aussi que la justesse de ses mots et sa très grande compréhension dans les textes et les règlements en faisait une personne extraordinaire et précieuse pour notre association.

André n'a jamais hésité à donner de son temps pour la collectivité du Lac Sept-Îles et on se doit de le remercier et de lui souhaiter la meilleure chance possible afin de récupérer ce temps et de reprendre son énergie. On souhaite le voir revenir le plus tôt possible parmi nous.

Par Denis Cayer et Jacques A. Bilodeau

## MEMBRES DU BUREAU DE DIRECTION 2004-2005

EXÉCUTIF		DIRECTEURS ET DIRECTRICES	
Denis Cayer	Président	Walter Adams	Stéphanie Godin
Jacques-A. Bilodeau	1 <sup>er</sup> vice-président	Alain Bardenet	Florent Laberge
Pierre Gauvin	2 <sup>e</sup> vice-président	Louise Bernier	Nancy Paquet
Claude Plamondon	Trésorier	Henriette Cayer	Jacques Proulx
André Martin	Secrétaire	Michel Fleury	Alain Thériault
		Mélanie Guay	Sébastien Verreault

### Le Bureau de direction 2004-2005



De gauche à droite 1<sup>ère</sup> rangée : Florent Laberge, Alain Bardenet, Louise Bernier, Mélanie Guay  
 2<sup>e</sup> rangée : Nancy Paquet, Claude Plamondon, Michel Fleury, Pierre Gauvin, Alain Thériault,  
 Henriette Cayer, Jacques-A. Bilodeau, Denis Cayer, Walter Adams, Stéphanie Godin.  
 Absents de la photo : André Martin, Jacques Proulx, Sébastien Verreault.

## LES COMITÉS

INFORMATION RECRUTEMENT	ENVIRONNEMENT ENSEMENCEMENT	SÉCURITÉ ET HYDRAVIONS	ENTRETIEN, GARDIEN ET IMMOBILISATION
<b>Information</b> André Martin Jacques-A. Bilodeau Michel Fleury	<b>Respects des normes</b> Alain Bardenet Florent Laberge	<b>Hydravions</b> Denis Cayer André Martin	<b>Gérance du Club</b> Claude Plamondon Denis Cayer
<b>Recrutement</b> Jacques-A. Bilodeau	<b>Ensemencement</b> Florent Laberge Jacques-A. Bilodeau	<b>Sécurité nautique</b> Pierre Gauvin Denis Cayer	<b>Rénovation et entretien</b> Pierre Gauvin Michel Fleury Denis Cayer
LOISIRS, ACTIVITÉS SOCIALES ET BÉNÉFICES			
<b>Lundis dansants</b> Louise Bernier	<b>Méga-journée</b> Walter Adams Sébastien Verreault	<b>Soupers</b> Henriette Cayer Sébastien Verreault Nancy Paquet	<b>Activités hivernales</b> Jacques Proulx Michel Fleury Henriette Cayer Louise Bernier
<b>Bibliothèque</b> Jacques-A. Bilodeau	<b>Conditionnement physique</b> Patricia Laferrière	<b>Vendredis « 5 à 7 »</b> Mélanie Guay Stéphanie Godin	<b>Tennis</b> Sébastien Verreault

# PROCÈS VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2004

tenue le 15 août 2004, au Club nautique

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Denis Cayer, président de l'Association, constate à 9 h 40 qu'il y a quorum puisque 71 personnes ont signé le registre des présences, dont au moins 42 membres en règle. Il déclare donc l'assemblée officiellement ouverte. Il en profite pour présenter et remercier les membres du Bureau de direction pour l'exercice 2003-2004.

## NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Monsieur Yvon Alain, secondé par monsieur Jean-Guy Bernier, propose de désigner monsieur Denis Cayer pour agir comme président d'assemblée et monsieur André Martin comme secrétaire.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour prévu aux règlements de l'APLSI a été déposé aux membres à l'entrée de la salle.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, sur proposition de monsieur Sébastien Verreault, secondé par monsieur Florent Laberge.

## PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le procès-verbal de la dernière Assemblée générale annuelle, tenue le 9 août 2003, a été reproduit dans *L'Alouette 2004*, ce qui a permis aux membres d'en prendre connaissance.

Sur proposition de monsieur Antoine Lacoursière, secondé par monsieur Bernard Montpetit, la lecture de ce procès-verbal est exemptée et son contenu est accepté par l'ensemble des membres présents, sans modifications.

## RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION

Le rapport écrit du Bureau de direction a été remis aux membres au début de l'Assemblée générale. Il comporte trois parties : le rapport du Président, le rapport sur les

activités offertes aux membres et le rapport sur le recrutement. Les principaux points touchés sont les suivants.

## 5.1- Rapport du président

### LES ACTIVITÉS DU BUREAU DE DIRECTION

Au cours de l'année 2003-2004, votre Bureau de direction s'est réuni six fois alors que l'exécutif s'est réuni deux fois pour régler des problèmes urgents. Il faut aussi noter les nombreuses réunions de divers comités.

La composition du Bureau de direction s'est quelque peu modifiée au cours de l'année. Il y a eu la démission du trésorier, Jean-Guy Bernier que monsieur Cayer remercie vivement d'avoir si aimablement repris du service à brûle-pourpoint pour remplacer la trésorière à la fin de l'an passé. Monsieur Bernier a accompli une mise en ordre formidable des dossiers financiers de l'APLSI. Il a été remplacé comme trésorier par Claude Plamondon, que monsieur Cayer remercie d'avoir accepté de cumuler cette tâche avec la responsabilité de la gérance du Club nautique.

### LES DOSSIERS DU BUREAU DE DIRECTION

#### Le suivi des dossiers actuels

#### *L'environnement*

Les diverses mesures réglementaires adoptées par la Ville permettent une protection adéquate des rives. Nous avons toutefois sensibilisé la Ville aux dangers que peuvent représenter les déversements accidentels d'essence lors du remplissage des bateaux. Comme l'indique le maire, Gérald Saint-Pierre, dans *L'Alouette*, la Ville verra à ajuster sa réglementation pour éviter, s'il y a lieu, la pose de réservoirs de carburant à proximité des rives du lac.

#### *Les hydravions*

L'entente sur les vols d'hydravions commerciaux se renouvelle automatiquement suite à l'accord de l'APLSI, de la Ville et des signataires représentant Aviation-Batiscan, monsieur Pierre Gignac et monsieur Jacques Picard d'Aviation Mauricie, qui aurait acheté l'Hydrobase, puisque aucun manquement sérieux n'a été porté à notre attention concernant le respect des clauses de cette entente.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2004 (suite)

### *Le gardiennage et la location du Club*

Au sein du Bureau de direction, Claude Plamondon a continué à assumer la responsabilité de la gestion du Club nautique. Nos gardiens, Éric Jobin et Christine Roy, ont continué, encore cette année, d'accueillir les membres avec délicatesse tout en leur offrant avec efficacité, durant tout l'été, des services de qualité. Nous les remercions et nous souhaitons tous leur retour pour l'an prochain.

Les heures d'ouverture du Club ont aussi été modifiées pour allonger le temps d'ouverture en fin de semaine et au début de la saison. Nous avons rendu le Club plus accueillant pour tous à tous les jours par la disponibilité du café, de revues et de jeux de société et d'une distributrice de boissons gazeuses. Plusieurs ont fait un arrêt au Club pour déguster un bon café entre amis.

La possibilité offerte aux membres de profiter de la salle rénoverée du Club est de plus en plus populaire puisque au cours de la saison la salle du Club a été louée à presque toutes les fins de semaine. Les conditions de location ont été simplifiées, mais on a pris garde de restreindre au minimum les activités dérangeantes pour le voisinage. Bref, un Club plus accueillant et plus grouillant d'activités, voici ce que nous visions, voilà ce qui est devenu une réalité.

### *L'information aux membres*

C'est André Martin qui a continué d'assumer la responsabilité, comme éditeur, de nos deux publications annuelles, le *MiniAlouette* et *L'Alouette*. Aussi, les panneaux d'information aux entrées du lac auront permis aux membres de se rappeler les activités marquantes de la semaine. Il faut souligner que, cette année, *L'Alouette* a rapporté une somme de 2 000\$ à l'APLSI grâce à la contribution de nos généreux commanditaires que nous remercions.

### *L'ensemencement*

Encore cette année, les pêcheurs en herbe ou expérimentés ont pu bénéficier de l'apport de 1700 truites nouvelles de 11 à 13 pouces grâce aux efforts du comité d'ensemencement sous les bons auspices de Florent Laberge et de Jacques-A. Bilodeau. Il faut rappeler que le coût de l'ensemencement est entièrement défrayé par les contributions volontaires des membres au fonds d'ensemencement.

### *La rénovation du Club nautique*

Le plan quinquennal adopté lors de l'assemblée générale spéciale de 2002 a franchi, au cours des deux dernières années, des étapes importantes sous l'habile coordination

de Pierre Gauvin. Cette année, les améliorations ont été poursuivies par la réfection et l'isolation du mur ouest du bâtiment et la mise en place d'un puits avec filtre fournissant de l'eau potable. Des tables et des chaises de patios sont venues améliorer l'accueil sur la terrasse alors que les vieilles tables en bois servant aux réceptions et aux soupers sont graduellement remplacées par des tables en polystyrène. Avec toutes ces améliorations, notre Club a déjà subi une bonne cure de rajeunissement, mais il faut déjà envisager, selon les disponibilités budgétaires, le remplacement de l'auvent et la poursuite du plan quinquennal d'immobilisation par des rénovations majeures des toilettes et du quai de façade.

### *L'entente de collaboration avec la Plage Beau Soleil*

L'entente initiée l'an passé et visant la collaboration entre l'APLSI et la propriétaire de la Plage Beau Soleil, madame Nicole Allard, s'est poursuivie cette année. Toutefois, la réponse a été assez décevante, car uniquement 20 campeurs propriétaires de bateaux (sur 85) sont devenus membres associés pour l'essence. La collaboration avec la propriétaire de la Plage se poursuit avec comme objectif que tous les campeurs propriétaires de bateaux deviennent «membres associés». Il y a eu aussi deux autres membres associés spéciaux de ce type qui ne sont pas de la Plage, mais en pension chez des résidents pour un total de 22 membres associés spéciaux. C'est tout de même un apport financier de 880\$.

### Les dossiers en développement

#### *L'amélioration du contrôle de la descente à bateaux*

Cette année, nous avons instauré une procédure plus étanche lors de la mise à l'eau du printemps. Les membres pouvaient mettre à l'eau leur embarcation seulement aux heures d'ouverture annoncées dans le *MiniAlouette* ou encore par l'entremise des trois firmes de Saint-Raymond qui entreposent leur bateau. Merci à ces commerçants, Cloutier Sports, Dion Moto et Performance Voyer pour leur collaboration.

#### *La vignette pour l'essence et le code d'éthique*

La vignette autocollante réservée aux membres pour le service d'essence s'accompagne maintenant de l'engagement du détenteur à respecter un code d'éthique visant la sécurité nautique et le respect de la tranquillité. Des manquements répétés aux règles du code d'éthique peuvent conduire à la suppression du privilège du service d'essence. Plusieurs ont noté, au cours de l'été, que les comportements dangereux ou bruyants de certains bateaux ont diminué. Nous osons croire que l'observance du code d'éthique a eu une influence positive.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2004 (Suite)

### *Le plan de balisage*

Le plan de balisage élaboré en 2002 par Pierre Gauvin et Raymond Girard n'est pas aux oubliettes. L'an dernier, comme cette année, il n'a pu être mis en place à cause du problème des assurances. Le président a pris contact et a visité des lacs où des plans de balisage et même des patrouilles nautiques sont en place. Les renseignements recueillis ont été transmis à la Ville. Ainsi, cette année, la Ville a inclus dans son appel d'offres d'assurances une annexe pour que soit assurée l'opération balisage. Le coût annuel de 10 000\$ est important pour la Ville et elle considère qu'elle ne peut financer à même ses budgets réguliers une telle mesure qui ne s'applique qu'à un secteur. Vous serez appelés, lors d'un point subséquent de cette assemblée générale, à vous prononcer sur l'avenir et le financement du plan de balisage.

### *La systématisation de l'administration de l'APLSI*

Nous avons mis en application les recommandations formulées l'an dernier par le Comité de surveillance. Le Bureau de direction a entrepris, au cours de l'année, un important virage pour moderniser l'administration de l'APLSI. Tout d'abord, toute l'administration financière de l'année 2003 a été informatisée. Ce nouveau système a permis au Bureau de direction de suivre plus adéquatement l'évolution des finances par l'examen de bilans mensuels informatisés. Un grand merci à Reine Cayer qui nous a permis d'entreprendre ce virage d'avenir important et qui a accepté de poursuivre le travail en 2004.

Cette opération nous a aussi permis de constater que l'APLSI fonctionnait, depuis l'adoption du nouveau Code civil, dans l'irrégularité puisqu'elle n'avait jamais produit les déclarations fiscales requises. Cette situation a été régularisée pour l'année fiscale 2003 par l'envoi de ces déclarations.

Le Bureau de direction a aussi donné suite à la seconde recommandation du Comité de surveillance en adoptant, pour chaque activité, un formulaire détaillé sur les revenus, les dépenses et les inventaires de même que sur les principales démarches nécessaires à l'organisation. Un bilan systématique a donc été établi pour chacune des activités qui ont eu lieu cette année. De tels bilans faciliteront la tâche d'évaluation du prochain Bureau de direction et fourniront toutes les informations utiles aux organisateurs des activités pour les années à venir.

Le président profite de l'occasion pour souligner le travail important accompli bénévolement chaque année par les membres du Comité de surveillance, MM. Yvon Alain, Paul-H. Desrochers et Gilles Hardy. L'examen

minutieux des livres comptables qu'ils s'imposent chaque année et leur rapport à l'assemblée générale annuelle est une garantie pour tous les membres de la santé financière de leur association. De plus, leurs conseils, dictés par l'expérience, amènent le Bureau de direction à adopter des mesures propres à améliorer la gestion des affaires de l'association. À vous trois, un grand merci, en souhaitant que vous acceptiez de poursuivre votre excellent travail.

\*\*\*\*\*

En terminant ce bilan des activités du Bureau de direction, le président souligne que les directrices et les directeurs que vous avez élus n'ont pas ménagé leurs efforts pour concrétiser les orientations que vous avez fixées à votre association lors des dernières assemblées générales. Si le Club a repris vie, si des activités intéressantes vous ont été proposées, c'est grâce aux nombreuses heures de bénévolat de ces directrices et ces directeurs. Monsieur Cayer invite toutes celles et tous ceux que cela intéresse à poser leur candidature lors des élections qui auront lieu aujourd'hui..

## 5.2- Rapport sur les activités offertes aux membres

### La méga-journée du 3 juillet

Cette journée a débuté par le MARCHÉ AUX PUCES ; les 19 tables disponibles ont toutes été louées. En soirée, la PARADE DE BATEAUX a été encore cette année très appréciée. Au plus fort de la parade, on a compté plus de 87 bateaux. Cette agréable balade sur le lac fut clôturée par un magnifique FEU D'ARTIFICE bien nourri et bien visible.

### Les soupers des membres

Cette année, il y a de nouveau trois soupers des membres pour souligner le début, le milieu et la fin de la saison estivale. Nous avons innové sur deux plans : d'abord la préparation des mets de chacun des soupers est confiée à l'équipe des professionnels du MANOIR DU LAC SEPT-ÎLES. Ensuite, chacun des soupers est clôturé par une soirée dansante avec un orchestre différent d'un souper à l'autre pour créer une ambiance musicale variée et entraînante. Au SOUPER AU HOMARD du 12 juin, 102 membres et invités étaient présents. De plus, 132 personnes sont venues au Club, le 24 juillet, pour le traditionnel SOUPER DES MEMBRES. Rappelons que les soupers sont aussi une importante source de financement. Félicitations à l'équipe du Manoir et à nos excellents orchestres pour nous avoir si bien régalez et divertis.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2004 (suite)

### Les vendredis 5 à 7

Cette nouvelle activité aura permis à plusieurs de clôturer la semaine dans une atmosphère de détente. Cette initiative a été très prisée, car à chaque vendredi soir, on y retrouvait entre 120 et 140 personnes. À chacun des «5 à 7», des groupes de jeunes sont venus s'associer aux plus âgés pour festoyer entre amis sur un thème différent illustré par des décorations et une musique d'ambiance particulière au thème. Les succulents mets préparés par l'équipe du Manoir étaient eux aussi adaptés au thème de chaque vendredi. Compte tenu de sa popularité, c'est une activité à reprendre l'an prochain.

### Les lundis dansants

Les lundis dansants ont permis à 17 membres de se délier les jambes hebdomadairement en apprenant de nouveaux pas de danse ou en perfectionnant ceux déjà connus et ce, dans une atmosphère chaleureuse et détendue créée par notre nouvelle animatrice madame Hélène Tremblay. Selon l'avis des participants, cette activité populaire, maintenant autofinancée, devrait être poursuivie l'an prochain.

### La bibliothèque et la Foire du livre

Les activités de la bibliothèque ont débuté par la désormais traditionnelle "Foire du livre usagé" qui coïncidait cette année avec l'ouverture de la bibliothèque. La Foire a permis d'amasser 300 \$ pour l'achat de nouveaux livres. Cette année, une clientèle aussi nombreuse et assidue a bénéficié des services de la bibliothèque puisque 18 adultes et 11 jeunes s'y sont inscrits.

### Le tournoi de pêche

Le tournoi de pêche a eu lieu samedi le 12 juin 2004. Ce tournoi d'amateurs est réservé aux membres de l'APLSI, à leurs enfants et à leurs amis pêchant dans la même embarcation. Quatorze embarcations ont participé au tournoi de cette année totalisant près de 31 pêcheurs. Des prix de présence ont été remis. Ils ont été achetés principalement à partir des revenus de l'inscription à l'activité. Le tournoi a été organisé par Jacques-A. Bilodeau et Florent Laberge que nous remercions. Le gagnant de la plus grosse truite arc-en-ciel est Jacques A. Bilodeau avec une prise de 14 pouces. La truite n'était pas mordeuse cette journée-là comme cette saison d'ailleurs où la pêche a été particulièrement difficile.

### Le Camp de jour

En 2004, l'APLSI a continué à recevoir la subvention fédérale favorisant une substantielle réduction aux membres. Toutefois, une baisse générale des inscriptions a été notée de sorte que, certaines semaines, le nombre

minimum d'enfants a été difficilement atteint. Le fait d'exiger que seuls les enfants des membres en règle soient admissibles au rabais n'est peut-être pas étranger à cette baisse des inscriptions. Quoiqu'il en soit, le Camp de Porneuf accordant déjà un rabais pour les membres de l'APLSI, nous invitons le prochain Bureau de direction à un examen sérieux du bien fondé de subventionner à nouveau cette activité qui concerne un très petit nombre de membres.

### La ligue de pétanque

La ligue de pétanque en était à sa dernière chance cette année compte tenu du peu d'affluence notée l'an dernier. Il n'y a pas eu de volontaires pour prendre la relève des Pelletier, démenagés du lac, de sorte que le terrain de pétanque est resté inoccupé tout l'été.

### Le tennis

La gratuité des tennis consécutive à la hausse du prix de la carte de membre a continué à provoquer l'augmentation de la fréquentation tant le jour que le soir.

### Les corvées d'ouverture et de fermeture

Le début de la saison a été marqué, le 15 mai, par la traditionnelle corvée de remise en ordre du Club et de ses équipements. De nombreux bénévoles se sont joints aux membres du Bureau de direction pour faire reluire le Club et le rendre accueillant. Soyez des nôtres le lundi 4 octobre, à 10 h, pour la corvée d'hivernage. C'est une excellente occasion de vous rendre utiles tout en vous amusant.

## 5.3- Rapport sur le recrutement

Jacques-A. Bilodeau indique que le nombre de membres pour la saison 2004 est légèrement supérieur à 2003, soit 373 membres alors qu'ils étaient 364 en 2003. Ce nombre est préliminaire, car la saison n'est pas encore terminée. Les informations détaillées pour 2003 ont été publiées dans *L'Alouette* 2004. À ces membres, on doit ajouter cette année 22 membres associés, en majorité de la Plage Beau Soleil, alors qu'ils avaient aussi été 22 en 2003 à contribuer.

À date, 99 personnes ont donné au fonds d'ensemencement une somme totale de 2 515 \$ alors qu'ils étaient 107 à l'avoir fait à la fin de la saison 2003 pour une somme de 2 820 \$. De plus, 108 personnes ont donné au fonds d'immobilisation une somme totale de 2 863 \$ alors qu'ils étaient 108 à l'avoir fait à la fin de la saison 2003 pour une somme de 2 670 \$.

Monsieur Bilodeau remercie Antoine Lacoursière pour sa précieuse collaboration au Comité du recrutement ainsi que Christine, gardienne du Club, pour son aide durant l'été 2004 à recruter de nouveaux membres. Soulignant que certains commanditaires désirent profiter de l'expédition du printemps pour faire connaître leur service, il fait appel aux fournisseurs qui désireraient faire de même à le contacter. Cette nouvelle procédure réduira les frais d'expédition. En terminant, monsieur Bilodeau invite les membres à formuler des suggestions pour améliorer le processus de recrutement et augmenter le nombre de membres. Il rappelle aussi l'importance de nous informer de tout changement d'adresse en ville pour recevoir l'envoi postal du printemps.

En terminant ce bilan, monsieur Cayer indique que la méga-journée, les soupers et les «5 à 7» sont des activités qui génèrent des revenus importants pour l'Association, en particulier si on tient compte des recettes du bar. Leur organisation et celle des autres activités qui ont su vous plaire reposent non seulement sur les membres du Bureau de direction, mais sur l'apport important de nombreux bénévoles qui n'ont pas hésité à consacrer plusieurs heures de leurs loisirs pour que ces activités soient un succès.

Il demande aux membres de s'associer au Bureau de direction pour les remercier chaleureusement les personnes suivantes : Walter Adams et Danielle Garneau, Alain Bardenet et Louise Breton, Jean-Guy Bernier et Louise Tanguay, Gilles et Monique Boudriau, Denis Cayer et Patricia Laferrière, Dominique Cayer, Henriette Cayer et Jean-Claude Gingras, Reine Cayer et René Paquet, Doris Duplain, Claudia Gagnon, Louise Genest et Yvon Pelletier, Raymond Girard, Ginette Godin, Stéphanie Godin, Mélanie Guay, André Julien, Claude-J. Moisan et Lyna Plamondon, Adam Tanguay, Françoise Tanguay, Hélène et Léo Tremblay, Hugues Tremblay ainsi que les bénévoles de la bibliothèque : Louise Gagnon, Marcelle Châteauvert, Rachel McKinnon, Michelle Tremblay Lacoursière sous la coordination de Jacqueline Côté Bilodeau.

Comme la mémoire est une faculté qui oublie, le président s'excuse auprès de celles et de ceux qui auraient pu être oubliés.

L'Assemblée accepte à l'unanimité le dépôt du rapport du Bureau de direction, sur proposition de monsieur Errol Payne, secondé par monsieur René Hendriks.

## **6. RAPPORT DES ÉTATS FINANCIERS ET COMMENTAIRES DU COMITÉ DE SURVEILLANCE**

### **6.1- Rapport sur les états financier**

Le Président indique que les états financiers se terminant au 31 décembre 2003 ont été remis aux membres au début de l'Assemblée générale. Il remercie monsieur Jacques Proulx qui a accepté bénévolement de mettre en forme les livres comptables et de rédiger la mission d'examen de ces états financiers.

Monsieur Jacques Proulx présente alors et commente les principales données qu'on retrouve aux états financiers. On y constate que, en 2003, les revenus du fonds d'administration générale sont de 38 101\$ et les dépenses de 29 529\$ pour un excédent de 8 572\$. Les dépenses en immobilisation pour la réfection du bâtiment du Club, des équipements et pour l'achat de mobilier se sont élevés à 29 741\$ en 2003. Au 31 décembre 2003, les actifs de l'Association sont de 23 078\$ pour le fonds d'administration générale, de 5 000\$ pour le fonds d'ensemencement et de 272 964\$ en immobilisation.

À la suite d'une question au sujet de la hausse subite des taxes, monsieur Proulx indique que, lors des années antérieures à 2003, l'APLSI jouissait d'une exemption de taxes municipales et scolaires suite à une décision de la Commission municipale du Québec. Toutefois, le Gouvernement ayant resserré les critères concernant l'octroi des exemptions aux organismes sans but lucratif, la Commission municipale, après avoir entendu en audiences les représentants de l'APLSI, a décrété que l'Association ne rencontrait plus les critères permettant une exemption. Il a donc fallu acquitter en 2003 les taxes municipales et scolaires sur les édifices de l'APLSI pour une partie de 2002 et pour 2003.

### **6.2- Commentaires du Comité de surveillance**

Monsieur Paul-H. Desrochers, au nom des autres membres du Comité de surveillance, messieurs Yvon Alain et Gilles Hardy indique d'entrée de jeu que l'examen des livres et autres pièces comptables a permis de constater que tout paraît suffisamment exact dans les chiffres présentés pour que le Comité de surveillance recommande à l'Assemblée générale l'adoption des états financiers 2003, tels que présentés. Le Comité a particulièrement apprécié la rencontre qu'il a eue avec l'Exécutif lors de la remise des livres. Cette nouvelle procédure a permis d'obtenir des informations utiles sur le contexte budgétaire dès le début de l'examen des livres.

Il ajoute que le Comité est satisfait des suites données à la majorité des recommandations formulées l'an passé par le Comité. En particulier, en 2004, le Comité a pu constater que des bilans détaillés ont été rédigés pour chacune des activités. Ces rapports représentent une garantie pour les membres que les sommes prévues sont dépensées de façon adéquate. Ils constituent aussi des éléments d'information essentiels pour la planification des activités des années subséquentes. De plus, selon l'avis du Comité, les compte-rendus des réunions du Bureau de direction ont été améliorés pour faire plus clairement ressortir les décisions à incidence budgétaire et le suivi qui en est fait.

Enfin, le Comité a été heureux d'apprendre que, lors de la présentation des prochains états financiers, le détail des revenus et des dépenses de chacune des activités sera clairement identifié, ce qui permettra aux membres de mieux apprécier les aspects budgétaires liés à chacune des activités.

Sur proposition de monsieur André Julien, secondé par monsieur Bernard Montpetit, les membres présents adoptent à l'unanimité le projet de rapport financier au 31 décembre 2003 de l'Association des propriétaires du lac Sept-Îles inc.

#### 7. NOMINATION DU COMITÉ DE SURVEILLANCE POUR LE PROCHAIN EXERCICE FINANCIER

Les membres actuels du Comité de surveillance acceptent de poursuivre leur travail pour une autre année.

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Bernier, secondé par madame Madeleine Beaumont, les membres nomment à l'unanimité comme membres du Comité de surveillance pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004 messieurs Yvon Alain, Paul-H. Desrochers et Gilles Hardy.

#### 8. QUITTANCE AUX DIRECTEURS POUR TOUS LES ACTES POSÉS

Sur proposition de monsieur Yvon Alain, secondé par monsieur Paul-H. Desrochers, les membres présents donnent à l'unanimité quittance aux membres du Bureau de direction pour toutes les décisions prises et pour tous les actes posés au cours de la dernière année.

#### 9. VOTE SUR LE PLAN DE BALISAGE ET SUR SON FINANCEMENT

Le président, Denis Cayer, indique d'abord que le dossier du balisage, qui fait partie des priorités de l'APLSI depuis trois ans, en est maintenant rendu à un tournant. Des décisions sont à prendre concernant tant son avenir que son financement. C'est pourquoi le Bureau de direction a décidé de soumettre à l'Assemblée générale des membres les alternatives concernant l'avenir du balisage.

Le secrétaire donne lecture d'un court document qui fait le tour de la question. Il y est question du contexte réglementaire qui ne permet plus le balisage artisanal connu pendant plusieurs années, des démarches entreprises pour la mise en place d'un plan de balisage réglementaire et des coûts d'une telle opération, en particulier ceux liés aux assurances. La position de la Ville se résume ainsi : c'est une opération coûteuse annuellement qui ne peut être financée que par une taxe de secteur. Le document synthétise aussi les arguments « pour et contre » au sujet des diverses alternatives. Il contient enfin trois propositions de vote soumises par le Bureau de direction, soit :

- Je suis d'accord pour la mise en place d'un plan de balisage pour assurer la sécurité sur le lac.
- Je suis d'accord pour exiger de la Ville que le Plan de balisage soit défrayé par les taxes municipales déjà en vigueur.
- Je suis d'accord pour une taxe de secteur si la Ville n'accepte pas de financer le plan de balisage à même les taxes déjà en vigueur.

Préalablement au vote sur les propositions une discussion est engagée. Les principales interventions sont les suivantes :

- Monsieur Antoine Lacoursière est d'avis que ni le Bureau de direction, ni l'Assemblée générale n'ont le pouvoir de décider d'une taxe de secteur. C'est une décision qui revient à la Ville à la suite d'un référendum obligatoire auprès des propriétaires concernés. De plus, le balisage est une incitation à la vitesse, car en dehors des zones de limitation de vitesse, certains peuvent l'interpréter comme une permission de naviguer à une vitesse excessive.
- Pour monsieur Gilles Hardy, la réponse de la Ville semble inappropriée compte tenu des revenus élevés engendrés par les taxes applicables au lac par rapport aux plus faibles investissements en services offerts par la Ville aux résidents du lac.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2004 (suite)

- Monsieur Michel Fleury souligne qu'il y a deux aspects différents à considérer au plan de balisage. Le premier est la sécurité de la circulation par l'identification des écueils; le second est celui de la limitation de la vitesse et cet aspect appartient en propre à la Sûreté du Québec.

Au sujet de cette intervention, monsieur Denis Cayer indique qu'une visite des lacs dans l'Estrie lui a permis de constater que la plupart des lacs sont balisés et certains sont patrouillés par des équipes engagées par la municipalité avec l'accord de la Sûreté du Québec.

- Monsieur Errol Payne s'interroge sur le nombre d'accidents recensés depuis qu'il n'y a plus de balisage sur le lac. À sa connaissance, un seul accident qui a donné lieu à une mise en demeure a été officiellement rapporté. Par ailleurs, une expérience de balisage a été faite par l'APLSI il y a quelques années et les faits prouvent qu'une tel plan n'était pas réellement voulu et accepté. Mais ce qui est le plus important, c'est l'aspect de la responsabilité civile des bénévoles de l'APLSI. Même si la Ville obtient une assurance couvrant toute l'opération, le fait que l'Association soit, dans un éventuel protocole d'entente, responsable de la mise en place des bouées et de la vérification périodique de leur emplacement ne la met pas à l'abri de poursuites conjointes. Enfin, monsieur Payne conclut que permettre à la Ville la mise en place d'une taxe de secteur est une solution qui équivaut à un « chèque en blanc ». En effet, le coût prévu par propriété est un coût de départ qui peut rapidement subir, sans consultation des propriétaires, des augmentations substantielles compte tenu du nombre de poursuites et du coûteux déductible qui sera assumé par la Ville, sans compter la hausse de la prime d'assurance si les réclamations se font nombreuses. Il est donc d'avis que la Ville devrait assumer la pleine et entière responsabilité du plan de balisage et ce sans taxe de secteur.
- Monsieur Jacques Proulx estime que les tâches qui seraient assumées par l'APLSI pour la mise en place et la vérification périodique des bouées peuvent aussi devenir coûteuses pour l'APLSI. Il est possible qu'après quelques années il soit difficile de trouver des bénévoles et, à ce moment, l'APLSI devra payer quelqu'un pour assumer les tâches.
- Monsieur Jean-Claude Gingras utilise l'exemple des clubs de motoneiges pour illustrer le fait que l'APLSI peut être poursuivie. Les bénévoles qui érigent des

ponts pour faciliter le passage des motoneiges peuvent être poursuivis en cas d'accident.

- Monsieur Antoine Lacoursière est d'avis que les dernières interventions résument bien les arguments de la FAPEL qui recommande à ses membres de ne prendre aucune responsabilité dans la mise en place de balisage.

À la suite de cette discussion la résolution suivante est élaborée sur place et proposée par monsieur Errol Payne, secondé par monsieur Jacques-A. Bilodeau. Elle est adoptée à l'unanimité.

Attendu que le plan d'eau du lac Sept-Îles est du domaine public, qu'il est situé sur le territoire de la ville de Saint-Raymond et que la Loi confie à la ville de Saint-Raymond la responsabilité de la sécurité sur son territoire, l'Assemblée annuelle de l'APLSI demande à la Ville d'assumer l'entière responsabilité de la mise en place et du maintien du plan de balisage projeté et ce, à même ses budgets réguliers sans recours à une taxe de secteur.

À la suite de l'adoption de cette résolution, monsieur Errol Payne suggère qu'un comité bipartite APLSI-Ville soit mis sur pied pour en assurer le suivi. Il se porte volontaire pour faire partie de ce comité.

## 10. QUESTIONS, COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

### Renouvellement de l'abonnement à la FAPEL

Sur proposition de monsieur Yves-Jean Fournier, secondé par monsieur Yvon Alain, il est unanimement résolu que l'APLSI renouvelle sa cotisation annuelle à la FAPEL et qu'un montant maximum de 200\$ soit octroyé à ce renouvellement.

### Drapeaux sur le site du Club nautique

Monsieur Yvon Alain rappelle que, lors de l'Assemblée générale de l'an dernier, une résolution avait été adoptée préconisant une égale visibilité des drapeaux du Québec et du Canada sur le site du Club. Or, il lui semble que les mats actuels ne sont pas assez hauts pour rencontrer cet objectif. À la suite d'une brève discussion, la résolution suivante est adoptée par la majorité des membres.

Il est proposé par madame Henriette Cayer, secondée par monsieur Marcel Paré, que, pour la prochaine saison, il n'y ait pas de drapeaux du Québec ou du Canada hissés sur le site du Club nautique.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2004 (suite)

### Le tracé de slalom pour le ski nautique

Madame Lucie Coulombe souligne que le tracé actuel du slalom érigé sur le lac aboutit à proximité du Club nautique, ce qui représente un risque pour la sécurité. Même si elle sait que ce tracé n'est pas mis en place par l'APLSI, elle propose que l'Assemblée générale demande qu'il soit déplacé.

Sur proposition de madame Lucie Coulombe, secondée par monsieur Benoit Proulx, il est résolu que le Bureau de direction contacte les responsables du tracé de slalom afin que la fin du tracé soit déplacé vers le nord.

### Autres commentaires et suggestions

- Madame Louise Tanguay indique que plusieurs personnes ont pris l'habitude d'utiliser le stationnement de la chapelle pour de longues périodes ce qui occasionne des problèmes de disponibilité lors des cérémonies religieuses. Elle demande la collaboration de tous. Un membre lui suggère d'apposer une affiche indiquant que le stationnement est réservé en priorité pour les usagers de la chapelle.
- Monsieur Benoit Proulx félicite d'abord le Bureau de direction pour avoir redonné vie au club. Comme près de 40% des résidents demeurent au lac à l'année, il suggère qu'un anneau de glace soit aménagé en face du Club nautique avec la collaboration de la Ville et que le bâtiment du club soit ouvert l'hiver pour y accueillir les patineurs.
- Monsieur Denis Cayer répond qu'il n'est pas possible, pour l'instant, de maintenir le Club ouvert en hiver puisque le bâtiment n'est pas isolé et qu'il n'y a pas d'approvisionnement en eau. Par ailleurs, le prochain Bureau de direction pourrait discuter avec la

Ville de sa contribution à la mise en place d'un anneau de glace, car il y a déjà un précédent du même genre dans un autre quartier de la ville.

- À la suite d'une question sur la disponibilité de l'essence « super », le président sortant indique qu'il n'est pas possible d'offrir deux catégories d'essence parce que cela nécessiterait l'achat d'une deuxième pompe et d'un deuxième réservoir, ce qui serait nettement trop coûteux. Il rappelle que des additifs qui transforment l'essence ordinaire en « super » sont vendus au poste d'essence.
- Un membre s'informe du moment où le quai sera rénové. Le président sortant indique que, selon le plan quinquennal adopté en 2002, le quai sera refait dès que les disponibilités budgétaires le permettront.

## 11. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

Sur proposition de monsieur Jacques Proulx, secondé par monsieur Jean-Guy Bernier, les membres désignent monsieur Gilles Hardy comme président d'élection et monsieur André Martin comme secrétaire.

## 12. ÉLECTION DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS

Le président informe les membres que, selon les règlements de l'APLSI, les postes portant des numéros impairs sont en élection cette année de même que le poste 12 qui est devenu vacant. Il procède à la mise en candidature. Le tableau qui suit présente les candidatures proposées et la réponse du candidat.

No poste	Candidat	Proposeur	Secondeur	Réponse
1	Walter Adams	Henriette Cayer	André Julien	acceptation
3	Jacques-A. Bilodeau	Jacques Proulx	Denis Cayer	acceptation
5	Alain Bardenet	Jacques-A. Bilodeau	Denis Cayer	acceptation
7	Claude Plamondon	Marcel Plamondon	Alain Bardenet	acceptation
9	Florent Laberge	Jacques-A. Bilodeau	Yvon Alain	acceptation
11	Mélanie Guay	Stéphanie Godin	Dominique Cayer	acceptation
12	Alain Thériault	Denis Cayer	Benoit Proulx	acceptation
13	Sébastien Verreault	André Julien	Dominique Cayer	acceptation
15	Michel Fleury	Denis Cayer	Henriette Cayer	acceptation
17	Marcel Plamondon	Noël Lefrançois	Claude Devost	refus
	Claude Devost	Marcel Plamondon	Marcel Paré	refus
	Nancy Paquet	Sylvain Paquet	Henriette Cayer	acceptation
	Jean-Pierre Pollander	Mélanie Guay	Jacques-A. Bilodeau	acceptation

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2004 (suite et fin)**

Comme aucune autre candidature n'est proposée, le président d'élection procède au vote pour le poste 17. Après dépouillement des votes, il déclare madame Nancy Paquet élue.

André Martin  
Secrétaire

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Comme l'ordre du jour est épuisé, l'Assemblée générale est levée à 11 h 30, sur proposition de monsieur Sylvain Paquet, secondé par Marcel Plamondon. Il est demandé aux directeurs et directrices élus de demeurer pour participer à la première réunion du nouveau Bureau de direction.

**RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2003**  
**ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

	Fonds d'administration générale		Fonds d'ensemencement		Fonds d'immobilisation	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002
<b>Revenus</b>						
Cotisations	19 748	14 007	2 820	2 905	2 670	2 935
Subvention	1 500	1 904	---	---	---	---
Produits pétroliers	8 875	4 657	---	---	---	---
Inscriptions	5 454	3 108	---	---	---	---
Publicité	---	1 422	---	---	---	---
Dispositions/immobilisation	---	---	---	---	---	3 638
Intérêts et autres	4 524	1 086	98	83	---	105
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>38 101</b>	<b>26 184</b>	<b>2 918</b>	<b>2 988</b>	<b>2 670</b>	<b>6 678</b>
<b>Dépenses</b>						
Salaires et avant. sociaux	---	8 608	---	---	---	---
Assurances	4 077	4 425	---	---	---	---
Contrats	8 353	2 235	---	---	---	---
Acquisition/immobilisation	---	---	---	---	29 741	19 359
Entretien et réparations	1 384	1 459	---	---	---	---
Frais de bureau	2 092	1 903	---	---	---	---
Taxes	4 911	2 707	---	---	---	---
Autres	4 421	988	---	---	---	---
Frais bancaires	716	135	---	---	---	---
Divers	3 575	862	2 841	2 900	---	30
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>29 529</b>	<b>23 322</b>	<b>2 841</b>	<b>2 900</b>	<b>29 741</b>	<b>19 359</b>
<b>SOLDE</b>	<b>8 572</b>	<b>2 862</b>	<b>77</b>	<b>88</b>	<b>(27 071)</b>	<b>(12 681)</b>

**RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2003**  
**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DES FONDS**

	Fonds d'administration générale		Fonds d'ensemencement		Fonds d'immobilisation			
	2003	2002	2003	2002	Affectations d'origine interne		Investis en immobilisations	
					2003	2002	2003	2002
Soldes de fonds en début d'exercice	41 445	45 102	4 923	4 835	---	6 182	243 223	240 071
Excédent des revenus/dépenses (dépenses/revenus)	8 572	2 882	77	88	(27 071)	(12 681)	---	---
Acquisitions	50 017	47 964	5 000	4 923	(27 071)	(6 519)	243 223	240 071
Dispositions	---	---	---	---	---	---	29 741	19 359
Virements interfonds	(27 071)	(6 519)	---	---	27 071	6 519	---	(16 207)
<b>Soldes de fonds en fin d'exercice</b>	<b>22 946</b>	<b>41 445</b>	<b>5 000</b>	<b>4 923</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>272 964</b>	<b>243 223</b>

## FONDS D'ENSEMENCEMENT 2004

Par Jacques A. Bilodeau

Pour la quatorzième année consécutive, le Groupe de protection de la faune et des eaux du lac Sept-Îles va mettre à l'eau au printemps **de très belles truites arc-en-ciel**. Si vous voulez en profiter non seulement cette année, mais pour les années à venir et pêcher dans votre lac, il faut faire votre part à tous les ans pour assurer la survie du fonds d'ensemencement. Lorsqu'on regarde le nombre de pêcheurs sur le lac, on se doit de constater que la pêche est très populaire et que le fonds répond à un besoin.

Le programme de dépôt-retrait de poissons mis de l'avant en 1991 est toujours de mise pour avoir à chaque année des nouveaux poissons prêts à se faire prendre. L'ensemencement est encore le meilleur moyen d'y parvenir sinon, il n'y aurait pratiquement pas de truites dans le lac.

En 2004, 99 personnes ont contribué volontairement au fonds d'ensemencement pour un total de 2 515\$. Moins de personnes ont donné et cette baisse des dons a obligé,

pour éviter l'épuisement du fonds, à réduire le montant affecté à l'ensemencement et, par conséquent, le nombre de truites ensemencées en 2005. En effet, le Bureau de direction a recommandé au Groupe d'ensemencer une somme équivalente aux dons reçus l'année précédente. Nous avons jusqu'à maintenant réussi à recueillir environ 2 800\$ par année.

Votre contribution est volontaire mais le groupe propose une contribution de l'ordre de 30 \$ par individu, de 50 \$ pour une famille et au moins de 100 \$ pour les très gros pêcheurs qui prennent plus de truites arc-en-ciel que la moyenne. Chaque poisson de 11 pouces (28 centimètre) coûte 1.50\$. Il vous est donc très facile de compter selon vos prises si vous en prenez plus que les autres et, si tel est le cas, de fournir davantage la saison suivante. Ceux qui ne pêchent pas, ceux qui ont des visiteurs ou de la parenté qui pêchent peuvent aussi donner au fonds toute somme qu'ils jugent à propos, car tous les montants sont acceptés.

## FONDS D'IMMOBILISATIONS 2004

Par Jacques A. Bilodeau

En 2004, 115 personnes ont contribué volontairement au fonds d'immobilisation pour un total de 2 862.84\$. Cette somme a contribué directement à payer une partie des travaux réalisés en 2003 et en 2004 pour améliorer le Club. La volonté des membres s'est exprimée lors de la consultation de l'hiver 2002 à l'effet qu'il fallait maintenir en bon état les installations. Pour des raisons de

disponibilités financières, le projet de rénovation des quais a été retardé, mais sera éventuellement réalisé par étapes. La rénovation du Club nautique est la priorité pour les deux à trois prochaines années. Des plans et une maquette seront en montre cet été pour faire connaître le projet aux membres qui seront sollicités de façon spéciale pour le financement des travaux.

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE - AVIS DE CONVOCATION

Prenez avis qu'une assemblée générale des membres de la corporation de l'Association des propriétaires du Lac Sept-Îles Inc. sera tenue au Club nautique, 3309, Lac Sept-Îles, Saint-Raymond, **dimanche 14 août 2005** à compter de 9 h 30. L'ordre du jour est celui prévu aux règlements de l'association.

Donné par ordre du bureau de direction, à Saint-Raymond, ce 12ième jour de décembre 2004.

Denis Cayer, Président

André Martin, secrétaire

## LA MÉGAJOURNÉE COMMENCE PAR UN MARCHÉ AUX PUCES



## ET SE TERMINE PAR LA PARADE DE BATEAUX... ET DES DISCUSSIONS AMICALES



# LES RÈGLEMENTS DE L'APLSI

## RÈGLEMENT SUR LE SERVICE D'ESSENCE ET SUR LA PROCÉDURE À SUIVRE SUR LES LIEUX DU SITE DE REMPLISSAGE

1. Le service d'essence est réservé aux utilisateurs qui s'engagent à respecter le code d'éthique et de sécurité nautique ainsi que le présent règlement affichés au poste d'essence.
2. Le Bureau de direction peut interdire l'accès au service d'essence à tout conducteur qui, de façon répétée, déroge au code d'éthique et de sécurité.
3. L'arrivée de toute embarcation à moteur au quai à carburant devra se faire à très basse vitesse et l'opérateur de l'embarcation devra s'assurer que le site de remplissage est libre.
4. En arrivant au quai à carburant, l'opérateur de l'embarcation devra s'assurer que son bateau est bien amarré ou autrement adéquatement retenu. Le moteur devra être éteint.
5. Les réservoirs portatifs devront être déposés sur le quai pour y être remplis.
6. Pour les bateaux à moteur à réservoir intérieur ou extérieur fixe, tous devront débarquer du bateau, sauf si c'est matériellement impossible de faire le plein à partir du quai à carburant. Dans ce cas, seul le capitaine aura le droit de demeurer à bord.
7. Pendant le remplissage, tout trop plein devra être évité. Dès que l'opération de remplissage sera terminée, le bouchon devra être remis en place.
8. Tout ce qui a débordé devra être épongé par l'opérateur de l'embarcation et rincé à grande eau, s'il y a lieu.
9. L'opérateur de l'embarcation devra s'assurer de ventiler son embarcation avant d'en repartir le moteur.
10. Après réalisation des étapes ci-haut, les passagers pourront remonter à bord.
11. Les embarcations circulant à proximité du quai de remplissage devront le faire à basse vitesse et éviter de faire des vagues susceptibles de déstabiliser l'embarcation dont on fait le plein.
12. Le ou la préposé(e) au remplissage devra faire respecter les règles ci-haut et est autorisé(e) à refuser la fourniture de carburant à tout opérateur d'embarcation qui refuserait de se soumettre à ces règles. Il est strictement défendu de fumer ou d'utiliser quelque flamme ou source de chaleur que ce soit aux alentours ou sur le quai à carburant, et cela en tout temps.
13. Un extincteur devra être placé à dix pieds de la pompe à carburant, facilement visible en cas d'incendie.
14. Les propriétaires d'embarcations seront seuls responsables d'assurer l'accostage au quai de remplissage et d'y sécuriser leur embarcation à l'aide de bouées nécessaires pour éviter tout bris lors de l'accostage ou pendant l'opération de remplissage.
15. Pendant l'opération de remplissage, aucun jeune enfant sans surveillance ne sera autorisé sur le site immédiat de la pompe.
16. Un panneau résumant la présente réglementation sera apposé sur le site de remplissage de façon à être facilement visible par les utilisateurs.

Adopté par le Bureau de direction le 22 mai 2005

---

## RÈGLEMENT CONCERNANT LA DESCENTE À BATEAUX

---

1. La descente à bateaux est réservée à l'usage des membres qui possèdent une propriété au lac Sept-Îles et qui ont payé leur contribution annuelle pour mettre à l'eau des embarcations dont ils sont propriétaires ou locataires. En tout temps, le représentant autorisé de l'Association peut exiger des preuves de propriété (ou de location) du bateau ou de l'immeuble.
2. Un invité d'un membre peut utiliser la descente à la condition que le membre soit présent lors de la mise à l'eau et que l'invité débourse sur le champ un montant de 40\$ pour chaque embarcation mise à l'eau. Le membre se porte garant de la bonne conduite de ce dernier. Un invité peut se faire refuser l'accès à la descente à bateaux si, par le passé, il a contrevenu aux règlements sur la sécurité nautique ou à un règlement de l'APLSI. Aucun invité ne peut utiliser la descente à bateaux pour la mise à l'eau d'une motomarine, d'une embarcation turborpropulsée ou de type hydrofoil.
3. Seul le membre (incluant conjoint ou enfants, s'ils résident au lac) qui possède une propriété au lac Sept-Îles et qui a acquitté sa contribution annuelle peut utiliser la descente à bateaux pour mettre à l'eau une motomarine qui lui appartient. Une preuve de la propriété de la motomarine sera exigée avant sa mise à l'eau.
4. Le responsable peut refuser l'accès à la descente à bateaux à toute embarcation qui paraît parasitée par les moules zébrées ou toute autre espèce pouvant contaminer le lac.
5. La descente à bateaux ou toute autre installation du 3309, Lac Sept-Îles ne peut être utilisée pour la baignade de même que pour le départ ou l'arrivée de skieurs ou de chambres à air ou tout autre équipement du genre.

Adopté par le Bureau de direction le 8 avril 2001

---

## RÈGLEMENT CONCERNANT L'UTILISATION DES TENNIS

---

1. Les membres de l'APLSI peuvent profiter des terrains de tennis selon les modalités suivantes :
  - par un abonnement saisonnier au coût de 25 \$ par personne ou 45 \$ pour un couple. L'abonnement pour les étudiants de moins de 18 ans est de 12 \$ et de 18 \$ pour les étudiants de 18 ans et plus.
  - les membres qui ne possèdent pas d'abonnement au tennis pour la saison en cours peuvent jouer gratuitement au tennis durant la journée. En soirée, ils peuvent louer un terrain à raison de 3\$ l'heure par personne.
  - les invités et les non-membres de l'APLSI peuvent louer un terrain à raison de 4\$ l'heure par personne.
  - les enfants des membres qui ont moins de 18 ans peuvent jouer gratuitement lorsque les terrains sont libres.
2. Le gardien affecte un terrain aux personnes qui veulent jouer pour une période d'une heure, selon la formule « premier arrivé-premier servi ». L'heure de jeu est renouvelable s'il n'y a pas d'autres personnes en attente. Les joueurs doivent immédiatement verser au gardien la somme requise.
3. Les abonnés au tennis ont priorité d'accès sur les non-abonnés. Les membres de l'APLSI ont priorité d'accès sur les non-membres. Les abonnés, les membres de l'APLSI ou les invités qui acquittent la somme requise ont priorité d'accès sur les enfants des membres qui jouent gratuitement.
4. Tout joueur doit céder sa place à la demande du gardien.
5. Les joueurs de tennis ou de basketball doivent porter des espadrilles ou des chaussures qui ne laissent pas de traces sur les courts.
6. Les joueurs de basketball peuvent réserver le terrain du haut uniquement si aucun joueur de tennis est en attente de terrain.

Adopté par le Bureau de direction le 26 janvier 2003

# INDEX DES ANNONCEURS

Agents immobiliers .....	16,20	Fosse septique Installation .....	38
Alimentation Boucheries .....	22	Vidange .....	50,56
Dépanneurs .....	30,40,48	Gaz propane .....	50
Fruits et légumes .....	52	Golf .....	28
Fromagerie .....	60	Hôtel .....	14,28
Grandes surfaces .....	40	Huile à chauffage/Essence .....	30
Aménagement paysager .....	8	Informatique .....	2,18
Arpenteur-géomètre .....	22	Location tentes, tables .....	56
Assurances .....	58,62	Magasin grande surface .....	22,36
Autos-Camions Débosselage .....	40	Meubles et appareils électroménagers .....	24,28,44
(neuf et usagés) Lavage .....	22	Notaire .....	18
Mécanique générale ...	24,48,50,52,54,60	Pharmacie .....	26,32
Pièces .....	38	Puits artésiens .....	54,56
Remorquage .....	40,48	Quincailleries .....	16,30
Vente/Service .....	1,22,50,52,54	Réparation bateaux fibre de verre .....	12
Avocats .....	56	Réparation d'appareils ménagers (vente) .....	24,28
Bois de chauffage .....	32	Restaurants/Café/Bar laitier .....	18,34,40,54
Caisse populaire .....	6	Salons Coiffure et esthétique .....	28,48
Camping .....	30	Scies mécaniques, tondeuses, génératrices .....	4,20,24
Chaussures .....	46	Souffleurs à neige .....	4
Cinéma, club vidéo .....	38	Soudure/Forge .....	38,54
Clinique Santé, massage .....	18,26	Sports Articles plein air .....	20,30,58,83
Comptabilité .....	16	Bateaux hors-bord .....	4,12,20,24
Construction Architecture/Plans .....	52	Bicyclettes .....	20,30
Béton .....	52	Entreposage bateaux, etc .....	4,20,24
Construction/Rénovation .....	16,20,28,32,34	Hélices, pieds moteurs .....	4,12,20,24,56
Couvre-plancher/Tapisserie .....	84	Vêtements .....	20
Excavation/Terrassement .....	26	VTT .....	4,12,20,24
Gravier, pierre, sable, terre .....	34	Tabagie/Comptoir Sears .....	60
Location d'outils .....	56	Télévision, téléphones, antennes .....	32
Matériaux .....	84	Vêtements/Mode .....	26,44,46
Portes et fenêtres .....	44	Vétérinaire .....	48
Décoration .....	84	Ville Saint-Raymond .....	10
Dentistes/Denturologistes .....	24,44		
Fleurs/Centre Jardin .....	8		

Conception, réalisation et impression par LES IMPRESSIONS BORGIA INC. • (418) 337-6871 • Téléc. (418) 337-7748 • borgia@cite.net

Cueillette et révision des textes par ANDRÉ MARTIN ET ANTOINE LACOURSIÈRE

**Merci aux auteurs des textes**

juin 2005

**COURS DE WAKEBOARD DISPONIBLES  
AU LAC SEPTÎLES INSCRIPTION : 418-955-8731**  
LA SEULE BOUTIQUE SPÉCIALISÉE  
WAKEBOARD // SKI NAUTIQUE // PLANCHE À VOILE  
L'INS T'EST DU QUÉBEC

**HYPERLITE  
NEIL PRYDE  
ACCURATE  
H.O.  
XCEL  
BILLABONG**

# SPORT RADICAL

325, rue Marais, suite 187, Vanier, Québec, G1M 3R3  
T 418 684.0600 F 418 684.9902 1 877 684.0600  
[www.sportradical.com](http://www.sportradical.com)

**PRO**

Spécialité **MAISON**

- ✓ Produits de piscine
- ✓ B.B.Q.
- ✓ Meubles de patio
- ✓ Réparation de vitres et moustiquaires

- ✓ Peinture SICO et CHÂTEAU
- ✓ Portes et fenêtres Laflamme et Bastille
- ✓ Produits de parterre Permacon

*Avec le service !*

Service complet de **DÉCORATION**

- ✓ Tapis
- ✓ Prélart
- ✓ Céramique
- ✓ Toiles et stores
- ✓ Pôles et accessoires
- ✓ Tissus
- ✓ Douillettes
- ✓ Rideaux
- ✓ Accessoires décoratifs

*Décoratrice sur place*

*De tout pour vos rénovations*

SERVICE DE LIVRAISON

*Passez un bel été !*

*Ouvert le dimanche de 9 h 00 à 13 h 00*

Les Trésors de Sophie

**PRO**  
Rénovation

**PAULIN MOISAN INC.**

746, rue Saint-Joseph  
Saint-Raymond (Québec) G3L 1M5  
Tél. : (418) 337-2297  
Télé. : (418) 337-8085

DécoHabitat